DGDUD
Service réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

PLU révisé le 1er Mars 2006

1ère Mise à jour le 5 juillet 2006
2ème Mise à jour le 17 décembre 2007
3ème Mise à jour le 29 décembre 2009
1ère Modification le 23 juin 2011
2ème Modification le 19 décembre 2011

2ème REVISION SIMPLIFIEE

Approuvée par Délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse
du 28 juin 2012

0 – Documents relatifs à la procédure

VILLE DE CORNEBARRIEU

auat toulouse aire urbaine

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le grand Toulouse COMMUNAUTÉ URBAINE

Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012

Le Bascala - Bruguières

Extrait du registre des délibérations

REÇU
le 03 JUIL. 2012
PREFECTURE de la HAUTE-GARONNE

Délibération n°DEL-12-395

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu : Bilan de la concertation ouverte auprès du public et approbation de la 2ème révision simplifiée concernant le déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

L'an deux mille douze le jeudi vingt-huit juin à neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil s'est réuni à Le Bascala - Bruguières.

Participants

Afférents au Conseil :	123
Présents :	83
Procurations :	33
Date de convocation :	22 juin 2012

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGE
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
L' Union	Mme Marie-Carmen GARCIA M. Henri LEVRAT
Launaguet	M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI

Pibrac	M. Robert BON
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Saint-Orens	M. Claude MERONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS M. Jean-Marc BARES Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Régis GODEC Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED Mme Isabelle HARDY Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE Mme Régine LANGE M. Bernard MARQUIE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwane MONTHUBERT M. Michel PECH Mme Cécile RAMOS Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN M. Nicolas TISSOT Mme Claude TOUCHEFEU M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET	M. Claude MERONO
Balma	M. Stéphane COPPEY	M. Jean-Charles VALADIER
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	Mme Monique COMBES
L' Union	M. Georges BEYNEY	M. Henri LEVRAT
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	M. Henri MILHEAU
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Guy LOZANO
Pibrac	M. David SAINT-MELLION	M. Robert BON
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. Jean-Louis MOYET
Saint-Orens	M. Christian SEMPE	M. Bernard MARQUIE
Toulouse	M. Abdelkader ARIF	M. Pierre COHEN
	Mme Michèle BLEUSE	M. Régis GODEC
	M. René BOUSCATEL	M. François CHOLLET
	Mme Danielle CHARLES	Mme Elisabeth BELAUBRE
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Anne CRAYSSAC	M. Michel PECH
	Mme Vincentella DE COMARMOND	M. Romain CUJIVES
	M. Serge DIDIER	Mme Marie DEQUE
	Mme Monique DURRIEU	M. Jean-Marc BARES
	M. Jean-Michel FABRE	M. François BRIANÇON
	M. Jean Luc FORGET	Mme Malika ARADJ
	M. Philippe GOIRAND	M. Antoine MAURICE

	Mme Catherine GUIEN	Mme Erwane MONTHUBERT
	M. Jean-Luc LAGLEIZE	Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE
	M. Jean-Paul MAKENGO	Mme Isabelle HARDY
	M. Alexandre MARCIEL	Mme Cécile RAMOS
	Mme Saliha MIMAR	Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
	M. Etienne MORIN	M. Henri MATEOS
	M. Jean-Luc MOUDENC	Mme Danièle DAMIN
	Mme Dominique PY	Mme Régine LANGE
	Mme Gisèle VERNIOL	M. Stéphane CARASSOU
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY	M. Pierre LACAZE
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART	M. Diego GIL

Délégués excusés

Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Saint-Jean	M. Gérard BAPT
	Mme Dominique VEZIAN
Toulouse	M. Jean-Pierre HAVRIN
	M. Djillali LAHIANI
	M. Christian RAYNAL
	Mme Elisabeth TOUTUT

Délibération n° DEL-12-395

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu : Bilan de la concertation ouverte auprès du public et approbation de la 2ème révision simplifiée concernant le déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

Exposé

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse a, par une délibération du 21 novembre 2011, prescrit la mise en œuvre de la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) afin d'accompagner le développement de l'activité aéronautique sur la ZAC Aéroconstellation.

Par cette même délibération, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse s'est prononcé sur les modalités de la concertation ouverte auprès du public.

Par arrêté du Président du Grand Toulouse du 6 mars 2012, l'ouverture de l'enquête publique relative à la 2ème révision simplifiée du P.L.U. a été prescrite.

I – Rappel du projet de révision simplifiée

Dans le cadre de la 2ème phase d'aménagement de la ZAC Aéroconstellation, ZAC communautaire dédiée à l'aéronautique, il est envisagé la construction de plusieurs halls à proximité de l'usine Jean-Luc Lagardère. Ces halls d'un hectare chacun sont destinés à tester et obtenir la certification de l'A350 ou d'autres avions dont l'assemblage est réalisé sur le site d'activités et autour du domaine aéroportuaire.
Le site d'implantation, localisé au Nord-Est de la Commune de Cornebarrieu, comporte un EBC de 8545 m² environ qui interdit toute construction.
La réalisation de ce projet d'intérêt général qui participe à la restructuration et au confortement de l'activité aéronautique de la métropole toulousaine nécessitait donc de déclasser cet EBC et de créer en compensation un nouvel EBC sur cette même Commune de Cornebarrieu. L'EBC créé en compensation occupait une superficie de 12600 m², situé entre la RD 63 et la RD 1.

II – Examen conjoint du projet de révision simplifiée du P.L.U du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu par les services de l'Etat et les personnes publiques

Le projet a fait l'objet d'une consultation par les services de l'Etat et par les personnes publiques associées à la révision simplifiée du document d'urbanisme.

La réunion d'examen conjoint, qui a eu lieu le 28 février 2012, n'a pas donné lieu à des observations particulières. Le SMEAT a signalé que l'EBC supprimé n'était pas situé dans un espace naturel protégé et que le projet était compatible avec le SCoT.

Conformément à l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision simplifiée a été soumis à l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et de la Chambre d'Agriculture.

Par courrier en date du 3 janvier 2012, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a donné un avis favorable à ce projet dont l'intérêt économique industriel prime dans ce cas sur l'intérêt forestier.

Par courrier reçu en date du 30 avril 2012, la Chambre d'Agriculture a formulé un avis favorable sous réserve d'une réduction de la surface du nouvel EBC créé *« afin de préserver la possibilité de culture des espaces agricoles valorisables (privés ou publics) »*.

III – Bilan de la concertation

La concertation, telle que définie dans la délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 21 novembre 2011, a consisté en une mise à disposition du public d'un registre de concertation au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et à la Mairie de Cornebarrieu accompagnés de panneaux d'informations, ainsi que de la mise en ligne des panneaux d'informations sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de Cornebarrieu. Aucune observation n'a été formulée dans le registre ouvert au Grand Toulouse, ni dans celui ouvert en Commune.

IV – Déroulement de l'enquête publique

Un arrêté du Président du Grand Toulouse du 6 mars 2012 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la 2ème révision simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu pour permettre le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation.

Au cours de l'enquête qui a eu lieu du 26 mars 2012 au 27 avril 2012 inclus, une observation a été inscrite dans le registre ouvert en Mairie de Cornebarrieu demandant :Depuis quelle date l'EBC à déclasser situé sur la ZAC Aéroconstellation est-il classé ? L'EBC créé sera-t-il également protégé ? Pourra t'il être déclassé ?

L'EBC à déclasser a été institué lors de la révision du Plan d'Occupation du Sol (POS) en 1981. Lors de la création de la ZAC Aéroconstellation en 2001, la superficie de cet EBC ne présentant pas d'arbres remarquables avait déjà été réduite de moitié. Le nouvel EBC créé est protégé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, interdisant tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Son déclassement nécessiterait une nouvelle procédure de révision ou de révision simplifiée justifiée par un projet d'intérêt général et soumise à enquête publique.

Aucune observation n'a été formulée dans le registre d'enquête ouvert au Grand Toulouse.

V – Conclusions du Commissaire Enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, la Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu.
Il est donc proposé d'approuver la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, telle que jointe à la présente délibération et modifiée pour prendre en compte l'avis de la Chambre d'Agriculture rendu au titre de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme. En effet, afin de répondre à cette remarque, la superficie de l'EBC créé sera réduite à une surface identique à l'EBC supprimé (environ 8545 m^2). Le nouveau tracé de l'EBC est détaillé dans l'annexe ci-jointe.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.300-2, R.123-21-1, R.123-24 et R.123-25,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) de la Grande Agglomération Toulousaine approuvé le 16 mars 2012,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001, mis en révision et arrêté le 24 janvier 2011,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par le Conseil de Communauté le 17 mars 2011, et modifié par délibération du 29 mars 2012,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007 et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009, et modifié par délibérations du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011et du 19 décembre 2011.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 novembre 2011 prescrivant la présente révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu et définissant les modalités de la concertation auprès du public sur le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse du 6 mars 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la présente révision simplifiée du P.L.U.,

Vu le courrier du Vice-Président du Grand Toulouse en date du 3 février 2012 invitant les personnes publiques associées à procéder à l'examen conjoint du présent projet de révision simplifiée du P.L.U.,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du présent projet de révision simplifiée du P.L.U. par les personnes publiques associées qui s'est tenue le 28 février 2012,

Vu l'avis du CRPF et de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 26 mars 2012 au 27 avril 2012 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 11 juin 2012,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la Commune de Cornebarrieu en date du 27 juin 2012,

Considérant que les modifications apportées dans le cadre de la présente procédure de révision simplifiée ne modifient pas l'économie générale du P.A.D.D. du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune Cornebarrieu et ne comportent pas de graves risques de nuisances,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 12 juin 2012,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De tirer le bilan de la concertation, en confirmant que celle-ci s'est déroulée selon les modalités initialement prévues.

Article 2

D'approuver le bilan de la concertation tel qu'il vient d'être présenté et de prendre acte de l'examen conjoint.

Article 3

D'approuver le dossier de 2ème révision simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, portant sur le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation, avec la modification prenant en compte l'avis de la Chambre d'Agriculture conformément au plan joint en annexe.

Article 4

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de

Cornebarrieu., pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 5

De dire que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine du Grand Toulouse.

Article 6

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de P.L.U. ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ces documents étant également consultables à la Mairie de Cornebarrieu et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site Internet de la Mairie de Cornebarrieu et sur celui du Grand Toulouse.

Article 7

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la révision du P.L.U. ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées à l'article 4 ci-dessus.

Article 8

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

• Pour	107
• Contre	0
• Abstentions	9 (Mmes BELAUBRE, BLEUSE, CHARLES, MM. GODEC, IMELHAINE, MAURICE, VALADIER, GOIRAND, COPPEY.)
• Non participation au vote	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

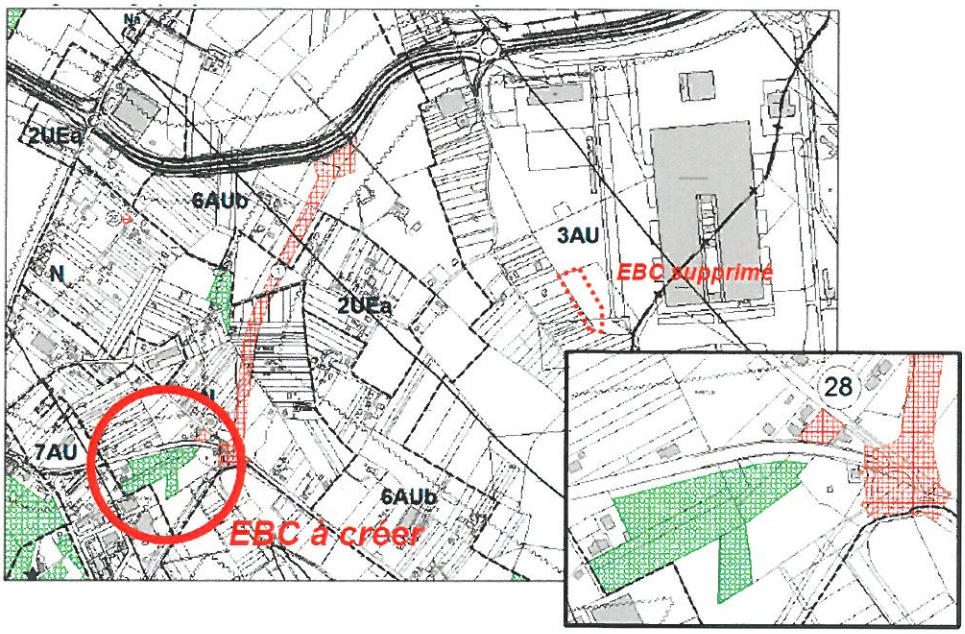


Pierre COHEN

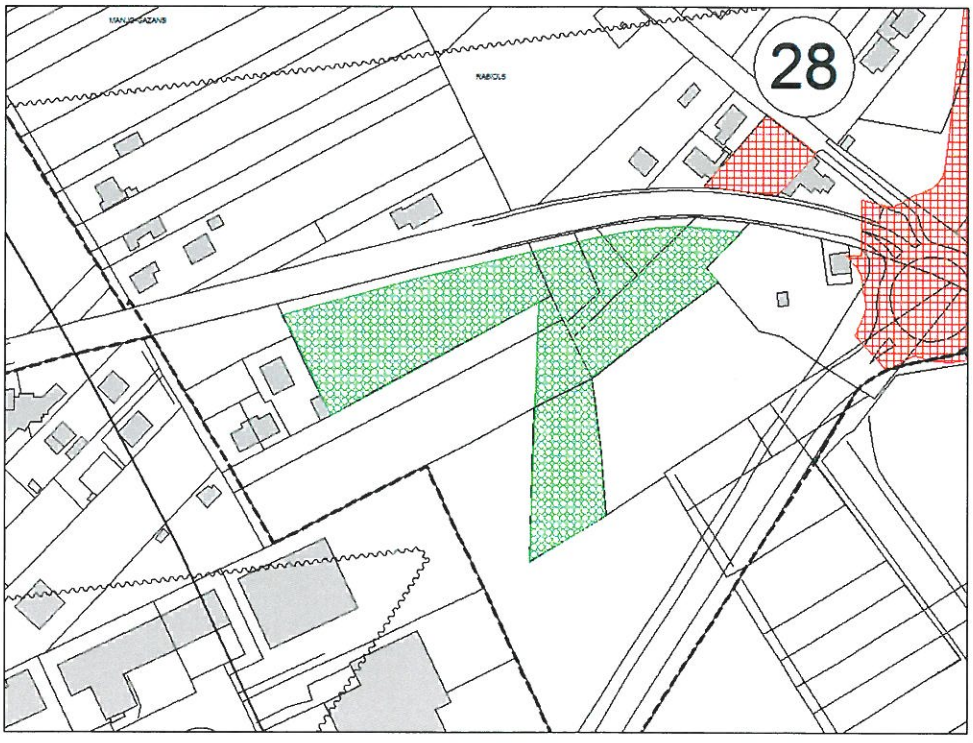
ANNEXE DEL-12-395 :

REDUCTION DE LA SUPERFICIE DE L'EBC CREE IDENTIQUE A LA SURFACE DE L'EBC SUPPRIME

1. L'EBC créé dans le dossier soumis à enquête publique (12600m²)



2. Modification de l'EBC créé dans le dossier approuvé pour tenir compte de l'avis de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R123-17(8500m²)



Mairie

VILLE DE
CORNEBARRIEU
Haute-Garonne

Cadre de vie
Technicité

REÇU
05.07.12
PREF 31

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-03-25

Déposé en Préfecture le 05/07/2012 *Certifié exécutoire le* 05/07/2012 *Publié ou Notifié le* 05/07/2012

Nombre de Conseillers	En exercice : 29	Présents : 19	Votants : 25

Le vingt sept juin deux mille douze, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORNEBARRIEU, convoqué le 20/06/2012, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles de FALETANS, Maire.

Etaient présents : MM. de FALETANS, DEL COL, Mme BERMOND, M. GATÉ, Mme BOISSON, M. BOSELLI, Mmes VALAT, VIAUD, MM. RODRIGUEZ, BAUER, FOURNES, Mmes GILSON, VIDALINC, BOURDOULOUS, HUTS, M. BOUDARINE, Mmes SANS, ALONZO et Mme ESCRIVA

Procuration(s) :
M. TOPPAN à M. FOURNES
M. RAMOND à Mme GILSON
Mme FABRE à M. DEL COL
M. MAUGARD à M. GATÉ
M. CLARAZ à Mme ALONZO
M. LAPEYRE à Mme ESCRIVA

Absent(e)s excusé(e)s : Mme SOUVAIRAN, M. SEGUI, Mme AUTHIÉ, M. SOVRAN

OBJET : **2.2** ***URBANISME***

Avis du Conseil Municipal relatif au projet de 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du Grand Toulouse a, par une délibération du 21 novembre 2011, prescrit la mise en œuvre de la 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Corne-

barrieu, pour permettre le déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) afin d'accompagner le développement de l'activité aéronautique sur la ZAC Aéroconstellation.

Par cette même délibération, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse s'est prononcé sur les modalités de la concertation ouverte auprès du public.

Par arrêté du Président du Grand Toulouse du 6 mars 2012, l'ouverture de l'enquête publique relative à la 2e révision simplifiée du P.L.U. a été prescrite.

I – Rappel du projet de révision simplifiée

Dans le cadre de la 2e phase d'aménagement de la ZAC Aéroconstellation, ZAC communautaire dédiée à l'aéronautique, il est envisagé la construction de plusieurs halls à proximité de l'usine Jean-Luc Lagardère. Ces halls d'un hectare chacun sont destinés à tester et obtenir la certification de l'A350 ou d'autres avions dont l'assemblage est réalisé sur le site d'activités et autour du domaine aéroportuaire.

Le site d'implantation, localisé au Nord-Est de la Commune de Cornebarrieu, comporte un EBC de 8 545 m² environ qui interdit toute construction.

La réalisation de ce projet d'intérêt général qui participe à la restructuration et au confortement de l'activité aéronautique de la métropole toulousaine nécessitait donc de déclasser cet EBC et de créer en compensation un nouvel EBC sur cette même Commune de Cornebarrieu. L'EBC créé en compensation occupait une superficie de 12 600 m², situé entre la RD 63 et la RD 1.

II – Examen conjoint du projet de révision simplifiée du P.L.U du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu par les services de l'Etat et les personnes publiques

Le projet a fait l'objet d'une consultation par les services de l'Etat et par les personnes publiques associées à la révision simplifiée du document d'urbanisme.

La réunion d'examen conjoint, qui a eu lieu le 28 février 2012, n'a pas donné lieu à des observations particulières. Le Smeat a signalé que l'EBC supprimé n'était pas situé dans un espace naturel protégé et que le projet était compatible avec le SCOT.

Conformément à l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision simplifiée a été soumis à l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et de la Chambre d'Agriculture.

Par courrier en date du 3 janvier 2012, le CRPF a donné un avis favorable à ce projet dont l'intérêt économique industriel prime dans ce cas sur l'intérêt forestier.

Par courrier reçu en date du 30 avril 2012, la Chambre d'Agriculture a formulé un avis favorable sous réserve d'une réduction de la surface du nouvel EBC créé *« afin de préserver la possibilité de culture des espaces agricoles valorisables (privés ou publics) ».*

III – Bilan de la concertation

La concertation, telle que définie dans la délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 21 novembre 2011, a consisté en une mise à disposition du public d'un registre de concertation au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et à la Mairie de Cornebarrieu accompagnés de panneaux d'informations, ainsi que de la mise en ligne des panneaux d'informations sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de Cornebarrieu. Aucune observation n'a été formulée dans le registre ouvert au Grand Toulouse, ni dans celui ouvert dans notre commune.

IV – Déroulement de l'enquête publique

Un arrêté du Président du Grand Toulouse du 6 mars 2012 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la 2e révision simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu pour permettre le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation.

Au cours de l'enquête qui a eu lieu du 26 mars 2012 au 27 avril 2012 inclus, une observation a été inscrite dans le registre ouvert en Mairie de Cornebarrieu demandant :Depuis quelle date l'EBC à déclasser situé sur la ZAC Aéroconstellation est-il classé ? L'EBC créé sera-t-il également protégé ? Pourra t'il être déclassé ?

L'EBC à déclasser a été institué lors de la révision du Plan d'Occupation du Sol (POS) en 1981. Lors de la création de la ZAC Aéroconstellation en 2001, la superficie de cet EBC ne présentant pas d'arbres remarquables avait déjà été réduite de moitié. Le nouvel EBC créé est protégé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, interdisant tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Son déclassement nécessiterait une nouvelle procédure de révision ou de révision simplifiée justifiée par un projet d'intérêt général et soumise à enquête publique.

Aucune observation n'a été formulée dans le registre d'enquête ouvert au Grand Toulouse.

V – Conclusions du Commissaire Enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, la Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la 2e révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu.

Il vous est donc proposé de donner un avis favorable à la 2e révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, telle que jointe à la présente délibération et modifiée pour prendre en compte l'avis de la Chambre d'Agriculture rendu au titre de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme. En effet, afin de répondre à cette remarque, la superficie de l'EBC créé sera réduite à une surface identique à l'EBC supprimé (environ 8 545 m^2). Le nouveau tracé de l'EBC est détaillé dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.300-2, R.123-21-1, R.123-24 et R.123-25,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de la Grande Agglomération Toulousaine approuvé le 16 mars 2012,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001, mis en révision et arrêté le 24 janvier 2011,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par le Conseil de Communauté le 17 mars 2011, et modifié par délibération du 29 mars 2012,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007 et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009, et modifié par délibérations du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011et du 19 décembre 2011.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 novembre 2011 prescrivant la présente révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu et définissant les modalités de la concertation auprès du public sur le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation.

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse du 6 mars 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la présente révision simplifiée du P.L.U.,

Vu le courrier du Vice-Président du Grand Toulouse en date du 3 février 2012 invitant les personnes publiques associées à procéder à l'examen conjoint du présent projet de révision simplifiée du P.L.U.,

Vu l'avis du CRPF et de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 26 mars 2012 au 27 avril 2012 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 11 juin 2012,

Considérant que les modifications apportées dans le cadre de la présente procédure de révision simplifiée ne modifient pas l'économie générale du P.A.D.D. du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune Cornebarrieu et ne comportent pas de graves risques de nuisances,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

Article 1 :

- d'émettre un avis favorable à la 2e révision simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, portant sur le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation, avec la modification prenant en compte l'avis de la Chambre d'Agriculture conformément au plan joint en annexe.

Article 2 :

- de dire que le dossier de la 2e révision du PLU du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU, une fois approuvé par le Conseil Communautaire, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur seront consultables au siège du Grand Toulouse situé 6 place René Leduc à Toulouse, Direction de l'Urbanisme Règlementaire (2e étage), ces documents étant également consultables à la Mairie de Cornebarrieu, 9 avenue de Versailles, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur les sites Internet de la Mairie de Cornebarrieu et du Grand Toulouse.

Article 3 :

- de préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et son affichage pendant un mois en Mairie.

Article 4 :

- de dire que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de CORNEBARRIEU.

Article 5 :

- d'autoriser Monsieur le Mairie à signer tous les actes afférents à la procédure.





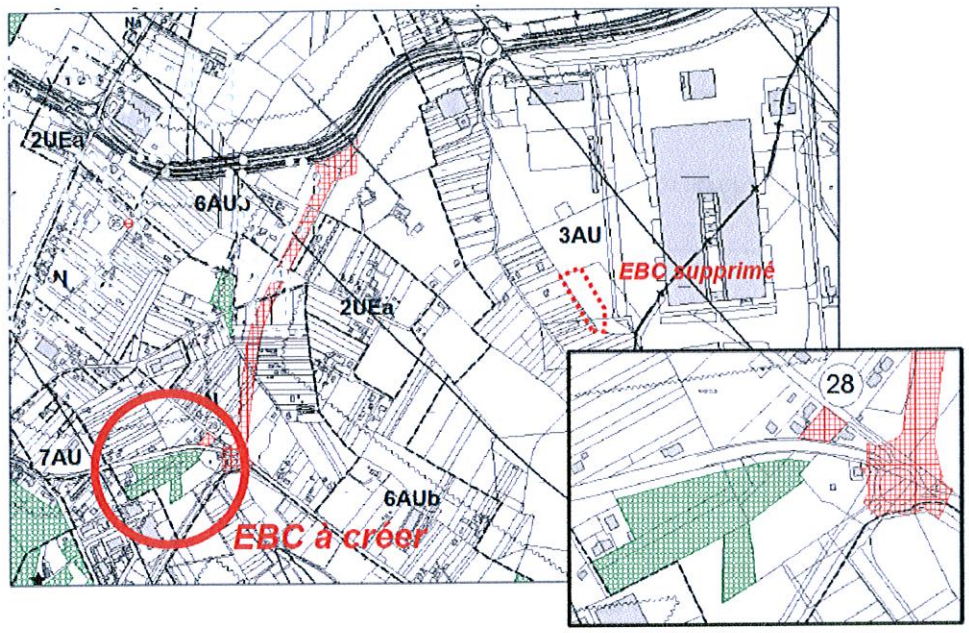
Le Maire,
Gilles de FALETANS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

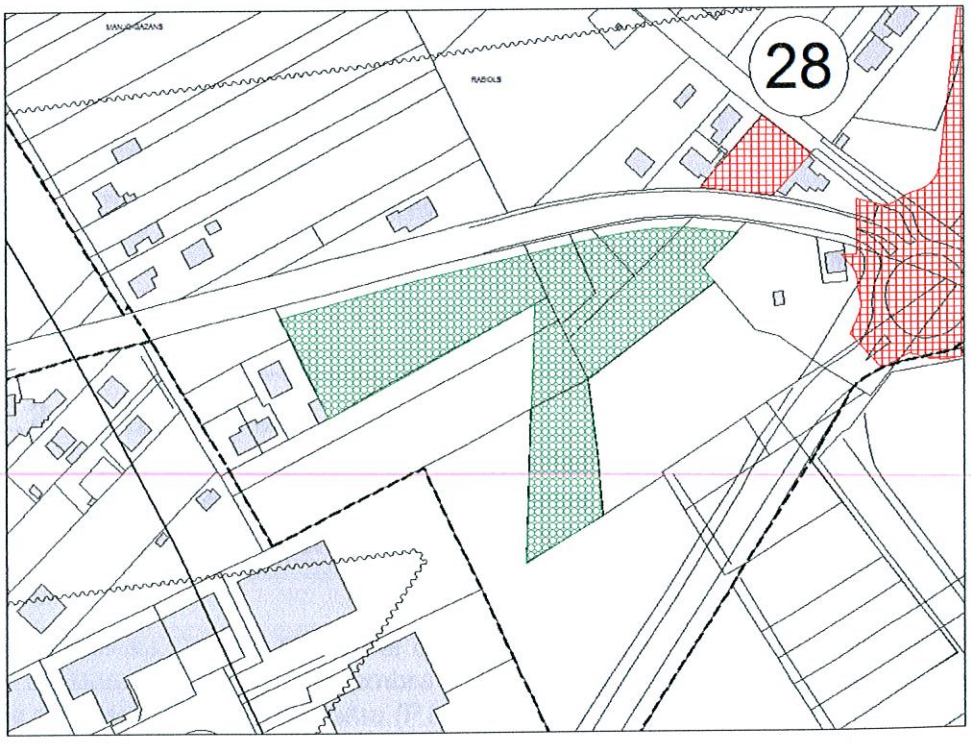
ANNEXE :

REDUCTION DE LA SUPERFICIE DE L'EBC CREE IDENTIQUE A LA SURFACE DE L'EBC SUPPRIME

1. L'EBC créé dans le dossier soumis à enquête publique (12600m²)



2. Modification de l'EBC créé dans le dossier approuvé pour tenir compte de l'avis de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article R123-17(8500m²)



Réf. T.A. : E12000031 / 31 11/06/2012

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

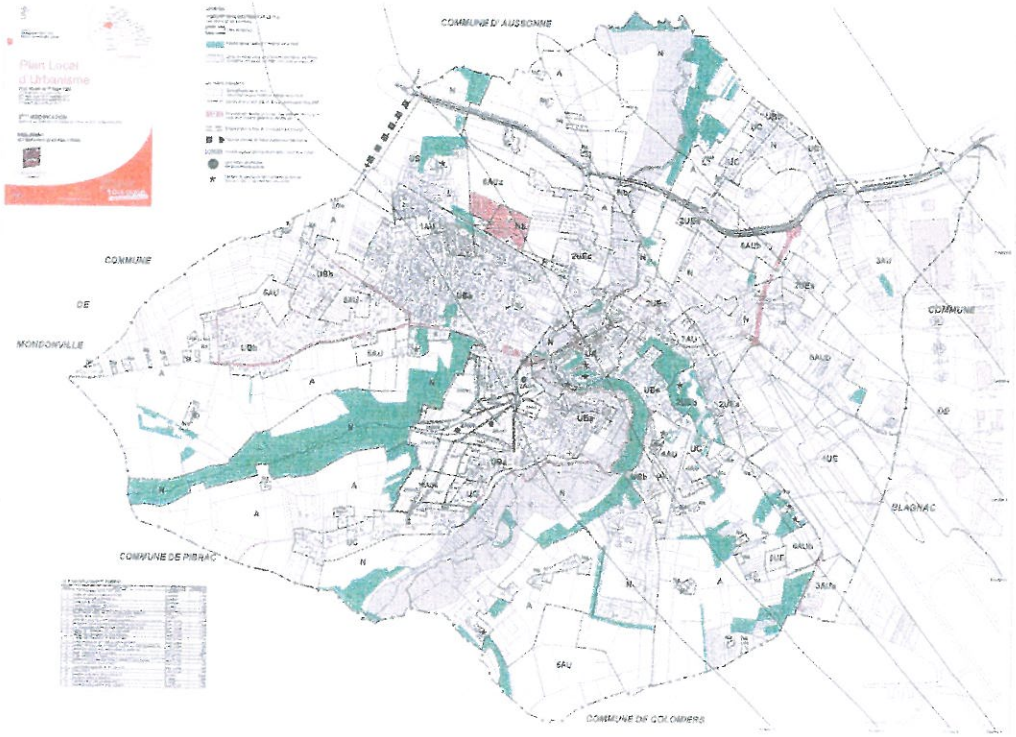
COMMUNE DE CORNEBARRIEU (31700)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A

LA 2 ème REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DU GRAND TOULOUSE

COMMUNE DE CORNEBARRIEU



Du 26 MARS au 27 AVRIL 2012

RAPPORT D'ENQUÊTE ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire Enquêteur :

Anne FERRAND

SOMMAIRE

DOCUMENT 1 : RAPPORT D'ENQUÊTE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I -GENERALITES....1
I.1 -Préambule....1
I.2 -Objet de l'enquête....1
I.3 -Cadre juridique....1
I.4 -Nature et caractéristique du projet....2
I.4.a -Le PLU....2
I.4.b -Objet de la révision simplifiée....2
II -LE DOSSIER D'ENQUÊTE ET AUTRES DOCUMENTS....4
III -ORGANISATION DE L'ENQUÊTE....6
III.1 -Désignation du Commissaire enquêteur....6
III.2 -La concertation préalable à la procédure d'enquête....6
III.3 -Réunion d'organisation de l'enquête....6
III.4 -Arrêté d'ouverture d'enquête....6
III.5 -Mesures publicitaires – Information du public....7
III.5.a -Affichages....7
III.5.b -Insertion dans la presse....7
III.5.c -Informations en ligne....7
III.5.d -Autres moyens....8
III.6 -Consultation en ligne du dossier d'enquête....8
IV -DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE....9
IV.1 -Dossier et Registre d'enquête....9
IV.2 -Réunion sur site et visite des lieux....9
IV.3 -Permanences du Commissaire enquêteur....9
IV.4 -Bilan comptable des observations du public....10
IV.5 -Détail de l'ensemble des observations recueillies par le Commissaire enquêteur....11
IV.5.a -Les observations orales....11
IV.5.b -Les observations écrites aux registres d'enquête....13
IV.6 -Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres d'enquête....15
IV.7 -Procès verbal des observations du public....15
IV.8 -Réunion de travail....15
IV.9 -Mémoire en réponses du maître d'ouvrage....15
IV.10 -Remise du rapport d'enquête et des conclusions....15
IV.11 -Le climat de l'enquête....16

DOCUMENT 2 : CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I -RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE.....18

II -AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR La procédure d'enquête.....19

III -AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE.....20

IV -ANALYSE ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES OBSERVATIONS FORMULEES.....20

IV.1 -Rappel du bilan comptable des observations du public.....20

IV.2 -Rappel de la démarche concernant le traitement des requêtes.....21

IV.3 -Analyse de l'ensemble des observations recueillies par le Commissaire Enquêteur.21

V -CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....23

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des sigles et acronymes

ANNEXE 2 : Arrêté prescrivant l'enquête publique

ANNEXE 3 : Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

ANNEXE 4 : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique

ANNEXE 5 : Insertions dans la presse

ANNEXE 6 : Mesures complémentaires d'information du public

ANNEXE 7 : Procès verbal des observations du public

ANNEXE 8 : Mémoire en réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

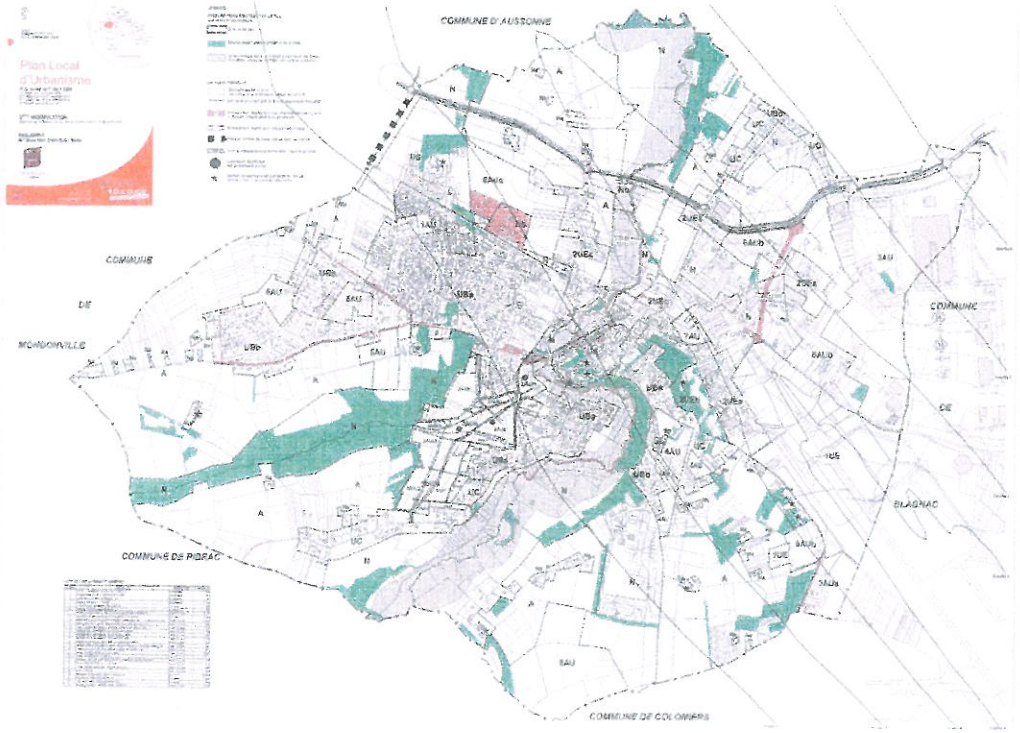
COMMUNE DE CORNEBARRIEU (31700)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A

LA 2 ème REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DU GRAND TOULOUSE

COMMUNE DE CORNEBARRIEU



Du 26 MARS au 27 AVRIL 2012

DOCUMENT 1 :

RAPPORT D'ENQUÊTE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I - GENERALITES

I.1 - Préambule

Le présent rapport d'enquête rédigé par le Commissaire Enquêteur en date du 11 juin 2012 décrit l'organisation et le déroulement de l'enquête, analyse le dossier soumis à enquête et présente les éventuelles observations du public : ***Document 1 : Rapport du Commissaire Enquêteur.***

Dans un second document séparé, le Commissaire Enquêteur analyse l'ensemble des observations formulées par le public et présente ses conclusions motivées et son avis sur l'objet de l'enquête : ***Document 2 : Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur***.

I.2 - Objet de l'enquête

La présente enquête publique prescrite par arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse porte sur :

- le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

Voir Annexe 2 : Arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Note : cette enquête publique a été réalisée conjointement à l'enquête publique prescrite par arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse portant sur le projet de 1 ère révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre l'implantation d'un nouveau pôle logistique à vocation aéronautique.

I.3 - Cadre juridique

- ✓ Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et de son décret d'application n°85-453 du 23 avril 1985;
- ✓ Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L123-10, L123-13, R123-19 et R123-21-1 ;
- ✓ Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L123-1 à L123-16 et R123-1 à R123-23 ;
- ✓ Vu le Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1 er mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007 et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009, et modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011 et du 19 décembre 2011 ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2011 prescrivant la 2 ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu et ouvrant la concertation ; (*voir annexe 3 : Extrait du registre des délibérations*) ;

- ✓ Vu la décision en date du 7 février 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Madame Anne FERRAND en qualité de Commissaire Enquêteur chargée de conduire l'enquête publique relative à la 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'URbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, afin de déclasser un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation, présentant un intérêt général ;
- ✓ Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

L'arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse prescrit l'enquête publique portant sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

I.4 - Nature et caractéristique du projet

I.4.a - Le PLU

La commune de Cornebarrieu est couverte par le Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 1 mars 2006, et ayant connu :

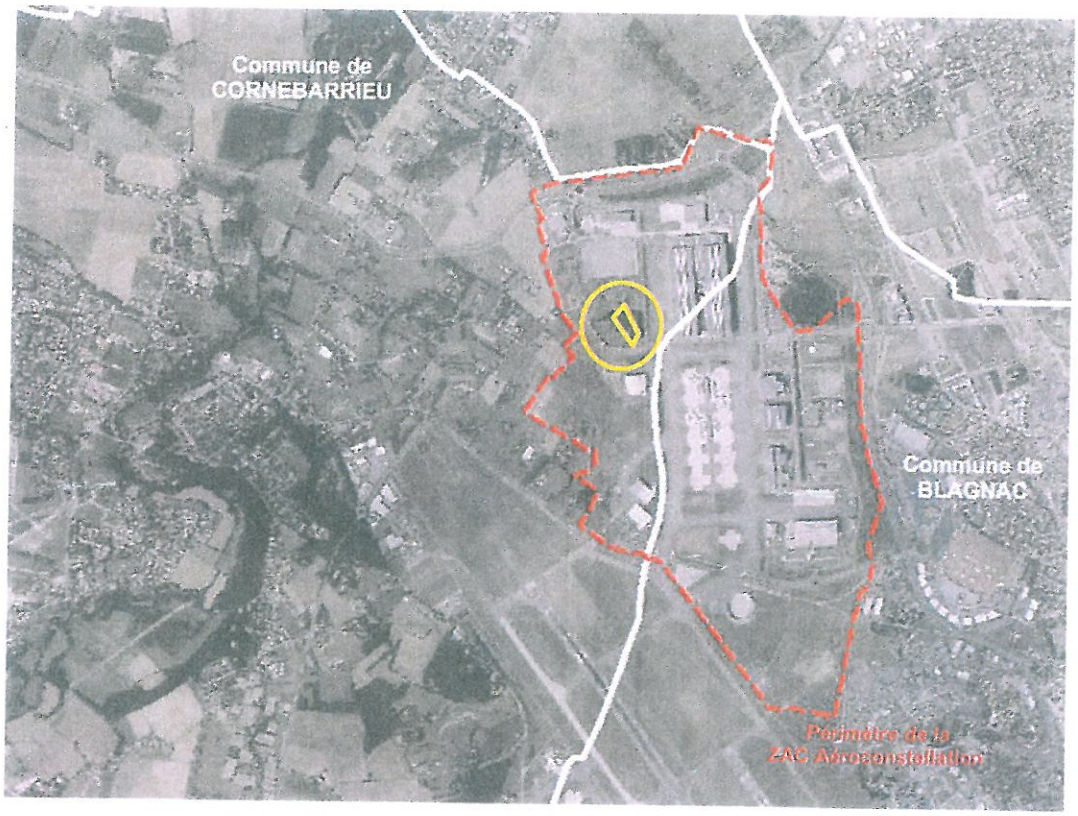
- ✔ une 1 ère mise à jour par arrêté communal du 5 juillet 2006,
- ✔ une 2 nde mise à jour par arrêté communal du 17 décembre 2007,
- ✔ une 3 ème mise à jour par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009,
- ✔ une 1 ère modification approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 23 juin 2011,
- ✔ une 2 ème modification approuvée délibération du Conseil Communautaire le 19 décembre 2011.

I.4.b - Objet de la révision simplifiée

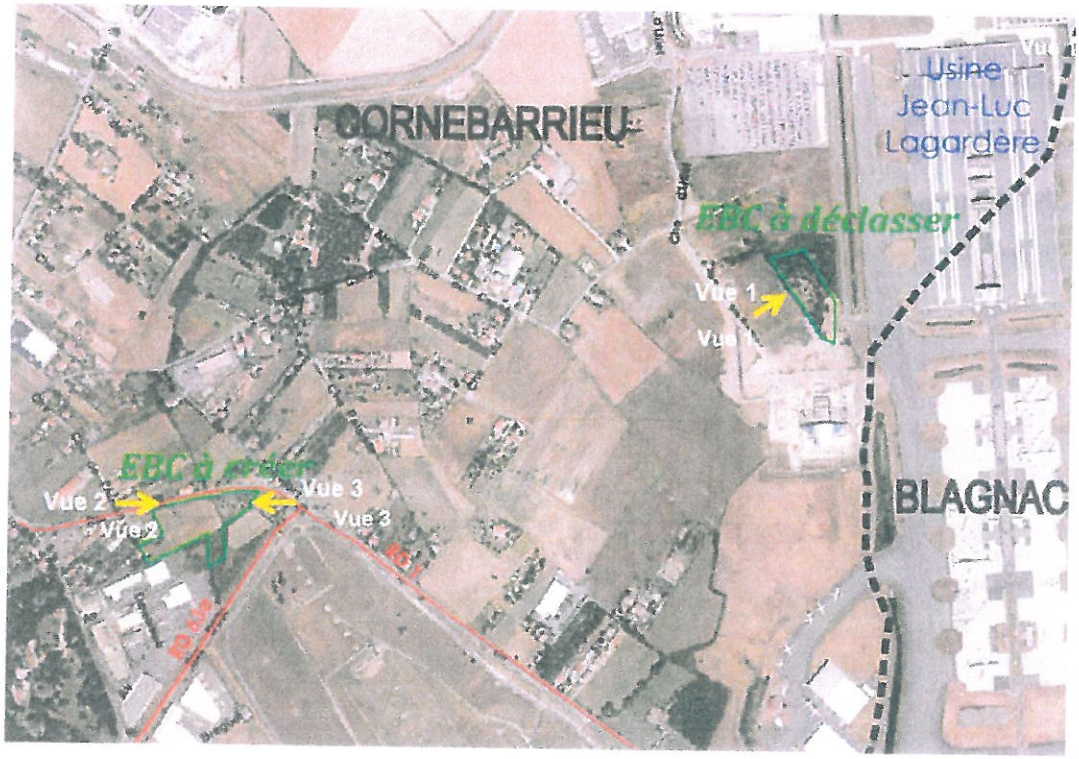
La présente révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse a pour objet de déclasser un Espace Boisé Classé (EBC) pour permettre la construction de plusieurs halls chantiers nécessaires pour tester et obtenir la certification de l'A350 ou d'autres avions. En compensation, le projet prévoit de créer un nouvel EBC sur la commune de Cornebarrieu.

Le projet de déclassement se situe au Nord-Est de la commune dans le périmètre de la ZAC Aéroconstellation à proximité de l'usine Jean-Luc Lagardère et de la commune de Blagnac. La superficie de l'espace à déclasser est égale à 8545 m2.

Le projet de création d'un EBC se situe sur la commune de Cornebarrieu entre la RD 63e et la RD1. La superficie de l'espace à créer est égale à 12600 m2.



Localisation de l'EBC à déclasser (Source : Dossier d'enquête publique ; Notice explicative)



Localisation de l'EBC à déclasser et de l'EBC à créer (Source : Dossier d'enquête publique ; Notice explicative)

Réf. T.A. E12000031 / 31 11/06/2012

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

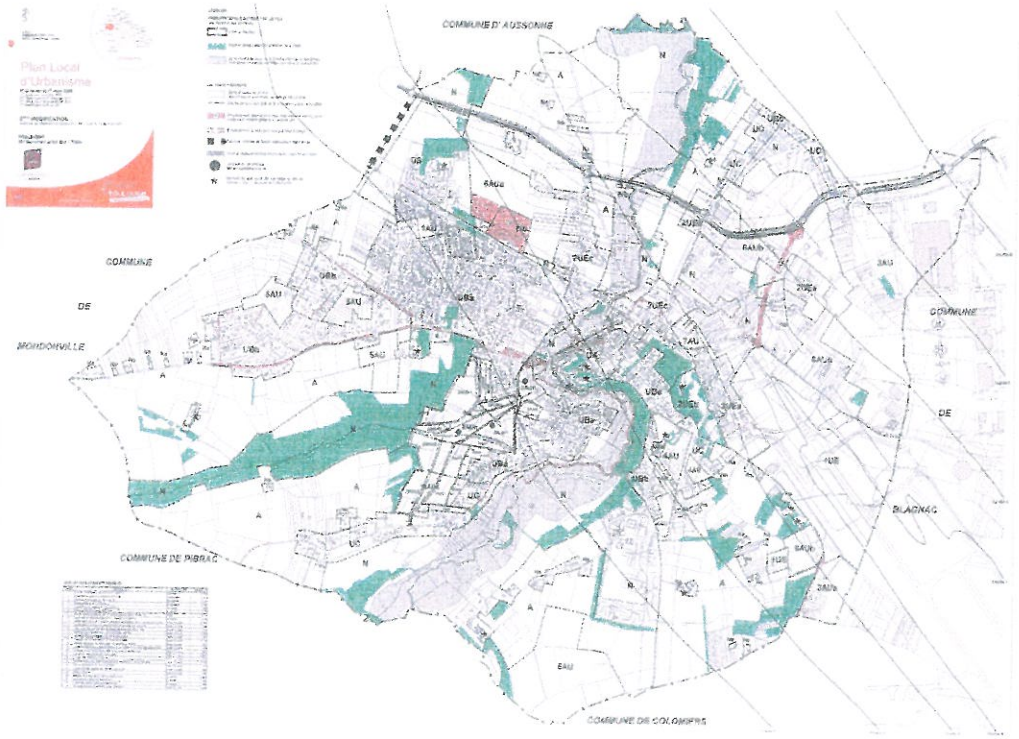
COMMUNE DE CORNEBARRIEU (31700)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A

LA 2 ème REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DU GRAND TOULOUSE

COMMUNE DE CORNEBARRIEU



Du 26 MARS au 27 AVRIL 2012

DOCUMENT 2 :

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

II - LE DOSSIER D'ENQUÊTE ET AUTRES DOCUMENTS

Le dossier d'enquête a été réalisé par l'AUAT pour la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Il s'intitule :

Plan Local d'Urbanisme

PLU révisé le 1 er mars 2006

Projet de 2 ème Révision Simplifiée

Soumis à enquête publique du 26/03/2012 au 27/04/2012
par arrêté du 06/03/2012

Ville de CORNEBARRIEU

Présenté sous forme d'un dossier à feuillets mobiles, il se compose des 4 pièces suivantes :

BORDEREAU DES PIECES

0 – Documents relatifs à la procédure

Délibération.....8 pages

Arrêté prescrivant l'enquête publique.....4 pages

Procès verbal de la réunion d'examen conjoint.....4 pages

Avis Personnes Publiques Associées.....2 avis

(1 avis Tisséo; 1 avis CRPF)

Publicités.....4 pages

1 – Notice explicative.....10 pages

4 – Règlement

4B1 – Document graphique 1/5000e.....1 plan échelle 1/5 000

4B2 – Document graphique 1/2000e.....1 plan échelle 1/2 000

6 – Document d'information

Etude d'impact ZAC Aéroconstellation.....121 pages

L'avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Les avis des PPA ayant répondues ont été versés au dossier avant le début de l'enquête, à savoir :

- ✔ Tisséo SMTC, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine ;
- ✔ le CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.

Aucun autre avis n'a été reçu en cours d'enquête.

L'examen conjoint des PPA a donné lieu à un procès-verbal versé au dossier d'enquête. Etaient présents à cette réunion :

- ✔ Monsieur le Maire de Cornebarrieu,
- ✔ la Direction Départementale des Territoires,
- ✔ la SMEAT,
- ✔ la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- ✔ le Grand Toulouse (DGDUD / Direction de l'Aménagement et DGDUD / Réglementation Urbaine);
- ✔ l'AUAT, Toulouse aire urbaine.

III - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

III.1 - Désignation du Commissaire enquêteur

Par décision du 07/02/2012 (référencée sous le n° E12000031 / 31) de Madame Valérie QUEMENER, Magistrat délégué du Tribunal Administratif de Toulouse, j'ai été désignée en qualité de Commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique concernant :

- ✓ la 1 ère et la 2 ème révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu.

III.2 - La concertation préalable à la procédure d'enquête

Par délibération en date du 21 novembre 2011, le conseil Communautaire du Grand Toulouse a décidé de lancer la 2 ème révision simplifiée du PLU et d'engager la concertation du public.

Celle-ci a été réalisée par la mise à disposition du public d'un registre de concertation et d'un panneau d'information en mairie de Cornebarrieu et au siège de la Communauté Urbaine de Grand Toulouse.

A ce jour, le bilan de la concertation n'a pas été tiré.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse prévoie de faire le bilan de concertation lors de l'approbation de la révision simplifiée du PLU par délibération du Conseil de Communautés.

III.3 - Réunion d'organisation de l'enquête

Une réunion d'organisation a eu lieu le 1 mars 2012 au siège du Grand Toulouse, 6 rue René Leduc à Toulouse en présence de :

- ✔ Mademoiselle Cécile COLLANGE de la Direction Générale Développement Urbain et Durable – Service Réglementation Urbaine de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✔ Monsieur DANIELOU Gérard du service Urbanisme de la Mairie de Cornebarrieu.

Nous avons pu définir ensemble les modalités pratiques d'organisation de l'enquête publique, à savoir :

- ➢ date et siège des permanences du Commissaire Enquêteur,
- ➢ modalités de consultation et de mise à disposition des documents d'enquête,
- ➢ publicité légale dans la presse et par voie d'affichage,
- ➢ publicité et affichages complémentaires.

III.4 - Arrêté d'ouverture d'enquête

Par arrêté en date du 6 mars 2012, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse prescrit l'enquête publique portant sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

Voir Annexe 2 : Arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

III.5 - Mesures publicitaires – Information du public

III.5.a - Affichages

L'avis au public annonçant l'enquête publique conjointe (1 ère et la 2 ème révisions simplifiées du PLU) a été affiché depuis le 09/03/2012 aux lieux suivants :

- ✔ au siège du Grand Toulouse,
- ✔ panneaux officiels intérieur et extérieur de la Mairie de Cornebarrieu,
- ✔ Mairie annexe,
- ✔ Services techniques,
- ✔ CCAS,
- ✔ Foyer Municipal,
- ✔ Espace sportif Pierre de Coubertin,
- ✔ Ecole du Pont Vieux,
- ✔ Ecole des Ambrits,
- ✔ Ecole Saint Exupéry,
- ✔ 9 panneaux sur site.

Ces affichages ont fait l'objet de constats de la police municipale de Cornebarrieu :

- ✔ rapport de constatation n° 2012/08 en date du 22/03/2012
- ✔ rapport de constatation n° 2012/10 en date du 17/04/2012
- ✔ rapport de constatation n° 2012/13 en date du 17/04/2012

Voir Annexe 4 : Certificat d'affichage de la commune et emplacement détaillé des panneaux.

III.5.b - Insertion dans la presse

L'avis d'enquête a été publié dans la rubrique des annonces légales de la presse régionale suivante :

- ✓ L'OPINION INDEPENDANTE, éditions n° 3023 du 9 mars et n° 3026 du 30 mars 2012,
- ✓ LA DEPECHE DU MIDI, éditions du 10 mars et du 26 mars 2012.

Voir Annexe 5 : Insertions dans la presse.

III.5.c - Informations en ligne

L'avis d'enquête a été publié en ligne sur :

- ✓ le site internet de la Mairie de Cornebarrieu : www.cornebarrieu.com

- ✓ le site internet du Grand Toulouse : www.grandtoulouse.org

III.5.d - Autres moyens

Un article a été publié dans le magazine municipal mensuel « Oukankoman » d'avril 2012.

Voir Annexe 6 : Mesures complémentaires d'information du public.

III.6 - Consultation en ligne du dossier d'enquête

Le Commissaire Enquêteur a demandé a ce que l'intégralité du dossier d'enquête publique soit consultable en ligne par le public.

Seule la pièce 1 du dossier d'enquête (1 – Notice explicative) a été mise en ligne sur le site internet de la commune de Cornebarrieu à compter du 6 avril 2012 jusqu'à la fin de la procédure.

Un lien a été mis en place en cours d'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

IV - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.

IV.1 - Dossier et Registre d'enquête

Un exemplaire du dossier d'enquête a été récupéré par le Commissaire enquêteur le 22 mars 2012 au siège du Gand Toulouse.

A cette occasion, toutes les pièces des dossiers d'enquête devant être mises à la disposition du public ont été authentifiées par le Commissaire Enquêteur le 22 mars 2012.

Les registres d'enquête comportant chacun 32 feuillets non mobiles ont été cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur le 22 mars 2012 et ouvert par Monsieur le Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le premier jour de l'enquête.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, comme suit :

- ✔ pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse – 6, rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,
- ✔ pour la ville de Cornebarrieu : à la Mairie – 9, avenue de Versailles – 31700 Cornebarrieu, du lundi au vendredi de 8h45à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

IV.2 - Réunion sur site et visite des lieux

Le Commissaire Enquêteur a pris connaissance des lieux le 26 mars 2012.

Le Commissaire Enquêteur a pu s'entretenir au téléphone avec Monsieur Aliberto DIAZ du service Patrimoine – Département moyens généraux d'Airbus.

IV.3 - Permanences du Commissaire enquêteur

Conformément à l'article 4 de l'arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, les permanences se sont tenues à la Mairie de Cornebarrieu, 9, avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu aux jours et heures suivants :

- ✓ lundi 26 mars 2012 de 9h00 à 12h00,
- ✓ jeudi 05 avril 2012 de 14h00 à 17h00,
- ✓ mercredi 18 avril 2012 de 14h00 à 17h00,
- ✓ vendredi 27 avril 2012 de 15h00 à 18h00.

En outre et conformément à l'article 3 de l'arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le public avait la possibilité d'adresser ces observations par écrit pendant la durée de l'enquête, au nom du Commissaire enquêteur à la Mairie de Cornebarrieu, 9, avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu

Comme il est d'usage, le public avait la possibilité de solliciter une audience particulière auprès du Commissaire enquêteur.

IV.4 - Bilan comptable des observations du public

Les observations du public pouvaient être recueillies sous trois formes :

- ✓ oralement lors des permanences du commissaire enquêteur ou sur entretien particulier (réf. Or x),
- ✓ par mention sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour le Grand Toulouse (réf. RgG x),
- ✓ par mention sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour la Ville de Cornebarrieu (réf. RgV x),
- ✓ par pièce écrite adressée au commissaire enquêteur et annexée au registre d'enquête mis à la disposition du public pour le Grand Toulouse (réf. DocG x),
- ✓ par pièce écrite adressée au commissaire enquêteur et annexée au registre d'enquête mis à la disposition du public pour la Ville de Cornebarrieu (réf. DocV x).

Le tableau ci dessous comptabilise les observations orales et écrites formulées lors de l'enquête publique.

Observations orales (Or-x)		**Total = 1**
Aux heures de permanence du Commissaire enquêteur		
Permanence 1	lundi 26 mars 2012 de 9h00 à 12h00	0
Permanence 2	jeudi 05 avril 2012 de 14h00 à 17h00	0
Permanence 3	mercredi 18 avril 2012 de 14h00 à 17h00	0
Permanence 4	vendredi 27 avril 2012 de 15h00 à 18h00	1
Sur entretien particulier		0
Observations écrites (CG-x + CV-x + Doc-x)		**Total = 1**
Observations formulées sur le registre d'enquête CG-x		0
Observations formulées sur le registre d'enquête CV-x		1
Pièces annexées aux registres d'enquête		0
TOTAL DES OBSERVATIONS		**2**

IV.5 - Détail de l'ensemble des observations recueillies par le Commissaire enquêteur

IV.5.a - Les observations orales

1 observation orale a été reçue pendant le délai de l'enquête publique relative au projet. Elle est détaillée dans les tableaux suivants.

Référence	Identité du requérant (facultatif)	Adresse (facultatif)	Objet de la requête
Permanence 1 : lundi 26 mars 2012 de 9h00 à 12h00			
Aucune requête			
Permanence 2 : jeudi 05 avril 2012 de 14h00 à 17h00			
Aucune requête			
Permanence 3 : mercredi 18 avril 2012 de 14h00 à 17h00			
Aucune requête			
Permanence 4 : vendredi 27 avril 2012 de 15h00 à 18h00			
Or-01	Madame ZATON Monique	NC [1]	*Voir observation réf. RgV-01 au registre d'enquête*
Entretiens particuliers (Hors Permanence)			

[1] NC : Non communiquée

Référence	Identité du requérant (facultatif)	Adresse (facultatif)	Objet de la requête
Aucun entretien particulier n'a été sollicité			

IV.5.b - Les observations écrites aux registres d'enquête

1 observation écrite a été reçue pendant le délai de l'enquête publique relative au projet :

- 0 observations inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour le Grand Toulouse,
- 1 observation inscrite sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour la Ville de Cornebarrieu,
- 0 document annexé au registre.

Toutes ces observations sont détaillées dans les tableaux suivants.

Référence	Identité du requérant (facultatif)	Adresse (facultative)	Objet de la requête
RgV-01 (27/04/12)	Madame ZATON Monique	NC [2]	Procédure de classement et déclassement des EBC *Voir observation réf. RgV-01 au registre d'enquête*
Courriers et Documents annexés aux registres d'enquête			
Aucuns			
Fin des requêtes au 27/04/12			

[2] NC : Non communiquée

IV.6 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres d'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 27 avril 2012, le registre d'enquête déposé en Mairie a été clos et signé par Monsieur le Maire et celui déposé au Grand Toulouse a été clos et signé par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a transmis au Commissaire enquêteur par courrier RAR en date du 4 mai 2012 les 2 registres d'enquête (Grand Toulouse et Mairie).

IV.7 - Procès verbal des observations du public

Le commissaire enquêteur a transmis le 10 mai 2012 à Monsieur le Vice-Président Délégué à l'urbanisme et aux projets urbains de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le procès verbal des observations reçues pendant l'enquête et triées suivants les précédents thèmes.
Voir Annexe 7 : Procès verbal des observations formulées.

IV.8 - Réunion de travail

Une réunion de travail s'est tenue le 24 mai 2012 au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en présence de :

- ✔ Monsieur Samuel ROUX de la Direction des Opérations d'aménagement de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✔ Mademoiselle Cécile COLLANGE de la Direction Générale Développement Urbain et Durable – Service Réglementation Urbaine de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✔ Monsieur DANIELOU Gérard du service Urbanisme de la Mairie de Cornebarrieu,
- ✔ Monsieur Aliberto DIAZ du service Patrimoine – Département moyens généraux d'Airbus,
- ✔ Monsieur Pierre TRAINEAU Maintenance Manager – Général services d'Airbus.

IV.9 - Mémoire en réponses du maître d'ouvrage

Monsieur le Vice-Président Délégué à l'urbanisme et aux projets urbains a adressé au Commissaire enquêteur le 1 juin 2012 le mémoire en réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.
Voir Annexe 8 : Mémoire en réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

IV.10 -Remise du rapport d'enquête et des conclusions

Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmis le 11 juin 2012 à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse sous les formes suivantes :

- en deux exemplaires papier dont un non relié pour d'éventuelles diffusions,
- un CD contenant les fichiers numériques correspondants.

Un exemplaire papier a été également transmis le même jour au Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

IV.11 -Le climat de l'enquête

Le Commissaire enquêteur reconnaît :

- que l'enquête s'est déroulée dans de parfaites conditions,
- que l'accueil du public présentait les meilleurs conditions et qu'il a reçu lui même le meilleur accueil,
- qu'il a obtenu toutes les informations complémentaires qu'il a pu solliciter,
- qu'il n'a eu connaissance d'aucun incident survenu durant la période d'enquête.

Le Commissaire enquêteur remercie Mademoiselle Cécile COLLANGE du Grand Toulouse et Monsieur Gérard DANIELOU de la Mairie de Cornebarrieu pour leur accueil et leur disponibilité.

Fin du document 1 : Rapport d'enquête du Commissaire Enquêteur

I - RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE

La commune de Cornebarrieu est couverte par le Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 1 mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007 et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009, modifié par délibérations du Conseil Communautaire du 23 juin 2011 et du 19 décembre 2010.

La présente enquête publique prescrite par arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse porte sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

Ce projet porte sur :

- ✔ le déclassement de 8545 m2 d'EBC situé au Nord-Est de la commune dans le périmètre de la ZAC Aéroconstellation à proximité de l'usine Jean-Luc Lagardère et de la commune de Blagnac ;
- ✔ la création d'un nouvel EBC de 12600 m2 situé sur la commune de Cornebarrieu entre la RD 63e et la RD1.

Cette enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus à la mairie de Cornebarrieu.

Ce document fait suite au rapport d'enquête rédigé par le Commissaire enquêteur en date du 11 juin 2012 ***(Document 1 : Rapport d'enquête du Commissaire Enquêteur)*** et présente les conclusions et l'avis motivé du Commissaire Enquêteur sur l'objet de l'enquête.

II - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE

Avis du Commissaire enquêteur :

Le Commissaire enquêteur a constaté le respect des obligations réglementaires concernant la procédure d'enquête publique à savoir :

1 - **les publications de l'avis d'enquête** effectuées dans les délais, dans deux journaux locaux, **ainsi que l'affichage sur les panneaux officiels** de la Mairie de Cornebarrieu, au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et sur tous les emplacements prévus par la commune pour l'information du public conformément aux dispositions prévues par l'article 5 de l'arrêté du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

2 - **la production du dossier d'enquête**, réalisé par l'AUAT, Aire Urbaine de Toulouse.

3 - **la mise à disposition du public des dossiers et des registres d'enquête** pendant toute la durée de l'enquête,

* pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse - 6, rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

* pour la ville de Cornebarrieu : à la Mairie - 9, avenue de Versailles - 31700 Cornebarrieu, du lundi au vendredi de 8h45à 12h30 et de 13h30 à 18h00

et ceci conformément aux dispositions prévues par l'article 3 de l'arrêté du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,

4 - **l'accueil du public lors des 4 permanences du Commissaire enquêteur**, tenues aux jours et aux heures précisés par l'article 4 de l'arrêté du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

III - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE

Présenté sous forme d'un dossier à feuillets mobiles, le dossier d'enquête réalisé par l'AUAT, Aire Urbaine Toulouse comporte 4 pièces suivant bordereau indiqué page 4 du présent rapport.

Avis du Commissaire enquêteur :

La composition du dossier soumis à enquête est conforme aux dispositions prévues par les articles R.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et n'appelle aucune remarque de la part du Commissaire Enquêteur.

IV - ANALYSE ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES OBSERVATIONS FORMULEES

IV.1 - Rappel du bilan comptable des observations du public

Le tableau ci dessous comptabilise les observations orales et écrites formulées lors de l'enquête publique.

Observations orales (Or-x)		**Total = 1**
Aux heures de permanence du Commissaire enquêteur		
Permanence 1	lundi 26 mars 2012 de 9h00 à 12h00	0
Permanence 2	jeudi 05 avril 2012 de 14h00 à 17h00	0
Permanence 3	mercredi 18 avril 2012 de 14h00 à 17h00	0
Permanence 4	vendredi 27 avril 2012 de 15h00 à 18h00	1
Sur entretien particulier		0
Observations écrites (CG-x + CV-x + Doc-x)		**Total = 1**
Observations formulées sur le registre d'enquête CG-x		0
Observations formulées sur le registre d'enquête CV-x		1
Pièces annexées aux registres d'enquête		0
TOTAL DES OBSERVATIONS		**2**

IV.2 - Rappel de la démarche concernant le traitement des requêtes

Après avoir étudié l'ensemble des observations écrites et orales formulées par le public durant l'enquête, le Commissaire Enquêteur a transmis le 10 mai 2012 à Monsieur le Vice-Président Délégué à l'urbanisme et aux projets urbains de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le procès verbal des observations reçues pendant l'enquête (*Voir Annexe 7 : « Procès verbal des observations formulées »*).

Une réunion de travail s'est tenue le 24 mai 2012 au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en présence de :

- ✔ Monsieur Samuel ROUX de la Direction des Opérations d'aménagement de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✔ Mademoiselle Cécile COLLANGE de la Direction Générale Développement Urbain et Durable – Service Réglementation Urbaine de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✔ Monsieur DANIELOU Gérard du service Urbanisme de la Mairie de Cornebarrieu,
- ✔ Monsieur Aliberto DIAZ du service Patrimoine – Département moyens généraux d'Airbus,
- ✔ Monsieur Pierre TRAINEAU Maintenance Manager – Général services d'Airbus.

Monsieur le Vice-Président Délégué à l'urbanisme et aux projets urbains a adressé au Commissaire enquêteur en date du 1 juin 2012 le mémoire en réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (*Voir Annexe 8 : « Mémoire en réponse de la commune »*).

IV.3 - Analyse de l'ensemble des observations recueillies par le Commissaire Enquêteur

Les différents points évoqués par le public ont été classés suivants les thèmes ci-dessous :

Thème A : sur les EBC

Pour chaque thème abordé sont indiqués :

- ✔ la référence des observations écrites ou/et orales concernées :
  - ✓ Or – xx : requête orale lors des permanences du commissaire enquêteur,
  - ✓ CG - xx : requête rédigée sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour le Grand Toulouse,
  - ✓ CV - xx : requête rédigée sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour la Ville de Cornebarrieu,
  - ✓ Doc – xx : pièce écrite annexée aux registres d'enquête,
- ✓ l'extrait du procès verbal de fin d'enquête rédigé par le Commissaire Enquêteur,
- ✓ la réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✓ l'avis du Commissaire Enquêteur.

Procès verbal du Commissaire Enquêteur :

Thème A : Sur les EBC

Observations orales : *Or-04*
Observations du registre : *RgV-01*
Documents annexés au registre : *aucun*

Depuis quelle date l'EBC à déclasser situé sur la ZAC Aéroconstellation est-il classé ?

L'EBC à créer pourra t-il être lui aussi déclassé ? Quelle garantie pouvez-vous apporter ?

Réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse :

L'EBC à déclasser a été institué lors de la révision du Plan d'Occupation du Sol (POS) en 1981. Lors de la création de la ZAC Aéroconstellation en 2001, la superficie de cet EBC ne présentant pas d'arbres remarquables avait déjà été réduite de moitié.

Le nouvel EBC créé est protégé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, interdisant tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Son déclassement nécessiterait une nouvelle procédure de révision ou de révision simplifiée justifiée par un projet d'intérêt général et soumise à enquête publique.

Avis du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur prend acte de la réponse apportée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

V - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En conclusion de l'enquête publique prescrite par arrêté en date du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse portant sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation,

- ✓ Après avoir défini les modalités d'organisation de l'enquête lors de notre réunion de coordination du 1 mars 2012 au siège du Grand Toulouse, 6 rue René Leduc à Toulouse,
- ✓ Après visite des lieux et entretien téléphonique avec Monsieur Aliberto DIAZ du service Patrimoine – Département moyens généraux d'Airbus afin de prendre connaissance du projet,
- ✓ Après étude complète du dossier soumis à enquête publique et des documents annexés à celui-ci,
- ✓ Après avoir pris connaissance des avis des Personnes Publiques Associées,
- ✓ Après vérification des formalités réglementaires de publicité et d'affichage,
- ✓ Après avoir siégé et tenu 4 permanences à la mairie de Cornebarrieu, 9, avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu,
- ✓ Après avoir recensé 1 observation orale reçue lors des permanences et 1 observation écrite consignée dans le registre d'enquête,
- ✓ Après analyse de l'ensemble de ces observations et rédaction en date du 10 mai 20121 du procès verbal des observations recueillies,
- ✓ Après avoir organisé une réunion de travail en date du 24 mai 2012 au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- ✓ Après analyse du mémoire en réponse du Grand Toulouse transmis en date du 1 juin 2012,
- ✓ Compte tenu des avis formulés précédemment par le Commissaire enquêteur sur la procédure d'enquête publique, sur le dossier soumis à enquête et sur chacun des thèmes abordés,
- ✓ Attendu que la commune, dans son mémoire en réponse de fin d'enquête a apporté des réponses précises à chacune des requêtes et que ces réponses ont valeur d'engagement,

sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu, pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation,

le Commissaire enquêteur donne un

AVIS FAVORABLE

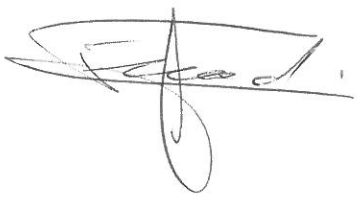
Sont transmis, en conséquence, à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le rapport d'enquête et les conclusions du Commissaire enquêteur en deux exemplaires papier ainsi qu'un fichier numérique de ces rapports.

Un exemplaire papier est également transmis au Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Mons, le 11 juin 2012

Le Commissaire enquêteur

Anne FERRAND



ANNEXES

- **ANNEXE 1** : Liste des sigles et acronymes
- **ANNEXE 2** : Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique
- **ANNEXE 3** : Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
- **ANNEXE 3** : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique
- **ANNEXE 5** : Insertions dans la presse
- **ANNEXE 6** : Mesures complémentaires d'information du public
- **ANNEXE 7** : Procès verbal des observations formulées
- **ANNEXE 8** : Mémoire en réponse de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

PLU.....Plan Local d'Urbanisme
ZAC.....Zone d'Aménagement Concerté
EBC.....Espace Boisé Classé
PEB.....Plan d'Exposition au Bruit
PPA.....Personnes Publiques Associées
SCOT.....Schéma de Cohérence Territoriale

ANNEXE 2 : ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

2012-010 AF

le - 7 MARS 2012

PRÉFECTURE de la Haute-GARONNE

ARRETE
PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA 2ème REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU GRAND TOULOUSE – COMMUNE DE CORNEBARRIEU POUR PERMETTRE LE DECLASSEMENT D'UN ESPACE BOISE CLASSE (EBC) SUR LA ZAC AEROCONSTELLATION

.....

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND Toulouse,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 123-10, L.123-13, R 123-19 et R.123-21-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007 et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009, et modifié par délibérations du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011 et du 19 décembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2011 prescrivant la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu et ouvrant la concertation ;

Vu la décision en date du 7 février 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Madame Anne FERRAND, en qualité de Commissaire Enquêteur chargée de conduire l'enquête publique relative à la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur afin de déterminer les dates de réception du public ;

Considérant qu'il convient d'effectuer une révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, afin de déclasser un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation, présentant un intérêt général.

2012.010

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 33 jours consécutifs, à compter **du lundi 26 mars 2012 jusqu'au vendredi 27 avril 2012 inclus,** en vue de la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu, concernant le projet de déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

ARTICLE 2 : Madame Anne FERRAND a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, pour conduire l'enquête publique.

ARTICLE 3 : Le public sera reçu du lundi 26 mars 2012 jusqu'au vendredi 27 avril 2012 inclus. Le dossier du projet de 2ème révision simplifiée, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par le Commissaire Enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- Pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,**

- Pour la Ville de Cornebarrieu: **à la Mairie au 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur, **à la Mairie de Cornebarrieu au 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu.**

ARTICLE 4 : Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Cornebarrieu, lors de ces permanences 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, aux jours et heures suivants :

- ***Lundi 26 Mars 2012 de 9h00 à 12h00,***
- ***Jeudi 5 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,***
- ***Mercredi 18 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,***
- ***Vendredi 27 Avril 2012 de 15h00 à 18h00.***

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié QUINZE JOURS au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de Cornebarrieu et sur tous les emplacements prévus dans la commune pour l'information du public sur le déroulement du présent projet de révision simplifiée, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis au public sera également consultable sur le site Internet de la Maire de Cornebarrieu et sur celui du Grand Toulouse.

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par Monsieur le Maire ou son représentant, et celui déposé au Grand Toulouse sera clos et signé par Monsieur le Président du Grand Toulouse ou son représentant, qui les transmettra, avec les dossiers d'enquête et les documents annexés, à Madame le Commissaire Enquêteur.

Madame le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête et le dossier à Monsieur le Président du Grand Toulouse, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adressera une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, à Monsieur le Maire de Cornebarrieu et à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi qu'à la Mairie de Cornebarrieu, 9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur les sites Internet respectifs du Grand Toulouse et de la Mairie de Cornebarrieu.

ARTICLE 8 : A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire du Grand Toulouse délibèrera sur la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu relative au déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation, au vu du rapport et des conclusions de Madame le Commissaire Enquêteur, transmis par cette dernière au Président du Grand Toulouse.

ARTICLE 9 : Madame le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2012-010

ARTICLE 10 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Maire de Cornebarrieu

Fait à Toulouse, le 05 MARS 2012

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Toulouse
(CUGT)
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le 7 mars 2012
- Publié par affichage :
- au siège de la CUGT le 7 mars 2012
- en mairie le
- Notifié dans la presse :

Certifié exécutoire le

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains

Daniel Benyahia

ANNEXE 3 : EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Conseil de Communauté du lundi 21 novembre 2011

Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° DEL-11-502

Lancement de la 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu et ouverture de la concertation du public - Déclassement d'une Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

L'an deux mille onze le lundi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	123
Présents :	81
Procurations :	27
Date de convocation :	15 novembre 2011

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	Mme Thérèse PICHON
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
L' Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Carmen GARCIA
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. David SAINT-MELLION
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN

Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Saint-Orens	M. Christian SEMPE M. Claude MERONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Jean-Marc BARES M. Daniel BENYAHIA Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Monique DURRIEU M. Jean Luc FORGET M. Régis GODEC Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED Mme Isabelle HARDY M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Djillali LAHIANI Mme Régine LANGE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH Mme Cécile RAMOS M. Christian RAYNAL Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN M. Nicolas TISSOT Mme Elisabeth TOUTUT Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY	Mme Thérèse PICHON M. Régis GODEC
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Brax	M. Jean-Pierre VERGE	Mme Lysiane MAUREL
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Christian RAYNAL
Colomiers	M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Henri MOLINA	Mme Michèle BLEUSE M. Louis GERMAIN
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Pibrac	M. Robert BON	M. David SAINT-MELLION
Saint-Jean	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VEZIAN
Toulouse	M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Joël CARREIRAS M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND M. Pierre LACAZE M. Jean-Paul MAKENGO M. Alexandre MARCIEL	M. Etienne MORIN Mme Danièle DAMIN M. Jean Luc FORGET M. Stéphane CARASSOU Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX M. Romain CUJIVES Mme Gisèle VERNIOL M. François BRIANÇON M. Antoine MAURICE M. Jean-Marc BARES M. Henri MATEOS Mme Cécile RAMOS

	M. Bernard MARQUIE	Mme Martine CROQUETTE
	Mme Saliha MIMAR	Mme Sonia RUIZ
	Mme Erwane MONTHUBERT	Mme Catherine GUIEN
	Mme Dominique PY	Mme Arlette SYLVESTRE
	M. Jean-Charles VALADIER	Mme Danielle CHARLES

Délégués excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Christian BERGON
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Gagnac	M. Michel SIMON
L' Union	M. Henri LEVRAT
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	Mme Malika ARADJ Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Claude TOUCHEFEU
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL

Délibération n° DEL-11-502

Lancement de la 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu et ouverture de la concertation du public - Déclassement d'une Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

Exposé

La commune de CORNEBARRIEU et le Grand Toulouse souhaitent accompagner le développement de l'activité aéronautique sur la ZAC Aéroconstellation recouvrant un site de 270 hectares, sur les communes de Blagnac et Cornebarrieu.

Cette ZAC communautaire entièrement dédiée à l'aéronautique, la plus grande de ce type en Europe, a été créée par décision du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 19 avril 2001. Aujourd'hui, la première phase de la ZAC Aéroconstellation a été réalisée avec l'aménagement du hall d'assemblage de l'A380 (usine Jean-Luc LAGARDERE), les ateliers de maintenance d'Air France Industrie et des installations industrielles liées à la maintenance et à la construction aéronautique. La deuxième phase qui représente une superficie moindre de la ZAC (environ 10%) mais qui se développe sur des terrains à fort potentiel a débuté. La Communauté Urbaine, maître d'ouvrage de la ZAC, souhaite donc poursuivre la deuxième phase de la ZAC à vocation aéronautique.

Dans le cadre de cette deuxième phase, Airbus a fait connaître son intention de construire plusieurs halls chantiers à proximité des usines Jean-Luc LAGARDERE, sur des terrains situés au Nord-Est de la commune de Cornebarrieu. Ces terrains, propriétés d'Oppidéa, situés sur la ZAC Aéroconstellation et classés en zone 3AU au PLU de Cornebarrieu comportent un Espace Boisé Classé (EBC) de 8545 m² environ qui interdit toute construction.

La poursuite de l'aménagement de la ZAC avec l'accueil des halls chantiers A350 nécessite donc de déclasser cet EBC isolé à proximité des usines aéronautiques et composé d'essences naturelles communes (chênes). Un principe de compensation et de relocalisation de l'EBC est proposé.

Fondements et motivations du projet

Le projet consiste à construire plusieurs halls chantiers, d'un hectare chacun, afin de pouvoir tester et obtenir la certification de l'A350 dont l'assemblage est réalisé sur le site de Colomiers. La localisation à proximité de l'usine Jean-Luc LAGARDERE présente l'avantage de pouvoir utiliser toute la logistique déjà présente sur le site et notamment de pouvoir bénéficier d'un accès direct aux pistes de l'aéroport.

Ce projet s'inscrit donc en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des projets portés par Airbus qui visent à répondre aux nouvelles productions, aux nouvelles chaînes d'assemblages créées pour l'A350 et à l'augmentation des commandes. Il participe à la restructuration et au confortement de ce pôle d'activité de la métropole toulousaine.

La création d'emplois directs et indirects, en nombre significatif, est attendue.

Principe de compensation

Le déclassement d'un EBC sur la commune de Cornebarrieu nécessite de proposer un principe de compensation. Conformément à l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, peuvent être classés en espace boisé, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies,et des plantations d'alignements.

Le périmètre de la ZAC Aéroconstellation sur la commune de Cornebarrieu ne permet pas d'envisager une relocalisation sur le périmètre même de la ZAC. Il est donc proposé de créer un nouvel EBC, d'une superficie au moins équivalente, sur le périmètre de la commune, entre la RD 63E et la RD1 sur un espace boisé à renforcer et à conforter.

Il est donc proposé de lancer une procédure de révision simplifiée afin de déclasser un EBC de 8545 m² sur la ZAC Aéroconstellation et de créer, en compensation de l'EBC supprimé un nouvel EBC d'une superficie au moins équivalente situé entre la RD 63E et la RD1.

Conformément à la réglementation en vigueur et en application de l'article L123-13 du code de l'urbanisme, la révision du P.L.U. peut être menée selon une procédure simplifiée lorsqu'elle a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général, notamment pour la commune ou pour toute autre collectivité ou d'un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de grave risque de nuisances.
Le déclassement d'un EBC nécessaire à la réalisation du projet d'implantation de halls chantiers dédiés à l'activité aéronautique réunit ces conditions, dans la mesure où :

- Il va permettre de maintenir la compétitivité de l'activité aéronautique européenne en assurant la production de l'A350, et pérenniser et développer les emplois sur le secteur. Il s'agit donc d'un projet essentiel pour l'attractivité du territoire métropolitain.
- Le projet ne remet pas en cause l'économie générale du PLU de Cornebarrieu et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Il est demandé aujourd'hui de se prononcer sur la prescription de la 2e révision simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – commune de CORNEBARRIEU et de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population.

La concertation avec le public doit être ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de la révision simplifiée, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Elle sera clôturée au moment où l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera devenu exécutoire.

Il est proposé de délibérer sur les modalités de concertation de la manière suivante, à savoir une mise à disposition du public :

- d'un registre en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- d'un panneau d'information exposé en Mairie de Cornebarrieu et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites Internet respectifs des deux collectivités.

Le Maire de la commune de CORNEBARRIEU sera invité à participer à l'examen conjoint prévu par l'article L. 123-18 du Code de l'Urbanisme.

Selon l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, les procédures nécessaires à une ou plusieurs révisions simplifiées pourront être menées conjointement.

Préalablement à l'approbation du projet de révision simplifiée, le projet de PLU sera soumis pour avis au Conseil Municipal de la commune de CORNEBARRIEU.

Le Président du Grand Toulouse présentera le bilan de la concertation au Conseil de Communauté qui en délibérera au plus tard au moment de l'approbation de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune CORNEBARRIEU

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, L300-2, L130-1 et R.123-21-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de CORNEBARRIEU approuvé par délibération du Conseil du 22 octobre 2007, modifié le 9 juillet 2009 et le 30 septembre 2010,

Considérant que la 2e révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse - Commune de CORNEBARRIEU est nécessaire afin de déclasser un EBC pour permettre le développement de l'activité aéronautique,

Considérant que cette révision ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comporte pas de grave risque de nuisance,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 17 octobre 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'engager la procédure de 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU, pour permettre le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation.

Article 2
De valider les objectifs poursuivis tels qu'énoncés dans l'exposé de la présente délibération.

Article 3
D'ouvrir la concertation avec le public prévue par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration du projet de la révision simplifiée et jusqu'à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique devenu exécutoire, selon les modalités suivantes :
- d'un registre en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- d'un panneau d'information exposé en Mairie de Cornebarrieu et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites Internet respectifs des deux collectivités.

Article 4
De rappeler que conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, la révision simplifiée fera l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-9 du Code précité.

Article 5
De rappeler que Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse présentera le bilan de la concertation avec la population devant le Conseil Communautaire, qui en délibèrera au plus tard au moment de l'approbation de la révision simplifiée de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune CORNEBARRIEU.

Article 6
La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L123-6 et L121-4 du code de l'urbanisme, à savoir :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Garonne
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT) chargé du SCOT ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte Intercommunal des Transports en commun de l'Agglomération toulousaine (Tisséo-SMTC)
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne
- Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Garonne

Conformément à l'article L.123-8 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera également transmises aux personnes publiques mentionnées ci après afin qu'elles puissent informer le Grand Toulouse de leur intention d'être consultés sur le présent dossier :

- Messieurs les Présidents des EPCI limitrophes à la communauté Urbaine du Grand Toulouse
- Mesdames et Messieurs les Maires de communes limitrophes à la communauté Urbaine du Grand Toulouse
- Mesdames et Messieurs les Maires de communes limitrophes à la commune de CORNEBARRIEU

Article 7
De rappeler que les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement sont consultées, à leur demande, sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU.

Article 8
De rappeler qu'en vertu de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU ne pourra être approuvé qu'après avis de la Chambre d'Agriculture et du Centre National de la Propriété Forestière, ces avis étant réputés favorables en l'absence de réponse.

Article 9
D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse de prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU.

Article 10
D'informer que la présente délibération fera l'objet, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine – 6, rue René Leduc, BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 – et à la Mairie de CORNEBARRIEU durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le Département.

Article 11
De dire que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 12
De rappeler que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Article 13

De préciser que la présente délibération sera exécutoire de plein droit après l'accomplissement des mesures de publicité édictées à l'article 10 et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département telle que définie à l'article 12.

Résultat du vote :

• Pour	108
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Pierre COHEN

ANNEXE 4 : CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DE
CORNEBARRIEU

Haute-Garonne

•

Cadre de vie
TechniCité

2012-29

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Gilles de FALETANS, Maire de la Commune de CORNEBARRIEU :

certifie que les arrêtés de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en date 06 mars 2012

ainsi qu'un Avis au Public annonçant l'enquête publique conjointe sur le projet de 1ère révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique pour le projet de 2ème révision simplifiée pour permettre le déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation, sont bien affichés depuis ce jour aux lieux suivants :

- Intérieur de la Mairie de CORNEBARRIEU
  Panneau extérieur de la Mairie de CORNEBARRIEU
- Mairie Annexe
- Services Techniques
- CCAS
- Foyer Municipal
- Espace Sportif Pierre de Coubertin
- Ecole du Pont Vieux
- Ecole des Ambrits
- Ecole Saint Exupéry
- 9 panneaux sur site
- Site Internet
- OUKANKOMAN

et qu'un message annonçant l'enquête publique conjointe est diffusé sur le panneau lumineux en entrée de Commune.

Fait en Mairie, le 09/03/2012

Le Maire,
Gilles de FALETANS

MAIRIE DE CORNEBARRIEU • 9 AVENUE DE VERSAILLES • 31700 CORNEBARRIEU TEL. 05 62 13 43 00 • FAX. 05 62 13 43 09
mairie@mairie-cornebarrieu.fr • www.cornebarrieu.com

LISTE DES EMPLACEMENTS POUR AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

1 – entrée château de Garoussal : route de Colomiers

2 – parking d'urgence : route de Colomiers

3 – ponceau d'accès au champ cultivé : route de Colomiers

4 – entrée ferme de Barquil : route de Colomiers

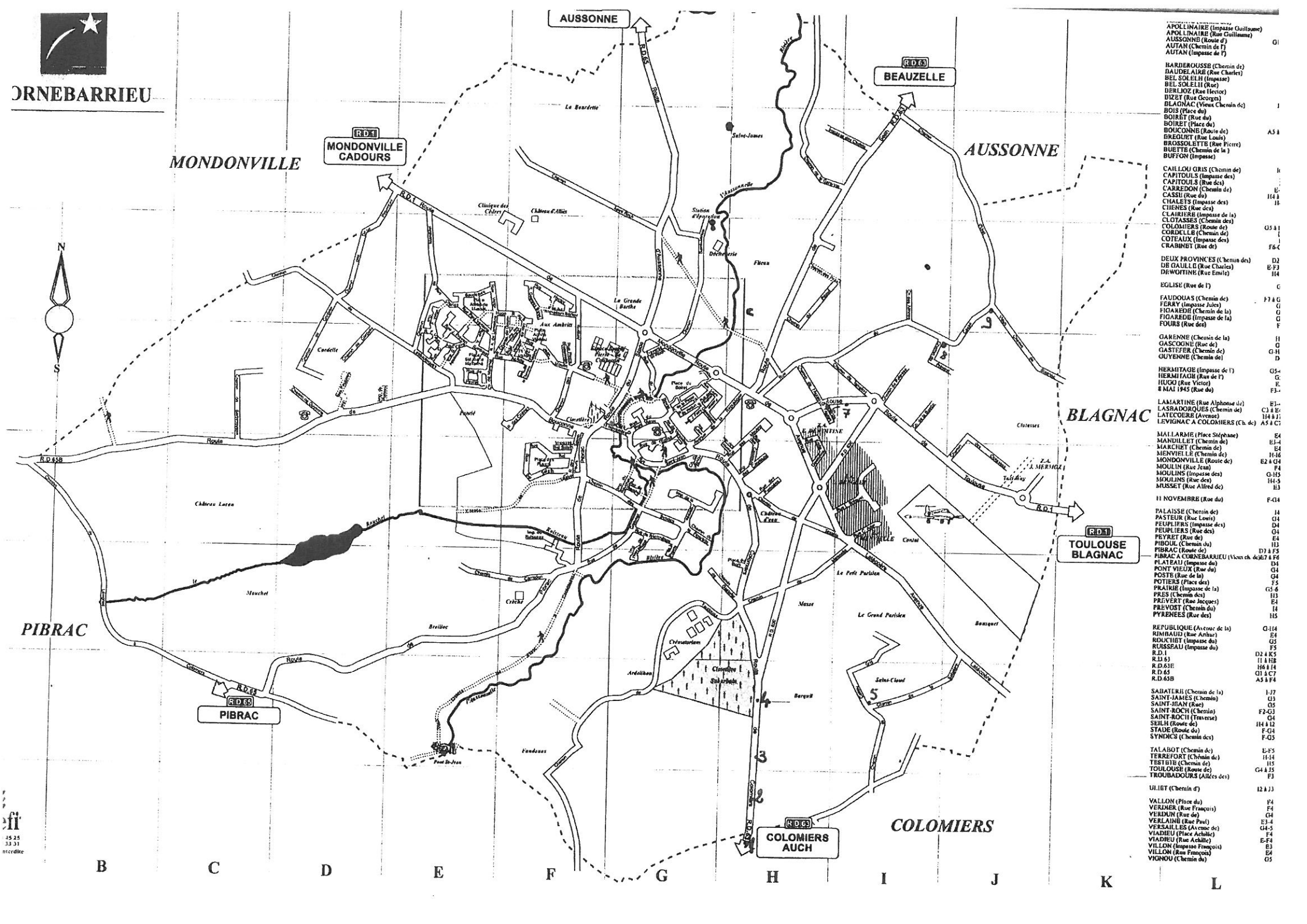
5 – angle chemin de Callougris / chemin de la Sabatère

6 – angle route de Toulouse / impasse de l'Autan

7 – muret route de Toulouse, avant le giratoire de Terrefort

8- angle chemin de Prévost / rue du Casse : grille du poste de relèvement

9 – entrée du vieux chemin de Blagnac (jonction rue du Casse / chemin d'Uliet)


ORNEBARRIEU
AUSSONNE
BEAUZELLE
MONDONVILLE
MONDONVILLE CADOURS
AUSSONNE
BLAGNAC
TOULOUSE BLAGNAC
PIBRAC
PIBRAC
COLOMIERS
COLOMIERS AUCH
R.D.1
R.D.63
R.D.63B
R.D.65
R.D.65B
N
S
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L

VILLE DE
CORNEBARRIEU

Haute-Garonne

Cadre de vie
TechniCité

POLICE MUNICIPALE

RAPPORT DE CONSTATATION

☐ RAPPORT D'INFORMATION ☐ RAPPORT D'INTERVENTION ☒ RAPPORT DE CONSTATATION ☐ RAPPORT D'ACCIDENT ☐ RAPPORT D'INTERPELLATION	N° 2012/08	**Destinataires** ☐ MONSIEUR LE MAIRE ☐ MONSIEUR LE D.G.S. ☒ SERVICE DU PATRIMOINE ☒ ARCHIVES DU SERVICE
Date 22/03/2012 — **Heure** : 15h30	**Lieu** : **Différents lieux sur la commune (voir liste dans contenu du rapport)**	

Objet : Implantation de panneaux pour enquête publique projet de 1ère révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2ème révision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Nous soussignés, DEJEAN Sandrine, Chef de Police Minicipale et ZUCHETTO Nicolas, Brigadier de Police Municipale, en poste à CORNEBARRIEU (31), avons fait les constatations suivantes :

Ce jour, le 22 mars 2012 à 15h30 conformément aux ordres de notre hiérarchie, nous nous rendons

- entrée château de Garoussal : route de Colomiers
- parking d'urgence : route de Colomiers
- ponceau d'accès au champ cultivé : route de Colomiers
- entrée ferme de Barquil : route de Colomiers
- angle chemin de Callougris / chemin de la Sabatère
- angle route de Toulouse / impasse de l'Autan
- muret route de Toulouse, avant le giratoire de Terrefort
- angle chemin de Prévost / rue du Casse : grille du poste de relèvement
- entrée du vieux chemin de Blagnac (jonction rue du Casse / chemin d'Uliet)

afin de constater la présence de panneaux annonçant l'enquête publique citée en objet.

Sur place, nous constatons la présence des panneaux cités ci-dessus.

De retour sur notre unité, nous rendons compte des faits à notre hiérarchie, qui nous prescrit de rédiger le présent rapport, sous couvert de la voie hiérarchique, dont nous transmettons copie à Monsieur le Maire.

Le Chef de Police Municipale
DEJEAN Sandrine

Le Brigadier de Police Municipale
ZUCHETTO Nicolas

Etabli le 22/03/2012	**Vu et transmis le** : 23/03/12
Par : J.Daymard	**Par** : Patrick REMY

VILLE DE
CORNEBARRIEU

Haute-Garonne

Cadre de vie
TechniCité

POLICE MUNICIPALE

RAPPORT DE CONSTATATION

☐ RAPPORT D'INFORMATION ☐ RAPPORT D'INTERVENTION ☐ RAPPORT DE CONSTATATION ☐ RAPPORT D'ACCIDENT ☐ RAPPORT D'INTERPELLATION	N° 2012/10	**Destinataires** ☐ MONSIEUR LE MAIRE ☐ MONSIEUR LE D.G.S. ☒ SERVICE DU PATRIMOINE ☒ ARCHIVES DU SERVICE
Date 17/04/2012 — **Heure** : 15h30	**Lieu** : **Différents lieux sur la commune (voir liste dans contenu du rapport)**	

Objet : Implantation de panneaux pour enquête publique projet de 1ère révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2ème révision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Nous soussignées, DEJEAN Sandrine, Chef de Police Minicipale et ZUCHETTO Nicolas, Brigadier de Police Municipale, en poste à CORNEBARRIEU (31), avons fait les constatations suivantes :

Ce jour, le 17 avril 2012 à 15h30 conformément aux ordres de notre hiérarchie, nous nous rendons

- entrée château de Garoussal : route de Colomiers
- parking d'urgence : route de Colomiers
- ponceau d'accès au champ cultivé : route de Colomiers
- entrée ferme de Barquil : route de Colomiers
- angle chemin de Callougris / chemin de la Sabatère
- angle route de Toulouse / impasse de l'Autan
- muret route de Toulouse, avant le giratoire de Terrefort
- angle chemin de Prévost / rue du Casse : grille du poste de relèvement
- entrée du vieux chemin de Blagnac (jonction rue du Casse / chemin d'Uliet)

afin de constater la présence de panneaux annonçant l'enquête publique citée en objet.

Sur place, nous constatons la présence des panneaux cités ci-dessus.

De retour sur notre unité, nous rendons compte des faits à notre hiérarchie, qui nous prescrit de rédiger le présent rapport, sous couvert de la voie hiérarchique, dont nous transmettons copie à Monsieur le Maire.

Le Chef de Police Municipale
DEJEAN Sandrine

Le Brigadier de Police Municipale
ZUCHETTO Nicolas

Etabli le 17/04/2012	**Vu et transmis le** : 18/04/12
Par : J.Daymard	**Par** : Patrick REMY

VILLE DE
CORNEBARRIEU

Haute-Garonne

Cadre de vie
TechniCité

POLICE MUNICIPALE

RAPPORT DE CONSTATATION

☐ RAPPORT D'INFORMATION ☐ RAPPORT D'INTERVENTION ☒ RAPPORT DE CONSTATATION ☐ RAPPORT D'ACCIDENT ☐ RAPPORT D'INTERPELLATION	N° 2012/13	**Destinataires** ☒ MONSIEUR LE MAIRE ☒ MONSIEUR LE D.G.S. ☒ SERVICE DU PATRIMOINE ☒ ARCHIVES DU SERVICE
Date 24/04/2012 — **Heure** : 16h00	**Lieu** : **Différents lieux sur la commune (voir liste dans contenu du rapport)**	

Objet : Implantation de panneaux pour enquête publique projet de 1ère révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2ème révision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Nous soussignés, DEJEAN Sandrine, Chef de Police Municipale, LOZES Marie-Pierre, Brigadier Chef de Police Municipale et ZUCHETTO Nicolas, Brigadier de Police Municipale, en poste à CORNEBARRIEU (31), avons fait les constatations suivantes :

Ce jour, le 24 avril 2012 à 16h00 conformément aux ordres de notre hiérarchie, nous nous rendons

- entrée château de Garoussal : route de Colomiers
- parking d'urgence : route de Colomiers
- ponceau d'accès au champ cultivé : route de Colomiers
- entrée ferme de Barquil : route de Colomiers
- angle chemin de Callougris / chemin de la Sabatère
- angle route de Toulouse / impasse de l'Autan
- muret route de Toulouse, avant le giratoire de Terrefort
- angle chemin de Prévost / rue du Casse : grille du poste de relèvement
- entrée du vieux chemin de Blagnac (jonction rue du Casse / chemin d'Uliet)

afin de constater la présence de panneaux annonçant l'enquête publique citée en objet.

Sur place, nous constatons la présence des panneaux cités ci-dessus.

De retour sur notre unité, nous rendons compte des faits à notre hiérarchie, qui nous prescrit de rédiger le présent rapport, sous couvert de la voie hiérarchique, dont nous transmettons copie à Monsieur le Maire.

Le Chef de Police Municipale
DEJEAN Sandrine

Le Brigadier Chef de Police Municipale
LOZES Marie-Pierre

Le Brigadier de Police Municipale
ZUCHETTO Nicolas

Etabli le 24/04/2012	**Vu et transmis le** : 25/4/12
Par : J.Daymard	**Par** : Patrick REMY

ANNEXE 5 : INSERTIONS DANS LA PRESSE

1 place Esquirol
B.P. 10416
31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél. : 05 61 14 48 50
Télécopieur : 05 61 14 48 51
Courriel : commande-publique@smat-toulouse.fr
Adresse internet : http://www.tisseo.fr
Principale activité de l'entité adjudicatrice : Service de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus.

Objet du marché : Station Jean Jaurès – Locaux Police

Travaux, tous corps d'état, d'aménagement des nouveaux locaux police de la station Jean Jaurès du métro ligne A.

Les installations concernées sont :

- La démolition et l'enlèvement des gravas du local commercial TISSEO ;
- Les murs et le cloisonnement intérieur de l'accueil Police (sous escalier principal de la station) ;
- Le cloisonnement intérieur des vestiaires et salle de repos (en mezzanine de la station ligne A) ;
- Les revêtements de sol, murs et plafond des deux lieux ;

Type de procédure : Ouverte

Renseignements d'ordre administratif

Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice : O 2011 9482 M.

Avis auquel se réfère la présente publication :

Numéro de l'avis au JO : 2012/S 012-019486 du 19/01/2012

Parution numéro au BOAMP 14 A, annonce n° 120 du 20 janvier 2012.

Parution à l'Opinion Indépendante du 20 janvier 2012 page 26

Date d'envoi de l'avis original : 17 janvier 2012

Le marché n'a pas été attribué. -

Date d'envoi du présent avis : 6 MARS 2012

3023102

Grand Toulouse

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Correspondant : M. Le président du Grand Toulouse, 1 place de la Légion d'Honneur - BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, tél. : 05 81 91 73 41, télécopieur : 05 62 27 65 42, courriel : marchespublics@grandtoulouse.fr, adresse internet du profil acheteur : http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS - ANNEE 2012 - 12G006PA - MT/EP

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV : • Objet principal : 39560000

• Objets complémentaires : 39254000 - 37400000 - 30192700 - 18900000

Lieu de livraison : Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Code NUTS : FR623

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Caractéristiques principales :

• Des variantes seront-elles prises en compte : non

• La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du CMP et en application de l'article 77 du CMP relatif aux marchés à bons de commande avec minimum et maximum. Ils seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et a mesure des besoins.

Les prestations sont réparties en 5 lots. Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

ECHANTILLONS : Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes selon les dispositions suivantes : Fourniture d'un échantillon gratuit de chaque article prévu par le détail estimatif de chaque lot. Ils doivent être fournis avant la date de dépôt des offres et devront être envoyés à l'adresse suivante en un seul carton et portant la mention du lot concerné : Direction de la communication - A l'attention de Catherine DARASSE-PAGES - 17, rue de Rémusat - 31040 Toulouse cedex

Des prestations peuvent être réservées, en vertu de l'article 15 du CMP, aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13 ; L. 5213-18 à 19 ; L. 5213-22 ; R. 5213-65 ; R. 5213-68 du Code du travail et L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

La Communauté urbaine souhaite mettre en oeuvre cette possibilité et donc réserver une partie de ce marché à des entreprises adaptées.

Ainsi, le lot 1 « ARTICLES TEXTILES » et le lot 4 « PAPETERIE, BUREAU » font l'objet de cette disposition particulière. De ce fait, seules des entreprises correspondant aux critères de l'article 15 du CMP, énoncé ci-dessus, peuvent répondre à ces deux lots.

Le marché est conclu pour une période courant de la notification du marché jusqu'au 31/12/2012.

Prestations divisées en lots : oui - Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financees selon les modalités suivantes : Fonds propres du Grand Toulouse.

Délai de paiement : 30 jours

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prix sont fermes et non actualisables.

Aucune avance ne sera versée.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

• Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

• Situation juridique - références requises : Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous : Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du CMP :

- Copie ou ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

• Capacité économique et financière - références requises : Tels que prévus à l'article 45 du CMP :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

• Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Tels que prévus à l'article 45 du CMP :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Le candidat doit également fournir :

- une attestation sur l'honneur indiquant que les objets promotionnels vendus n'ont pas été fabriqués par une main-d'oeuvre enfantine.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur ponderation :

• Prix des prestations (30 %)

• Valeur technique analysée sur la base des échantillons (30 %)

• Performances environnementales et sociétales (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des candidatures : 27 mars 2012 à 11 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Mme Catherine DARASSE, Direction de la Communication - Renseignements administratifs : Daniel LAURET - daniel.lauret@grandtoulouse.fr - 05.81.91.74.63 ou Techniques :, 17, rue de Rémusat, 31040 Toulouse Cedex, tél. : 05 61 22 39 55, télécopieur : 05 61 22 32 96, courriel : catherine.darasse@mairietoulouse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_azSC38qE1Z

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Direction de la commande publique, 6, rue René Leduc - 7ème étage - BP 35821, 31505 Toulouse cedex 5

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :

http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr. Il peut être également demandé par fax (05.61.22.32.96) ou retiré à l'adresse suivante : 17 rue de Rémusat, 31040 Toulouse Cedex

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, 31300 Toulouse, tél. : 05 62 73 57 57, télécopieur : 05 62 73 57 40, courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 1, place de la légion d'honneur, 31505 Toulouse, courriel : secretariat.commandepublique@grandtoulouse.fr

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 ARTICLES TEXTILES

C.P.V. - : Objet principal : 39560000

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 50 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 2 INFORMATIQUE, ELECTRONIQUE, AUTRES TECHNOLOGIES

C.P.V. - : Objet principal : 39254000 -

• Objets complémentaires : 30237200 - 30237300

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 20 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 3 PLEIN AIR, SPORT, JEU, JOUETS, GADGETS

C.P.V. - : Objet principal : 37400000 -

• Objets complémentaires : 37520000 - 37524700 – 37000000 - 37521000

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 30 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 4 PAPETERIE, BUREAU

C.P.V. - : Objet principal : 30192700 -

• Objets complémentaires : 39263100

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 20 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 5 BAGAGERIE

C.P.V. - : Objet principal : 18900000

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - 40 000,00 euro(s) HT

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 mars 2012

3023113

L'Opinion
INDÉPENDANTE
est en kiosque tous les vendredis

AVIS ADMINISTRATIFS

Grand Toulouse

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE CORNEBARRIEU
Projet de 1ère Révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2ème Révision simplifiée relative à la suppression d'un Espace Boisé Classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1ère révision simplifiée et 2ème révision simplifiée du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu», est ouverte du **lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1ère révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général :

- L'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit « Barquil ».

Le projet de 2ème révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général :

- La suppression d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquêtes sont mis à disposition du public à la mairie de Cornebarrieu, (9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc a TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Maire de Cornebarrieu : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cornebarrieu :

- **le lundi 26 Mars 2012 de 9h00 à 12h00,**
- **le joudi 5 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,**
- **le mercredi 18 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,**
- **le vendredi 27 Avril 2012 de 15h00 à 18h00.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 1ère ou 2ème Révision simplifiée du PLU – Mairie de Cornebarrieu -9 Avenue de Versailles - 31700 Cornebarrieu.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cornebarrieu.

Ces rapports et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cornebarrieu.

3023135

GERANCE

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restauration avec bar sis à Vieille Toulouse (31320) lotissement Les Hauts de Garonne consentie par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2010 par **la société LES HAUTS DE TOULOUSE,** SARL au capital de 7 622 €, dont le siège social est situe à VIEILLE TOULOUSE (31320), Lotissement Les Hauts de Garonne, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° B 413 144 096, propriétaire du dit fonds **à la société MDE,** SARL au capital de 2 000 €, dont le siège social est situé à CASTANET TOLOSAN (31320), 9016 avenue Salvador Allende, Résident Les Ormes II, immatriculée au RCS de Tulle sous le n° B 520 826 843, a pris fin le 29 mars 2012.

SAFER

safer

Appel de Candidature de la SAFER

Articles L 143.1 et R 142.3 du Code Rural

La SAFER Gascogne-Haut Languedoc se propose de **rétrocéder ou d'échanger** les biens fonciers ci-dessous désignés, **la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe** peuvent être obtenues soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la Commune ou se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit au plus tard le 23/03/2012. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

- SAFER Gascogne-Haut Languedoc

Service Départemental Haute-Garonne 10, chemin de la Lacade BP 22 125 31321 AUZEVILLE-TOLOSANE Cedex , Tél.: 05 61 75 45 45

- Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

APPEL DE CANDIDATURES - SAFER Gascogne Haut Languedoc

Affichage Journaux

LATRAPE 3 ha 28 a 48 ca - Lugrou : (avec bâtiments)
MONDONVILLE 5 ha 96 a 00 ca - As cussecs : (sans bâtiment)

3023033

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement !

Arrivée

Compagnies	Heures
ALGERIE	11:15
M	11:55 · 16:30 · 22:20
UR AIR	09:50
SSELS AIRLINES	11:25
AL AIR MAROC	17:05
TUNISIA	09:20 · 13:05 · 18:15 · 23:15
VEL SERVICE AIRLINES	15:05
NSAI AIRLINES	13:15
FRANCE	09:30 · 14:45
JET	20:20
CAPITOLIA	17:15
JET	09:45 · 19:30
SH AIRWAYS	10:25 · 18:10 · 21:20
NNCE	09:45 · 18:15
ET	15:30
	09:30 · 18:25 · 23:10
U	09:40
NCE	11:30
T	13:20
NSA	11:15 · 17:30 · 21:15
NCE	08:35
NCE	11:25
E AIRLINES S.A.	11:50
ZUR	14:00
NCE	09:00 · 11:45 · 14:35 · 17:15 · 20:05 · 22:35
	13:45 · 20:05
CE	08:00 · 09:10 · 10:00 · 11:00 · 11:30 · 12:00 · 13:00 · 14:00 · 15:00 · 18:30 · 19:00 · 19:00 · 20:00 · 21:05
	08:10 · 14:05 · 20:30
CE	08:40
CE	18:25
	15:00
IC	10:20
	17:35
	12:05

Départ

Destinations	Compagnies	Heures
Alger	AIR ALGERIE	12:15
Amsterdam	KLM	06:20 · 12:35 · 17:10
Antalya	ONUR AIR	10:50
Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:30 · 11:55
Casablanca	ROYAL AIR MAROC	17:55
Francfort	LUFTHANSA	08:40 · 09:55 · 14:15 · 18:50
Fuerteventura	TRAVEL SERVICE AIRLINES	15:55
Istanbul	TURKISH AIRLINES	14:15
Lille	AIR FRANCE	08:10 · 18:00
Lisbonne	EASYJET	16:00
	TAP PORTUGAL	17:55
Londres-Gatwick	EASYJET	10:15 · 20:00
Londres-Heathrow	BRITISH AIRWAYS	06:30 · 11:05 · 17:00
Lyon	AIR FRANCE	06:50 · 13:45
Madrid	EASYJET	20:05
	IBERIA	07:40 · 10:00 · 17:00
Marrakech	JET4YOU	10:30
Milan	AIR FRANCE	12:00
	EASYJET	13:50
Munich	LUFTHANSA	06:50 · 12:00 · 18:25
Nantes	AIR FRANCE	09:05
Nice	AIR FRANCE	08:00 · 12:10
	VUELING AIRLINES S.A.	09:00
Oran	AIGLE AZUR	15:00
Paris-Cdg	AIR FRANCE	07:15 · 10:50 · 13:20 · 18:15 · 18:00 · 20:50
Paris-Orly	EASYJET	07:00 · 14:35
	AIR FRANCE	06:45 · 07:15 · 07:45 · 08:45 · 09:15 · 09:45 · 10:15 · 10:45 · 11:45 · 12:45 · 13:45 · 15:45 · 17:30 · 19:45
	EASYJET	08:40 · 14:35 · 21:00
Rennes	AIR FRANCE	08:15
Rome	AIR FRANCE	14:15
	EASYJET	15:30
Strasbourg	AIR FRANCE	07:00
Tenerife	QUIXPRESS	09:25
Tunis	TUNISAIR	12:55

nt communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier

et assurées régulièrement par un service de cars. Points arrêt : Aéroport, gare routière (poste ruelle parking zone Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n°1) Compans-Caffarelli (hôtel Mercure) DÉPÊCHE VOYAGES» Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors,Rodez, Arbi, Carc e Perpignan et Toulouse, 19, rue de Rémusat, tél 0825-825-280.

Votre département bouge !!!

Suivez la vie des sociétés dans la Rubrique Annonces Légales

LA DÉPÊCHE

Constitution, transfert de siège, augmentation de capital, changement de dénomination sociale, d'organe de gestion, cession de parts. Renouvellement ou remplacement de gérant. Transformation de statut. Convocation à l'assemblée générale annuelle projet de scission, fusion, absorption, dissolution... Cession de fonds de commerce, contrats de location gérance...

Renseignements, conseils, devis... un service spécialisé

LA DÉPÊCHE

Le journal de vos annonces légales sur 10 départements

Tél : 05 62 11 37 37

Fax : 05 67 80 64 23

Consultez tous les marchés publics sur le site de :

DEPECHE.fr

rubrique : Annonces légales

Annonces Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.

Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :

www.ladepeche-legales.com

Tél. 05.62 11 37.37

Fax . 05.67 80.64.23

Mail service.legales@ladepeche.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

RECTIFICATIF

LES BATISSEURS DU SUD-OUEST

Dans l'avis de transfert de siège social publié le **2 février 2012**, il convenait bien de lire: transfert au 33, chemin des Agnets, 31410 NOÉ.

AVIS PUBLICS

COMMUNE DE PLAGNOLE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la révision de la Carte communale

Une enquête publique sur le projet de révision de la Carte communale se déroulera à la mairie, **du samedi 24 mars 2012 au samedi 28 avril 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit les mardi et vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30.**

A cet effet, Madame Béatrice BARRAU, domiciliée BP 60617, 31006 TOULOUSE CEDEX 6, a été désignée comme commissaire enquêteur. Elle recevra en mairie, **les samedi 24 mars 2012 et samedi 28 avril 2012.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, G. DUPUY, signé.

Grand Toulouse
Communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Plan local d'urbanisme du Grand TOULOUSE - Commune de CORNEBARRIEU

Projet de 1re révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2e revision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1re révision simplifiée et 2e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU, est ouverte **du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1re révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit "Barquil"

Le projet de 2e révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général. la suppression d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de CORNEBARRIEU (9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU) et au siège du Grand TOULOUSE (6 rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de CORNEBARRIEU, **du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h;**
- au siège du Grand TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h** et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CORNEBARRIEU: **le lundi 26 mars 2012, de 9h à 12h; le jeudi 5 avril 2012, de 14h à 17h; le mercredi 18 avril 2012, de 14h à 17h; le vendredi 27 avril 2012, de 15h à 18h.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur 1re ou 2e révision simplifiée du PLU, mairie de CORNEBARRIEU, 9 avenue de Versailles, 37700 CORNEBARRIEU.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CORNEBARRIEU.

Ces rapports et ses conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de CORNEBARRIEU

Un service spécialisé

ANNONCES LEGALES - VENTES AUX ENCHERES

Pour tous renseignements, conseils, devis...

Tél. 05 62 11 37 37 - Fax : 05 67 80 64 23

LA DÉPÊCHE

Tirages du MERCREDI 7 MARS 2012

13 28 32 33 35 37 40
2 56 58 60 62 65 66 70
JOKER 2 547 108

13 14 15 21 29 32 35
41 50 52 53 61 63 70
JOKER G 875 127

Keno — Tirages du JEUDI 8 MARS 2012

1 3 7 8 10 12 17 18 25 33
37 42 43 48 55 56 58 63 65 68
Jackpot — Montant : 180 000 €
JOKER 8 823 032

1 6 18 19 24 33 34 37 38 42
44 48 49 50 51 53 59 64 65 67
Jackpot — Montant : 190 000 €
JOKER 8 029 947
Montant du Jackpot du vendredi 9 mars à 12h45 : 200 000 €

Keno — Tirages du VENDREDI 9 MARS 2012

2 5 9 10 11 12 20 23 28 29
30 33 42 47 59 60 65 66 68 69
Jackpot — Montant : 200 000 €
JOKER 0 750 192

1 12 13 14 21 25 26 32 36 37
39 45 52 55 58 59 63 64 69 70
Jackpot — Montant : 210 000 €
JOKER 0 907 718
Montant du Jackpot du samedi 10 mars à 12h45 : 220 000 €

EUROMILLIONS — VENDREDI 9 MARS 2012

3 32 36 39 47 + 6 9

Rang	Gagnants	Rapport
5 +	0	575 403,00 €
5	3	143 850,70 €
4 +	15	6 393,30 €
4	161	253,00 €
3 +	374	148,50 €
3	3 236	68,70 €
2 +	7 643	29,60 €
2	8 819	17,10 €
1 +	16 088	10,00 €
1	19 834	8,90 €
0	127 856	4,60 €
	266 684	

Rapport maximum à ne pas dépasser : 33 millions €

JOKER 0 907 716

rencontre, voyance et loisirs

L'ESPRIT DU CORPS
Relaxation - Détente
Toulouse centre
Tél 06.47.85.36.40
Siren. 403 947 682

CHRISTELLE
Relaxation, bien-être, épilation
Quartier Compans-Caffarelli, Toulouse
Tél. 06.70.25.53.14 (10h30-21h)
RC 339 741 829

INSTITUT EQUILIBRE
Remise en forme, bodhéo, épilation
46 bis, bd des Minimes, 31200 Tlse
Tél. 05 61 62 48 10
RC 403 022 568

REBECCA
vous accueille dans son institut
modelage soin du corps, épilation
ch de Mouliè - Aucamville
Tél. 06.84.29.73.43

SIDI KHALIF
Grand voyant médium, spécialiste du retour immédiat de l'être aimé
Amour perdu, fidélité absolue
Protection contre les dangers, désenvoûtement
Chance aux jeux, commerce, vente
Examen, concours, promotion, héritage
Entreprise en difficulté, impuissance sexuelle
Paiement après résultats
06 25 08 78 52
403 538 325 00057

Union Rencontres

FEMMES

06.16.52.43.06 CANDY, jeune F. célibataire, ts dans sa tête ch. plans réguliers ou la lendemain copi mais tous âges PHOTOS. 63637 CANDY.

Cane, F. nouvelle dans la région ch. renc. tél. 06.14.59.18.73, elle est malheureuse et veut d'être mieux, elle ne connaît personne et s'ennuie.

Après ch. compagne masculine Tél. max au 0899 56 19 64 code 16083 (1,35 €/o, 0,34 €/mn)

Très belle F. 60, silhouette de 40, cœur de 20, l'idéal jeune retraité, éduc., savoir-vivre CAE 05.61.53.54.02 www.cae-relax.net

UNIONS SÉRIEUSES
femmes russes, asiatiques ou des îles
parlant français ou anglais.
TV
Irina, 34 ans, Russie, Réf 45156
Des milliers de témoignages
18ème année de succès
Rencontres possibles en France
N°1 des Unions Internationales
Recevez docs, sélections photos et témoignages au:
05.61.21.74.59
Eurochallenges
31 r. Alsace Lorraine 31000 Toulouse
Internet: Eurochallenges.com

Martine, 48 ans, coquine et câline, propose des rendez-vous discrets. Pour la contacter: 05.40.13.16 14, pas sérieux s'abstenir.

Josyne divorcée en manque de sexe cherche homme pour des plans coquins Mon portable: 06.01.21.08.42

05.40.32.30.30 TELEPHONE ROSE sans limite et sans tabou avec une de nos petites hôtesses-CB

Kelly, 30 ans, cherche un homme pour partager des plans hot dans sa ville. Elle pourra le surprendre Contacte-la au 06 15 32 50 11

Josiane, 50 ans, jonde à forte poitrine, propose des moments câlins, discrétion de rigueur. Son numéro 06.22.76.01.42.

Rosine, 59 ans, belle cougard, ch. J.H. sur la région pr moment de plaisir sans tabou Son tél. 06.01.41.08.39

06.68.63.73.47 LISA, fem. mûre, 38 a., t.b. touche et qui a très envie de profiter de la vie avec vous masseuse, je vis seule PHOTOS. 63637 LISA.

Blonde coquine cr. belle lingerie, 69 ans/ans. Tél.0899 56 19 64 code 17793 (1,35 €/o, 0,34 €/mn)

Femme sans tabou à la rech. de rencontres sans lendemain Mon tél. 06.46.84.23.19

Messagerie

06.59.82.74.03
Belle femme, 50 ans
ouverte à tout ch. homme
392 366 944

Deux copines sexy et coquines font l'amour au tél. 08.99.69.39.00 Confessions X de femmes sans tabou 08.99.19.18.91

TELEPHONE ROSE l'amour en direct, nombreuses hôtesses 08 61 07 69 69
Contact par SMS pour RDV envoie VERO au 62727

1 femme en ligne en 30s pour des choses Appels sans tabou 08 99 69 00 34 Etoile tous les lundis en direct avec l'homme ce soir 0899 900 900

Rencontre discrète et ronde entre Hommes de la région au 08 92 69 00 76 Confessions X de mecs 08 92 39 02 50

Rencontres libertines sans limites 1 Fem. 25 a. ch. Homm. disp. ds RDV tél. 08.99.92.36.36 Fem. 37 a. ch. H. ds f. tél. 08.99.46.38.63

J. F. sans tabous fait l'amour en direct au 08 92 68 67 79 Rencontre rapides femmes seules pr RDV 08.92.78.22.33

1 Femme déchaînée en 30s pour 1 duo privé coquin 08.99.65.74.34 Confessions cochonnes et provocantes 08.99.19.33.99

LA DÉPÊCHE
Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
IMPRIM'VERT
Tirage du vendredi 9 mars 2012
Nombre d'exemplaires : 195.609

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU

FACILE

5	8	6	7	4	2	1	3	9
9	7	2	8	3	1	6	5	4
3	1	4	6	9	5	8	2	7
7	2	8	4	5	3	9	1	6
4	9	3	1	6	7	5	8	2
1	6	5	2	8	9	7	4	3
2	5	7	9	1	4	3	6	8
6	3	9	5	2	8	4	7	1
8	4	1	3	7	6	2	9	5

DIFFICILE

5	6	3	7	4	2	9	1	8
2	9	4	3	1	8	7	5	6
7	8	1	5	9	6	4	2	3
6	5	7	2	8	3	1	4	9
4	2	9	1	6	7	3	8	5
3	1	8	9	5	4	2	6	7
8	7	2	4	3	5	6	9	1
1	3	5	6	2	9	8	7	4
9	4	6	8	7	1	5	3	2

Mots croisés N° 1658

HORIZONTALEMENT

-I- CARAMÉLISÉ -II- APÉRITIVE -III- TICS - ÉTEND -IV- ÔTE - TA -V- EMPALERAIT -VI- DETTES - ANA -VII- RUFICRÉT -VIII- ALUNIRA - LI -IX- LÉROT - SOLO -X- ERS - EXAMEN -

VERTICALEMENT

-A- CATHÉDRALE -B- API - MEULER -C- RÉCEPTEURS -D- ARS - AT - NO -E- MI - OLÉ - ITE -F- ÉTÉTÉS -G- LITER - CASA -H- IVE - AAR - OM -I- SENTINELLE -J- DATATION -

parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul PIERSON

survenu à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 mars 2012, à 15 heures, en l'église de Seysses.

•

Ce présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

VAUDREUILLE (31)

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur René ESPITALIER
Ancien Pompier de Revel

survenu le 25 mars 2012, à l'âge de 82 ans.
Les obsèques civiles auront lieu le mardi 27 mars 2012, à 15 heures, au cimetière de Vaudreuille.

•

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

DAUJAS
AUTERIVE

M. et Mme Daniel DIDIER, son fils ;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
la famille MONFRAIX,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul DIDIER

à l'âge de 84 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 27 mars 2012, à 15 heures, en l'église de Daujas.

•

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Mlle Marylène MECH ;
Emma, Julien et Nathan, ses petits-enfants,
ses amis
ont la douleur de vous faire part du décès de

Patrick VERFAILLIE

La crémation aura lieu le mercredi 28 mars 2012, à 9 h 30, au crématorium de Montauban.

S'informer : PF Derro
62 avenue Saint Exupéry 81600 Gaillac
Tél. 05 63 40 40 40.

Remerciements

MESCHERS (17)
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
NAILLOUX
LABASTIDE-BEAUVOIR

Mme Gisèle MAURICE,
sa compagne ;
M. et Mme Claude ZACCARIA,
M. et Mme Eloréal ZACCARIA,
ses enfants ;
Céline, Maurine, Gaëtan et Léa,
ses petits-enfants ;
Mme Rosette PERRUCHE,
sa sœur,
ainsi que toute la parenté
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Marius ZACCARIA

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Souvenir

COLOMIERS

Claire BELARD

depuis un an je pense à toi.
De la part de son fils Bertrand.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

Annonces Légales

AVIS PUBLICS

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Plan local d'urbanisme du Grand TOULOUSE - Commune de CORNEBARRIEU

Projet de 1re révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2e révision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1re révision simplifiée et 2e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU, est ouverte **du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1re révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit "Barquil".

Le projet de 2e révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: la suppression d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de CORNEBARRIEU (9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU) et au siège du Grand TOULOUSE (6 rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de CORNEBARRIEU, **du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h;**
- au siège du Grand TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h** et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CORNEBARRIEU: **le lundi 26 mars 2012, de 9h à 12h; le jeudi 5 avril 2012, de 14h à 17h; le mercredi 18 avril 2012, de 14h à 17h; le vendredi 27 avril 2012, de 15h à 18h.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur 1re ou 2e révision simplifiée du PLU, mairie de CORNEBARRIEU, 9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CORNEBARRIEU.

Ces rapports et ses conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de CORNEBARRIEU.

II.2.1) Quantité ou étendue globale: Deux prestations supplémentaires sont à chiffre L'acquisition d'un système de récupération des données d'impression Cip3 /Cip4 et l'acquisition d'un système de contrôle de la densité d'impression et le spectrophotomètre intégré a pupitre de commande de la presse.
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution: Durée en mois: 41 (à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) Conditions relatives au contrat:
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés: Garantie à première demande exigée si avance sollicitée.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent: 100 % budget propre du Conseil Général, délai global de paiement de 30 jours par mandat administratif.
III.1.4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: Groupement solidaire.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières. Non.

III.2) Conditions de participation:
III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: fournir la lettre de candidature incluant l'attestation sur l'honneur, l'habilitation du mandataire (modèle Dc1 conseillé), la copie du jugement si redressement judiciaire, les pouvoirs des personnes habilitees pour engager candidat.
III.2.2) Capacité économique et financière: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: chiffre d'affaires des trois dernières années (modèle DC2 conseillé).
III.2.3) Capacité technique: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: descriptif des moyens humains et materiels et principales références relatives à des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années (modèle DC2 conseillé).

SECTION IV: Procédure
IV.1.1) Type de procédure: Ouverte.
IV.2.1) Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.
IV.2.2) Enchère électronique: Non.
IV.3) Renseignements d'ordre administratif:
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur: 12S0070
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché: Non.
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation: 2 mai 2012 16 heures.
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: Langue(s) officielle(s) de l'UE: français.
IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: Durée en jours: 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI: Renseignements complémentaires
VI.1) Renouvellement: Non.
VI.2) Information sur les fonds de l'union européenne: Le marché s'inscrit dans un projet programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non.
VI.3) Informations complémentaires: Visite obligatoire le jeudi 12 avril 2012 à 14 heures. Possibilité de retrait du DCE et de réponse par voie électronique à l'adresse suivant https://marchespublics.haute-garonne.fr - Identification sur site recommandée.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21 mars 2012.
VI.4) Procédures de recours: Tribunal administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond-IV F-31068 TOULOUSE CEDEX 7. E-mail: greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Tél. (+33) 5 62 73 57 57 Fax: (+33) 5 62 73 57 40.
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours: Cf. rubrique VI.4.1.
VI.5) Date d'envoi du présent avis: 21 mars 2012.

ANNEXE 6 : MESURES COMPLÉMENTAIRES D'INFORMATION DU PUBLIC

VILLE DE
CORNEBARRIEU

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE CORNEBARRIEU

Projet de 1ère Révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2ème Révision simplifiée relative à la suppression d'un Espace Boisé Classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1ère révision simplifiée et 2ème révision simplifiée du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu», est ouverte **du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1ère révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général:
- L'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit « Barquil ».

Le projet de 2ème révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général:
- La suppression d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquêtes sont mis à disposition du public à la mairie de Cornebarrieu, (9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :
- à la Maire de Cornebarrieu : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cornebarrieu :
* **le lundi 26 Mars 2012 de 9h00 à 12h00,**
* **le jeudi 5 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,**
* **le mercredi 18 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,**
* **le vendredi 27 Avril 2012 de 15h00 à 18h00.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 1ère ou 2ème Révision simplifiée du PLU – Mairie de Cornebarrieu -9 Avenue de Versailles - 31700 Cornebarrieu.
A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cornebarrieu.
Ces rapports et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cornebarrieu.

le grand toulouse
6 rue René Leduc BP 35621
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le Grand Toulouse
COMMUNAUTE URBAINE

Retrouvez le résumé de l'actualité en page « A la une », accessible depuis la page d'accueil du site.

A la une

En téléchargement :
- Cornebarrieu infos février 2012
- Plaquette culturelle mars à juillet 2012

RÉVISIONS SIMPLIFIÉES DU PLU

Alors que la concertation du public est toujours ouverte, une enquête publique conjointe relative au projet de première révision simplifiée (implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique) et au projet de 2ème révision simplifiée (suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation) démarrera le 26 mars 2012. Les documents d'information sont consultables en mairie et sur la page "enquêtes publiques".

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SDEHG

Le rapport d'activités 2010 du Syndicat d'Électricité de la Haute-Garonne, publié par la SDEHG, est consultable en Mairie, ainsi que sur le site internet du SDEHG, à l'adresse suivante : http://www.sdehg.fr à la rubrique 'actualité'

AVIS AU PUBLIC

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2010, est consultable en Mairie ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse : http://www.grandtoulouse.org

VISITE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Si vous n'avez pas pu vous déplacer le 25 Septembre dernier, une nouvelle visite des bâtiments acquis par la commune (propriété Guiraud et Château d'en haut) reste possible. Inscrivez-vous en Mairie au 05.62.13.43.77, nous vous recontacterons !



STAGE D'ETAIN : Samedis 24 et 31 Mars au Centre Communal d'Actions Culturelles

Ce stage est ouvert aux adultes possédant une pratique du modelage.
Professeur de l'atelier Arts Plastiques du CCACC (Centre Communal d'Actions Culturelles de Cornebarrieu), Alain Eltzner animera ces sessions d'initiation à la technique de l'étain et de l'approche du volume.
Les stagiaires réaliseront une statue avec noyau, qui sera coulée lors du dernier stage, le 28 Avril.
Inscriptions 55 € au service régie de la Mairie tous les jours, sauf le vendredi. Plus d'infos au 05.62.13.43.77

INITIATION A LA GREFFE A L'ANGLAISE : Dimanche 25 Mars, toute la matinée, Place du Boiret pendant le marché de Plein Vent

PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : lundi 26 mars 2012, de 9h00 à 12h00, en mairie

Première permanence du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique conjointe relative au projet de 1ère révision simplifiée (implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et au projet de 2ème révision simplifiée (suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation).

CONCERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE : Vendredi 30 Mars à 20h30 à l'Espace Pierre de Coubertin

Bisannuel, le gala de l'école de musique réunira, cette année, un grand nombre d'élèves inscrits dans les diverses classes de niveau 2 et des cours supérieurs.

FIL VERT GRAND TOULOUSE : INSCRIPTIONS OUVERTES

La 20ème Edition du Fil Vert aura lieu les 26 et 27 Mai 2012. Le village sera installé à St Jory. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 2 avril sur le site internet www.filvert.grandtoulouse.fr

MARATHON DU GRAND TOULOUSE

Il aura lieu le 28 Octobre 2012. Les bulletins d'inscriptions peuvent être téléchargés et renvoyés via le site internet www.lemarathondugrandtoulouse.fr ou par courrier au Grand Toulouse, Place de la Légion d'Honneur. Tarif préférentiel pour une inscription anticipée, il est donc prudent de s'inscrire maintenant.

PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Jeudi 5 Avril de 14h00 à 17h00 en mairie

Permanence du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique conjointe relative au projet de 1ère révision simplifiée (implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et au projet de 2ème révision simplifiée (suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation).

VILLE DE CORNEBARRIEU

Avril 2012

OUKANKOMAN

Temps forts

Centre Communal d'Actions Culturelles de Cornebarrieu

Cabar'rieu lyrique *Cantos de España*

Vendredi 6 avril à 19h30 au foyer de l'Aussonnelle

Une voix de mezzo-soprano remarquable, une interprétation passionnée et passionnante d'oeuvres espagnoles et latino-américaines de la Renaissance à nos jours. Avec Lise Arbiol (ex-Bombes 2 Bal), et Serge Arbiol, guitariste classique et luthiste inspiré. Après leur succès à la Cave Poésie de Toulouse, venez les découvrir à Cornebarrieu ! Formule assiette-spectacle sur réservation en Mairie, service régie tous les jours sauf le vendredi. Tarif 10 €.

Concert Rifa I Passi

Samedi 21 avril à 21h à l'église St Clément *Entrée libre et gratuite*

Le choeur Rifa I Passi, composé de 6 voix féminines, avait donné un concert de Noël en décembre dernier. Elles reviennent pour le lancement de leur CD enregistré en live à Cornebarrieu.

Stage et concert de Choro

Samedi 28 et dimanche 29 avril au foyer de l'Aussonnelle

Le choro brésilien est une musique chaloupée qui met joie au coeur et sourire aux lèvres. Ce stage s'adresse à des musiciens de niveau intermédiaire et plus. Il est encadré par deux spécialistes de ce genre musical, Jean-Marc Clamens et Olivier Lob. Il aura lieu de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h.
Le concert de clôture se déroulera à 17h (entrée gratuite).
Inscriptions au stage en Mairie, service régie tous les jours sauf le vendredi. Tarif 20 €.

Infos diverses

Révisions simplifiées du PLU

Une enquête publique conjointe relative au projet de 1ère révision simplifiée (implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique) et au projet de 2ème révision simplifiée (suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation) aura lieu du 26 mars 2012 au 27 avril 2012 inclus.
Le dossier sera consultable à la Mairie, salle Guitard, où le commissaire enquêteur, Madame FERRAND, recevra le public :

- lundi 26 mars 2012 de 9h00 à 12h00
- jeudi 05 avril 2012 de 14h00 à 17h00
- mercredi 18 avril 2012 de 14h00 à 17h00
- vendredi 27 avril 2012 de 15h00 à 18h00

Fil vert-inscriptions

La 20è édition du Fil Vert aura lieu les 26 et 27 mai 2012. Le village sera installé à St Jory.
Les inscriptions seront ouvertes à partir du 2 avril sur le site Internet www.filvert.grandtoulouse.fr

Marathon du Grand Toulouse

Il aura lieu le 28 octobre 2012. Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés et renvoyés via le site Internet www.lemarathondugrandtoulouse.fr ou par courrier au Grand Toulouse, Place de la Légion d'Honneur. Les tarifs étant dégressifs, il est prudent de s'inscrire dès maintenant.

ANNEXE 7 : PROCÈS VERBAL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Anne FERRAND
Chemin de la Planette
31280 MONS

Commissaire Enquêteur
06.09.78.11.91
laplanette@aliceadsl.fr

Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Monsieur le Vice-Président Délégué à
l'urbanisme et aux projets urbains
6, rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

Mons, le 11 mai 2012

N/réf. : AF120510 - Enquête E12000031/31

Objet : Procès verbal suite à l'enquête publique portant sur la 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu.

Pièces jointes : Bordereaux et Copies des observations figurant aux registres d'enquête

Copie : Melle Cécile COLLANGE - Réglementation Urbaine : Cecile.COLLANGE@grandtoulouse.fr

M. Gérard DANIELOU – Mairie de Cornebarrieu : gerard.danielou@mairie-cornebarrieu.fr

Monsieur le Vice-Président,

Comme suite à la clôture de l'enquête publique citée en objet, au cours de laquelle j'ai pu recueillir les observations du public, je vous propose par la présente de vous soumettre mes interrogations.

Les différents points évoqués par le public ont été classés par thème comme suit, pour chaque thème sont données les références des observations écrites ou/et orales concernées.

- ✓ Or – xx : requête orale lors des permanences du commissaire enquêteur,
- ✓ RgG - xx : requête rédigée sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour le Grand Toulouse,
- ✓ RgV - xx : requête rédigée sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pour la Ville de Toulouse,
- ✓ DocG – xx : pièce écrite annexée aux registres d'enquête mis à la disposition du public pour le Grand Toulouse,
- ✓ DocV – xx : pièce écrite annexée aux registres d'enquête mis à la disposition du public pour la Ville de Toulouse.

Vous trouverez ci-joints les bordereaux et copies des observations figurant aux registres d'enquête publique.

Thème A : Sur les EBC

Observations orales : *Or-04*
Observations du registre : *RgV-01*
Documents annexés au registre : *aucun*

Depuis quelle date l'EBC à déclasser situé sur la ZAC Aéroconstellation est-il classé ?

L'EBC à créer pourra t-il être lui aussi déclassé ? Quelle garantie pouvez-vous apporter ?

Je vous demande de bien vouloir m'apporter les informations, précisions ou commentaires sur tous les thèmes évoqués ci-avant.

Ces éléments me permettront par la suite de rédiger mes conclusions et d'émettre un avis motivé sur l'objet de l'enquête.

Ainsi je vous invite à argumenter chacune de vos réponses sachant que celles-ci ont valeur d'engagement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Commissaire enquêteur

Anne FERRAND



Réf. T.A. : E12000081 / 31

Enquête publique portant sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu

du 26 mars au 27 avril 2012

(Arrêté du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse)

BORDEREAU DES OBSERVATIONS ECRITES AU REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Registre Ville de Cornebarrieu

OBSERVATIONS CONSIGNEES AU REGISTRE		
Référence	**Auteur de l'observation**	
RgV-01	Madame ZATON Monique	
DOCUMENTS ANNEXES AU REGISTRE		
Référence	**Auteur du document**	**Nature du document**
NEANT		

Fait à Mons, le 27 avril 2012

Le Commissaire enquêteur

Anne FERRAND



Ref. T.A. : E12000031 / 31

Enquête publique portant sur le projet de 2 ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu

du 26 mars au 27 avril 2012

(Arrêté du 6 mars 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse)

BORDEREAU DES OBSERVATIONS ECRITES AU REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Registre Grand Toulouse

OBSERVATIONS CONSIGNEES AU REGISTRE		
Référence	**Auteur de l'observation**	
NEANT		
DOCUMENTS ANNEXES AU REGISTRE		
Référence	**Auteur du document**	**Nature du document**
NEANT		

Fait à Mons, le 27 avril 2012

Le Commissaire enquêteur

Anne FERRAND



Page 1 / 1

ANNEXE 8 : MÉMOIRE EN RÉPONSE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse, le 31 MAI 2012

Daniel BENYAHIA
Vice-Président

Affaire suivie par :
Cécile COLLANGE
Assistante Chargée D'Etude
DGDUD -Réglementation Urbaine
6 Rue René Leduc –BP 35821
31505 Toulouse cedex 5
Reglementation-urbaine@grandtoulouse.fr

N/REF :DB/NG/MV/AV/CC/ *ED :12.05.351*

Madame Anne FERRAND
En qualité de Commissaire Enquêteur
Chemin de la Planette
31280 MONS

Objet : Révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu sur la suppression d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation- Réponses du Grand Toulouse aux questions du Commissaire Enquêteur, en préalable à la rédaction de son rapport

Madame,

Par mail en date du 11 mai 2012, vous nous avez fait part de vos questions suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 mars 2012 au 27 avril 2012.

J'ai le plaisir de vous transmettre en pièce jointe les réponses techniques du Grand Toulouse à ces observations et questions.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Vice-Président,
Délégué à l'Urbanisme
et aux projets urbains

Daniel BENYAHIA

P.J : *Réponses au procès verbal des questions de fin d'enquête publique*
Copie : *Commune de Cornebarrieu*

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Direction de l'Urbanisme Réglementaire
Service Réglementation Urbaine

Date : 31 MAI 2012

Objet :

REPONSES AUX PV DES QUESTIONS DE FIN D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION SIMPLIFIEE SUR LA SUPPRESSION D'UN ESPACE BOISE CLASSE (EBC) SUR LA ZAC AEROCONSTELLATION

PLU du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu
du 26 mars 2012 au 27 avril 2012

1 – Question du Commissaire enquêteur :
Thème A : sur les EBC

Depuis quelle date l'EBC à déclasser situé sur la ZAC Aéroconstellation est-il classé ? L'EBC à créer pourra t-il être lui aussi déclassé ? Quelle garantie pouvez-vous apporter ?

Réponse :

L'EBC à déclasser a été institué lors de la révision du Plan d'Occupation du Sol (POS) en 1981. Lors de la création de la ZAC Aéroconstellation en 2001, la superficie de cet EBC ne présentant pas d'arbres remarquables avait déjà été réduite de moitié.

Le nouvel EBC créé est protégé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, interdisant tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Son déclassement nécessiterait une nouvelle procédure de révision ou de révision simplifiée justifiée par un projet d'intérêt général et soumise à enquête publique.

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

30/04/12
A 12043522

GRAND TOULOUSE
MONSIEUR DANIEL BENYAHIA
VICE PRESIDENT
DÉLÉGUÉ A L'URBANISME
ET AUX PROJETS URBAINS
IMMEUBLE MARENGO BD – BAT A
6 RUE RENÉ LEDUC – BP 35 821
31 505 TOULOUSE CEDEX 5

Réf : YP.CL.SD.268
Pôle Territoires
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Tél : **05 61 10 42 91**

Siège social
61 allée de Brienne BP 7044
31069 **Toulouse** cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées
Maison des Vins
140 allée du château
31620 **Fronton**
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 **Caraman**
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 **Muret** cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Comminges / Volvestre
6 Espace Pégot
31800 **St-Gaudens**
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Toulouse, le 16 avril 2012

Objet : avis sur les projets de révision simplifié 1 et 2 du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu.

Monsieur le Vice-Président,

Suite à la réunion d'examen conjoint de ces deux révisions simplifiées, nous vous avons fait parvenir des remarques et observations sur les projets. Dans votre courrier du 29 mars 2012, vous répondez en partie à nos interrogations sur ces projets. Au vu de l'ensemble des éléments apportés (documents présentés en réunion, compte-rendu, courrier...), voici donc l'avis que nous formulons sur ces projets et que nous vous prions de bien vouloir transmettre au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête publique.

Révision simplifiée n°1

Ce projet concerne 13 ha de zone agricole du PLU en vigueur. Il a donc un impact non négligeable sur l'activité agricole : les 13 ha, achetés par AIRBUS en 2008, étaient mis à disposition par la SAFER à un jeune agriculteur pour permettre son installation avec son frère (exploitation en GAEC localisée à Pibrac). L'exploitation est constituée à ce jour de 85 ha, dont environ 4 ha dédiés au maraîchage (vente directe en AMAP). La perte de 13 ha de cultures céréalières ne peut être compensée à ce jour, par manque de disponibilités foncières aux alentours. La nécessité de reconstituer une surface cultivable équivalente en céréales (pour la survie de l'exploitation) pourrait contraindre l'exploitation à déménager sur le secteur de Cadours, avec comme corollaire des difficultés pour le maintien de l'AMAP sur Pibrac (adhérents-consommateurs de proximité, maraîchage respectant les critères d'une production sans intrant chimique).
De plus, le secteur de Barquil est situé au sein d'un espace encore majoritairement agricole sur la commune qui ne compte plus que 400 ha de terres classées en zone agricole (sur 1871 ha). Etant donné qu'il existe d'autres zones réservées à une urbanisation future sur le PLU en vigueur de la commune (2AU/3AU), nous vous interrogions sur la possibilité de compenser cette emprise par un reclassement en zone agricole d'une partie des zones constructibles à long terme non utilisées. Dans votre courrier vous nous indiquez que les zones en question correspondent à des

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900018
APE 911A
www.haute-garonne.chambagri.fr

AGRICULTURES
&TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

secteurs stratégiques pour le développement des activités aéroportuaires et aéronautiques que le Grand Toulouse souhaite préserver comme disponibilités foncières. En outre, vous indiquez que la zone de Barquil est identifiée au SCOT approuvé pour le développement d'activités économiques à moyen ou long terme (Pixels/contrat d'axe).
La révision simplifiée n'est donc pas selon nous un outil satisfaisant pour ce type de projet, dans la mesure où il ne permet pas une analyse globale du projet communal (et communautaire) dans sa dimension de consommation d'espace agricole. Bien que l'accueil d'activités liées à l'aéronautique puisse être considéré comme d'intérêt général, nous sommes persuadés que l'agriculture, et particulièrement le maintien d'espaces agricoles productifs en périurbain relève aussi de l'intérêt général. Il s'agit d'enjeux qui méritent d'être pesés à l'occasion d'une révision générale d'un document d'urbanisme (PADD). Nous souhaitons que la communauté urbaine puisse mieux anticiper ce type de projet (au moment de l'élaboration du PLU communautaire, par exemple) afin d'éviter des révisions simplifiées qui arrivent « dans l'urgence » et donnent le sentiment d'être mis devant le fait accompli (terrain déjà acheté par Airbus alors qu'il était classé en zone agricole, pas d'autre localisation possible, pas de « compensation » possible, réflexion sur la surface nécessaire à ce projet et souci d'économie de foncier...).
Enfin, dans la partie règlementaire de la future zone 3AUb, il est précisé que 25% de la surface sera en « espaces verts plantés ». Il nous semble qu'une économie de foncier sur la zone pourrait être réalisée en réduisant cette proportion (les espaces « verts » pourraient être « substitués » par des terres agricoles ainsi économisés aux alentours de la zone). Le règlement pourrait aussi imposer des stationnements économes en espace (en RDC des bâtiments, sur plusieurs niveaux...) de manière à optimiser le foncier disponible.

Ainsi, c'est pleinement conscient de l'ensemble de ces enjeux que **nous formulons un avis réservé**, non pas sur l'objet de ce projet (il est effectivement nécessaire de créer des emplois dans le contexte économique actuel), mais sur la méthode et les échéances envisagées, qui ne permettent pas selon nous de créer les conditions du maintien de l'activité agricole périurbaine.

Révision simplifiée n° 2

Cette révision concerne la création d'un nouvel EBC (12600 m²) en **compensation d'un EBC déclassé** sur la ZAC aéroconstellation (8545 m²). Ce nouvel EBC, bien que constitué majoritairement de terrains non cultivés, concerne aussi en partie une zone agricole du PLU en vigueur. Nous demandons de réduire ce nouvel EBC à une surface de 8545 m², identique à la surface de l'EBC supprimée. Nous proposons de ne conserver que les parties déjà boisées de ce nouvel EBC afin de préserver la possibilité de culture des espaces agricoles valorisables (privés ou publics).
Pour cette révision n°2, notre avis est donc favorable, sous réserve d'une réduction de la surface du nouvel EBC comme indiqué ci-dessus.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Vice-président, nos sincères et respectueuses salutations.

Yvon PARAYRE,
Président.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
61 allée de Brienne- BP 7044 – 31069 TOULOUSE cedex 7 – TEL : 05 61 10 42 50 FAX : 05 61 23 45 98

1 place Esquirol
B.P. 10416
31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél. : 05 61 14 48 50
Télécopieur : 05 61 14 48 51
Courriel : commande-publique@smat-toulouse.fr
Adresse internet : http://www.tisseo.fr
Principale activité de l'entité adjudicatrice : Service de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus.

Objet du marché : Station Jean-Jaurès – Locaux Police

Travaux, tous corps d'état, d'aménagement des nouveaux locaux police de la station Jean Jaurès du métro ligne A.

Les installations concernées sont :

- La démolition et l'enlèvement des gravas du local commercial TISSEO ;

- Les murs et le cloisonnement intérieur de l'accueil Police (sous escalier principal de la station) ;

- Le cloisonnement intérieur des vestiaires et salle de repos (en mezzanine de la station ligne A) ;

- Les revêtements de sol, murs et plafond des deux lieux ;

Type de procédure : Ouverte

Renseignements d'ordre administratif

Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice : O 2011 9482 M.

Avis auquel se réfère la présente publication :

Numéro de l'avis au JO : 2012/S 012-019486 du 19/01/2012

Parution numéro au BOAMP 14 A, annonce n° 120 du 20 janvier 2012.

Parution à l'Opinion Indépendante du 20 janvier 2012 page 26

Date d'envoi de l'avis original : 17 janvier 2012

Le marché n'a pas été attribué. -

Date d'envoi du présent avis : 6 MARS 2012

3023102

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Correspondant : M. Le président du Grand Toulouse, 1 place de la Légion d'Honneur - BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, tél. : 05 81 91 73 41, télécopieur : 05 62 27 65 42, courriel : marchespublics@grandtoulouse.fr, adresse internet du profil acheteur : http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS - ANNEE 2012 - 12G006PA - MT/EP

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV : • Objet principal : 39560000

• Objets complémentaires : 39254000 - 37400000 - 30192700 - 18900000

Lieu de livraison : Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Code NUTS : FR623

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Caractéristiques principales :

• Des variantes seront-elles prises en compte : non

• La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du CMP et en application de l'article 77 du CMP relatif aux marchés à bons de commande avec minimum et maximum. Ils seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les prestations sont réparties en 5 lots. Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

ECHANTILLONS : Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes selon les dispositions suivantes : Fourniture d'un échantillon gratuit de chaque article prévu par le détail estimatif de chaque lot. Ils doivent être fournis avant la date de dépôt des offres et devront être envoyés à l'adresse suivante en un seul carton et portant la mention du lot concerné : Direction de la communication - A l'attention de Catherine DARASSE-PAGES - 17, rue de Rémusat - 31040 Toulouse cedex

Des prestations peuvent être réservées, en vertu de l'article 15 du CMP, aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13 ; L. 5213-18 à 19 ; L. 5213-22 ; R. 5213-65 ; R. 5213-68 du Code du travail et L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

La Communauté urbaine souhaite mettre en oeuvre cette possibilité et donc réserver une partie de ce marché à des entreprises adaptées.

Ainsi, le lot 1 « ARTICLES TEXTILES » et le lot 4 « PAPETERIE, BUREAU » font l'objet de cette disposition particulière. De ce fait, seules des entreprises correspondant aux critères de l'article 15 du CMP, énoncé ci-dessus, peuvent répondre à ces deux lots.

Le marché est conclu pour une période courant de la notification du marché jusqu'au 31/12/2012.

Prestations divisées en lots : oui - Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financeme nt et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres du Grand Toulouse.

Délai de paiement : 30 jours

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prix sont fermes et non actualisables.

Aucune avance ne sera versée.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

• Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

• Situation juridique - références requises : Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de

candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous : Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du CMP :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

• Capacité économique et financière - références requises : Tels que prévus à l'article 45 du CMP :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du

contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

• Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Tels que prévus à l'article 45 du CMP :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Le candidat doit également fournir :

- une attestation sur l'honneur indiquant que les objets promotionnels vendus n'ont pas été fabriqués par une main-d'oeuvre enfantine.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

• Prix des prestations (30 %)

• Valeur technique analysée sur la base des échantillons (30 %)

• Performances environnementales et sociétales (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des candidatures : 27 mars 2012 à 11 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Mme Catherine DARASSE, Direction de la Communication - Renseignements administratifs : Daniel LAURET - daniel.lauret@grandtoulouse.fr - 05.81.91.74.63 ou Techniques :, 17, rue de Rémusat, 31040 Toulouse Cedex, tél. : 05 61 22 39 55, télécopieur : 05 61 22 32 96, courriel : catherine.darasse@mairietoulouse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_azSC38qE1Z

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Direction de la commande publique, 6, rue René Leduc - 7ème étage - BP 35821, 31505 Toulouse cedex 5

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :
http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :

http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr. Il peut être également demandé par fax (05.61.22.32.96) ou retiré à l'adresse suivante : 17 rue de Rémusat, 31040 Toulouse Cedex

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, 31300 Toulouse, tél. : 05 62 73 57 57, télécopieur : 05 62 73 57 40, courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 1, place de la légion d'honneur, 31505 Toulouse, courriel : secretariat.commandepublique@grandtoulouse.fr

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 ARTICLES TEXTILES

C.P.V. - : Objet principal : 39560000

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 50 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 2 INFORMATIQUE, ELECTRONIQUE, AUTRES TECHNOLOGIES

C.P.V. - : Objet principal : 39254000 -

• Objets complémentaires : 30237200 - 30237300

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 20 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 3 PLEIN AIR, SPORT, JEU, JOUETS, GADGETS

C.P.V. - : Objet principal : 37400000‹ /p›

• Objets complémentaires : 37520000 – 37524700 – 37000000 - 37521000

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 30 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 4 PAPETERIE, BUREAU

C.P.V. - : Objet principal : 30192700 -

• Objets complémentaires : 39263100

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - Maximum : 20 000,00 euro(s) HT

Lot(s) 5 BAGAGERIE

C.P.V. - : Objet principal : 18900000

Minimum : 2 000,00 euro(s) HT - 40 000,00 euro(s) HT

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 mars 2012

3023113

L'Opinion
INDEPENDANTE
est en kiosque tous les vendredis

AVIS ADMINISTRATIFS

Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE CORNEBARRIEU
Projet de 1ère Révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2ème Révision simplifiée relative à la suppression d'un Espace Boisé Classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1ère révision simplifiée et 2ème révision simplifiée du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu», est ouverte **du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1ère révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général :

- L'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit « Barquil ».

Le projet de 2ème révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général :

- La suppression d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquêtes sont mis à disposition du public à la mairie de Cornebarrieu, (9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Maire de Cornebarrieu : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,

- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cornebarrieu :

- le lundi 26 Mars 2012 de 9h00 à 12h00,

- le jeudi 5 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,

- le mercredi 18 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,

- le vendredi 27 Avril 2012 de 15h00 à 18h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 1ère ou 2ème Révision simplifiée du PLU – Mairie de Cornebarrieu -9 Avenue de Versailles - 31700 Cornebarrieu.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cornebarrieu.

Ces rapports et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cornebarrieu.

3023135

GERANCE

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restauration avec bar sis à Vieille Toulouse (31320) lotissement Les Hauts de Garonne consentie par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2010 **par la société LES HAUTS DE TOULOUSE,** SARL au capital de 7 622 €, dont le siège social est situé à VIEILLE TOULOUSE (31320), Lotissement Les Hauts de Garonne, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° B 413 144 098, propriétaire dudit fonds **à la société MDE,** SARL au capital de 2 000 €, dont le siège social est situé à CASTANET TOLOSAN (31320), 9016 avenue Salvador Allende, Résident Les Ormes II, immatriculée au RCS de Tuile sous le n° B 520 826 843, a pris fin le 29 mars 2012.

SAFER

safer

Appel de Candidature de la SAFER

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural

La SAFER Gascogne-Haut Languedoc se propose de **rétrocéder ou d'échanger** les biens fonciers ci-dessous désignés, **la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe** peuvent être obtenues soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit au plus tard le 23/03/2012. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

- SAFER Gascogne-Haut Languedoc

Service Départemental Haute-Garonne 10, chemin de la Lacade BP 22 125 31321 AUZEVILLE-TOLOSANE Cedex , Tél.: 05 61 75 45 45

- Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

APPEL DE CANDIDATURES - SAFER Gascogne Haut Languedoc
Affichage Journaux

LATRAPE 3 ha 26 a 48 ca - Lugrou : (avec bâtiments)
MONDONVILLE 5 ha 96 a 00 ca - As cussecs : (sans bâtiment)

3023033

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement !

Avis de décès

TOULOUSE
SAURAT (09)

M. et Mme Bernard CARBONNE
et leurs enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Madame
Marie-Paule CARBONNE

à l'âge de 89 ans, le vendredi 23 mars 2012.
Les obsèques auront lieu le mercredi 28 mars 2012, à 15 heures, en l'église de Saurat (09).

S'informer : PF Municipales
Tél. 05 61 16 12 12

RIEUX-VOLVESTRE

M. et Mme Thierry DEDIEU,
son fils ;
André, Nicolas et Lucie,
ses petits-enfants ;
Mme Jeanne CHARAPA,
sa sœur ;
M. Jean-Claude SALLEFRANQUE
et son épouse Juliette, sa sœur ;
les familles FAURÉ, MASSAT et DEDIEU,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur François DEDIEU
Dit "Tino"

survenu à l'âge de 74 ans.
La crémation civile aura lieu le mercredi 28 mars 2012, à 13 h 30, au crématorium de Pamiers.
Les cendres seront déposées au caveau familial, à Montesquieu-Volvestre, à 17 heures.
Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni couronnes.

•

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informer : PF Raffin
Tél. 05 61 90 46 12

SEYSSES

Mme Christiane PIERSON,
ses enfants et petits-enfants ;
M. Manfred et Françoise NEUMANN, leurs enfants
et leur petite-fille,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul PIERSON

survenu à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 mars 2012, à 15 heures, en l'église de Seysses.

•

Ce présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

VAUDREUILLE (31)

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur René ESPITALIER
Ancien Pompier de Revel

survenu le 25 mars 2012, à l'âge de 82 ans.
Les obsèques civiles auront lieu le mardi 27 mars 2012, à 15 heures, au cimetière de Vaudreuille.

•

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

DAUJAS
AUTERIVE

M. et Mme Daniel DIDIER, son fils ;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
la famille MONFRAIX,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul DIDIER

à l'âge de 84 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 27 mars 2012, à 15 heures, en l'église de Daujas.

•

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

CARBONNE

Mme Ginette SAUX,
son épouse ;
ses enfants et petits-enfants,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Robert SAUX

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 27 mars 2012, à 14 h 30, en l'église de Carbonne, suivie de l'inhumation au cimetière de Rapas à Toulouse.

•

La famille remercie le service de gériatrie de l'hôpital local de Muret et le cabinet d'infirmières carbonnais.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PÉZILLA-LA-RIVIÈRE (66)
SOURNIA (66)

M. Louis QUES, son époux,
ses enfants et petits-enfants,
les familles parentes et alliés
ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Rose QUES
Née CABERO

Les obsèques auront lieu mardi 27 mars 2012, à 14 h 30, en l'église de Pézilla-la-Rivière, suivies de l'inhumation au cimetière de Sournia.

•

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

S'informer : PF Poulain
Tél. 04 68 92 99 68

Elle est retrouvée.
Quoi? L'Eternité.
C'est la mer allée
Avec le soleil.

Arthur RIMBAUD (1854-1891).

Cédric VERFAILLIE (†) ;
Séverine VERFAILLIE ;
Emilie VERFAILLIE (†) ;
Alexis VERFAILLIE ;
Marie Claire LONCKE ;
Laurent Le GALL et Serge VESCOVO ;
Mlle Marylène MECH ;
Emma, Julien et Nathan, ses petits-enfants,
ses amis
ont la douleur de vous faire part du décès de

Patrick VERFAILLIE

La crémation aura lieu le mercredi 28 mars 2012, à 9 h 30, au crématorium de Montauban.

S'informer : PF Derro
62 avenue Saint Exupéry 81600 Gaillac
Tél. 05 63 40 40 40

Remerciements

MESCHERS (17)
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
NAILLOUX
LABASTIDE-BEAUVOIR

Mme Gisèle MAURICE,
sa compagne ;
M. et Mme Claude ZACCARIA,
M. et Mme Floréal ZACCARIA,
ses enfants ;
Céline, Maurine, Gaëtan et Léa,
ses petits-enfants ;
Mme Rosette PERRUCHE,
sa sœur,
ainsi que toute la parenté
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Marius ZACCARIA

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Souvenir

COLOMIERS

Claire BELARD

depuis un an je pense à toi.
De la part de son fils Bertrand.

Les Obsèques célébrées ce jour *
en Haute-Garonne

- **Auterive :**
  10 h 00 : **Pierre MARTINEZ,** en l'église Saint-Paul.
  PF Marty tél. 05 61 50 62 22
- **Balma :**
  10 h 00 : **François WELSCH,** en l'église Saint-Joseph.
  PF Saint-Jeannaises tél. 05 61 34 60 98
- **Bessières :**
  15 h 00 : **Marie RAUJOL,** en l'église.
  PFM de Graulhet tél. 05 63 34 51 98
- **Carmaux :**
  10 h 00 : **Nicole CALMETTES,** en l'église Sainte-Cécile.
  PF Barthe tél. 05 63 76 54 55
- **Colomiers :**
  14 h 00 : **Alain CANO,** en l'église Sainte-Radegonde.
  PF Labeur tél. 05 61 85 27 30
- **Cornebarrieu :**
  10 h 00 : **Arlette MAURY,** au crématorium.
  PFG Tournefeuille tél. 05 34 57 09 03
  12 h 30 : **Vincent GUILLET,** au crématorium.
  PFM de Toulouse tél. 05 61 16 12 12
- **Fonsorbes :**
  09 h 30 : **Vicente BELENGUER,** en l'église.
  PF Paul Brunet tél. 05 61 91 76 16
- **L'Isle-Jourdain :**
  10 h 00 : **Jean-Marie, Dieudonné DUPIN,** en l'église.
  PF Municipales tél. 06 74 79 48 75
- **L'Isle-en-Dodon :**
  09 h 30 : **Solange SANSAS,** en l'église.
  PF Medous tél. 05 61 98 50 51
- **Léguevin :**
  15 h 00 : **Yvette LAFONT,** en l'église.
  PF Pauly tél. 05 61 51 30 09
- **Montauban :**
  13 h 30 : **Jean-Louis FRONTY,** au crématorium.
  PFG Montauban tél. 05 63 20 22 88
- **Montréjeau :**
  15 h 00 : **Marcel MELLINGER,** en l'église Saint-Jean-Baptiste.
  PF Sivom Saint-Gaudens tél. 05 61 94 17 40
- **Payssous :**
  15 h 00 : **Georges ABADIE,** en l'église.
  PF du Comminges tél. 05 61 89 66 61
- **Roumens :**
  10 h 30 : **Jean ALBARÈDE,** en l'église.
  PF Saint-Pierre tél. 05 61 83 10 66
- **Saint-Orens-de-Gameville :**
  15 h 00 : **Marie-Paule LEFEBVRE,** en la chapelle de l'EHPAD Augustin Labouilhe.
  PFM de Toulouse tél. 05 61 16 12 12
- **Salies-du-Salat :**
  16 h 30 : **Antoine CAPACES,** au cimetière.
  PF Sivom Salies-du-Salat tél. 05 61 98 49 31
- **Toulouse :**
  13 h 30 : **Marie Raymonde GABAIG,** en l'église Sainte-Marguerite.
  14 h 30 : **Vincent SALMON,** au temple du Salin.
  PF Garonnaises, Ets Mamy tél. 05 61 58 35 97

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

Annonces Légales

AVIS PUBLICS

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Plan local d'urbanisme du Grand TOULOUSE - Commune de CORNEBARRIEU

Projet de 1re révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2e révision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1re révision simplifiée et 2e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU, est ouverte **du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1re révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit "Barquil".

Le projet de 2e révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: la suppression d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de CORNEBARRIEU (9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU) et au siège du Grand TOULOUSE (6 rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de CORNEBARRIEU, **du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h;**
- au siège du Grand TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h** et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CORNEBARRIEU: **le lundi 26 mars 2012, de 9h à 12h; le jeudi 5 avril 2012, de 14h à 17h; le mercredi 18 avril 2012, de 14h à 17h; le vendredi 27 avril 2012, de 15h à 18h.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur 1re ou 2e révision simplifiée du PLU, mairie de CORNEBARRIEU, 9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CORNEBARRIEU.

Ces rapports et ses conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de CORNEBARRIEU.

COMMUNE DE PALAMINY

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2012-05 du 20 février 2012, le maire de PALAMINY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme relative aux révisions simplifiées n° 1 et n° 2 et à la modification.

A cet effet, Madame Christine ALEXANDRE-DOUNET domiciliée 36, rue du Général-Taupin, 31500 TOULOUSE exerçant la profession de Maître Assistant Ecole Supérieur d'architecture a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie **du 23 mars 2012 au 23 avril 2012**, aux jours et heures habituels d'ouverture: **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.**

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les: **vendredi 23 et samedi 31 mars 2012 de 9 h 30 à 12 h 30 et le lundi 23 avril 2012 de 14 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme relative aux révisions simplifiées n° 1 et n° 2 et à la modification pourront être consignées sur les registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire: Henri REY, signé.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés à procédure formalisée

HAUTE GARONNE

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I : Pouvoir adjudicateur
I.1) Nom, adresses et point(s) de contact: Conseil général de la Haute-Garonne, 1 boulevard de la Marquette. Contact. Direction des marchés publics, bureau 067, (Bâtiment B rez de Chaussée), F-31090 TOULOUSE CEDEX 9. Tél.(+33)05.34.33.35.92. Fax:(+33)05.34.33.35.81. E-mail: marches.sect3@cg31.fr.
Adresse du profil d'acheteur (URL): https://marchespublics.haute-garonne.fr.
I.2) Type de pouvoir adjudicateur: Autorité régionale ou locale.
I.3) Activité principale: Services généraux des administrations publiques.
I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: Non.

SECTION II: Objet du marché
II.1) Description:
II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur: Acquisition et maintenance d'une presse offset feuilles 4 couleurs, avec reprise de deux anciennes presses offset.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation: Fournitures. Achat.
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Haute-Garonne.
Code NUTS FR623.
II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique: L'avis concerne un marché public.
II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics): 42991210.
II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP): Oui.
II.1.9) Des variantes seront prises en considération: Non.
II.2.1) Quantité ou étendue globale: Deux prestations supplémentaires sont à chiffrer: L'acquisition d'un système de récupération des données d'impression Cip3 /Cip4 et l'acquisition d'un système de contrôle de la densité d'impression et le spectrophotomètre intégré au pupitre de commande de la presse.
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution: Durée en mois: 41 (à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) Conditions relatives au contrat:
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés: Garantie à première demande exigée si avance sollicitée.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent: 100 % budget propre du Conseil Général, délai global de paiement de 30 jours par mandat administratif.
III.1.4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: Groupement solidaire.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières: Non.
III.2) Conditions de participation:
III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: fournir la lettre de candidature incluant l'attestation sur l'honneur, l'habilitation du mandataire (modèle Dc1 conseillé), la copie du jugement si redressement judiciaire, les pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat.
III.2.2) Capacité économique et financière: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: chiffre d'affaires des trois dernières années (modèle DC2 conseillé).
III.2.3) Capacité technique: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: descriptif des moyens humains et matériels et principales références relatives à des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années (modèle DC2 conseillé).

SECTION IV: Procédure
IV.1.1) Type de procédure: Ouverte.
IV.2.1) Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.
IV.2.2) Enchère électronique: Non.
IV.3) Renseignements d'ordre administratif:
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur: 12S0070.
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché: Non.
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation: 2 mai 2012 - 16 heures.
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: Langue(s) officielle(s) de l'UE: français.
IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: Durée en jours: 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI: Renseignements complémentaires
VI.1) Renouvellement: Non.
VI.2) Information sur les fonds de l'union européenne: Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non.
VI.3) Informations complémentaires: Visite obligatoire le jeudi 12 avril 2012 à 14 heures. Possibilité de retrait du DCE et de réponse par voie électronique à l'adresse suivante: https://marchespublics.haute-garonne.fr - Identification sur site recommandée.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21 mars 2012.
VI.4) Procédures de recours: Tribunal administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond-IV, F-31068 TOULOUSE CEDEX 7. E-mail: greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Tél. (+33) 5.62.73.57.57. Fax: (+33) 5.62.73.57.40.
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours: Cf. rubrique VI.4.1.
VI.5) Date d'envoi du présent avis: 21 mars 2012.

Arrivée		Départ		
Compagnies	Heures	Destinations	Compagnies	Heures
ALGERIE	11:15	Alger	AIR ALGERIE	12:15
M	11:55 - 16:30 - 22:20	Amsterdam	KLM	06:20 - 12:35 - 17:10
UR AIR	09:50	Antalya	ONUR AIR	10:50
USSELS AIRLINES	11:25	Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:30 - 11:55
AL AIR MAROC	17:05	Casablanca	ROYAL AIR MAROC	17:55
THANSA	09:20 - 13:35 - 18:15 - 23:15	Francfort	LUFTHANSA	06:40 - 09:55 - 14:15 - 18:50
VEL SERVICE AIRLINES	15:05	Fuerteventura	TRAVEL SERVICE AIRLINES	15:55
KISH AIRLINES	13:15	Istanbul	TURKISH AIRLINES	14:15
FRANCE	08:30 - 14:45	Lille	AIR FRANCE	09:10 - 16:00
JET	20:20	Lisbonne	EASYJET	16:00
ORTUGAL	17:15		TAP PORTUGAL	17:55
JET	09:45 - 19:30	Londres-Gatwick	EASYJET	10:15 - 20:00
SH AIRWAYS	10:25 - 16:10 - 21:20	Londres-Heathrow	BRITISH AIRWAYS	08:30 - 11:05 - 17:00
RANCE	09:45 - 16:15	Lyon	AIR FRANCE	06:50 - 13:45
ET	15:30	Madrid	EASYJET	20:55
	09:30 - 16:25 - 23:10		IBERIA	07:40 - 10:00 - 17:00
DU	08:40	Marrakech	JET4YOU	10:30
ANCE	11:30	Milan	AIR FRANCE	12:00
ET	13:20		EASYJET	13:50
ANSA	11:15 - 17:30 - 21:15	Munich	LUFTHANSA	06:50 - 12:00 - 18:25
ANCE	08:35	Nantes	AIR FRANCE	09:05
ANCE	11:25	Nice	AIR FRANCE	08:00 - 12:10
G AIRLINES S.A.	11:50		VUELING AIRLINES S.A.	09:00
ZUR	14:00	Oran	AIGLE AZUR	15:00
NCE	09:00 - 11:45 - 14:35 - 17:15 - 20:05 - 22:35	Paris-Cdg	AIR FRANCE	07:15 - 10:50 - 13:20 - 16:15 - 18:00 - 20:50
	13:45 - 20:05		EASYJET	07:00 - 14:35
NCE	08:00 - 09:10 - 10:00 - 11:00 - 11:30 - 12:00 - 13:00 - 14:00 - 15:00 - 16:30 - 18:00 - 19:00 - 20:00 - 21:05	Paris-Orly	AIR FRANCE	06:45 - 07:15 - 07:45 - 08:45 - 09:15 - 09:45 - 10:15 - 10:45 - 11:45 - 12:45 - 13:45 - 15:45 - 17:30 - 19:45
	08:10 - 14:05 - 20:30		EASYJET	08:40 - 14:35 - 21:00
RE	08:40	Rennes	AIR FRANCE	09:15
RE	18:25	Rome	AIR FRANCE	14:15
	15:00		EASYJET	15:30
IC	10:20	Strasbourg	AIR FRANCE	07:00
	17:35	Tenerife	GERMANIA	09:25
	12:05	Tunis	TUNISAIR	12:55

nt communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier

st assurée régulièrement par un service de cars. Points arrêt : Aéroport, gare routière (poste ntrée parking), place Jeanne-d'Arc (arrêt du bus n° 1) : Compans-Caffarelli (hôtel Mercure) **EPECHE VOYAGES»**, Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Rodez, Albi, Castre, Perpignan et Toulouse, 19, rue de Rémusat, tél. 0826-825-280.

Consultez tous
s marchés publics
sur le site de :

DEPECHE.fr

ue : Annonces légales

Votre département bouge !!!

Suivez la vie des sociétés dans la Rubrique Annonces Légales

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Constitution,
transfert de siège,
augmentation de capital,
changement
de dénomination sociale,
d'organe de gestion,
cession de parts.
Renouvellement ou
remplacement de gérant.
Transformation de statut.
Convocation à l'assemblée
générale annuelle
projet de scission,
fusion, absorption,
dissolution...
Cession de fonds
de commerce,
contrats
de location gérance...

Renseignements,
conseils, devis...
un service spécialisé

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Le journal de vos annonces légales sur 10 départements

Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 67 80 64 23

Annonces Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37
Fax . 05.67.80.64.23
Mail service.legales@ladepeche.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

RECTIFICATIF

LES BATISSEURS DU SUD-OUEST

Dans l'avis de transfert de siège social publié le **2 février 2012**, il convenait bien de lire: transfert au 33, chemin des Agnets, 31410 NOE.

AVIS PUBLICS

COMMUNE DE PLAGNOLE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la révision de la Carte communale

Une enquête publique sur le projet de révision de la Carte communale se déroulera à la mairie, **du samedi 24 mars 2012 au samedi 28 avril 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit les mardi et vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30.**

A cet effet, Madame Béatrice BARRAU, domiciliée BP 60617, 31006 TOULOUSE CEDEX 6, a été désignée comme commissaire enquêteur. Elle recevra en mairie, les **samedi 24 mars 2012 et samedi 28 avril 2012.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, G. DUPUY, signé.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Plan local d'urbanisme du Grand TOULOUSE - Commune de CORNEBARRIEU

Projet de 1re révision simplifiée relative à l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique et projet de 2e révision simplifiée relative à la suppression d'un espace boisé classé sur la ZAC Aéroconstellation

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique conjointe relative au projet de 1re révision simplifiée et 2e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU, est ouverte **du lundi 26 mars 2012 au vendredi 27 avril 2012 inclus.**

Le projet de 1re révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: l'implantation d'un nouveau pôle logistique à destination aéronautique au lieu dit "Barquil"

Le projet de 2e révision simplifiée a pour objectif un projet présentant un intérêt général: la suppression d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation nécessaire au développement de l'activité aéronautique.

A cet effet, Madame Anne FERRAND a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les deux dossiers de projet de révision simplifiée du PLU ainsi que les registres d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de CORNEBARRIEU (9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU) et au siège du Grand TOULOUSE (6 rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de CORNEBARRIEU, **du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h;**
- au siège du Grand TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h** et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CORNEBARRIEU: **le lundi 26 mars 2012, de 9h à 12h; le jeudi 5 avril 2012, de 14h à 17h; le mercredi 18 avril 2012, de 14h à 17h; le vendredi 27 avril 2012, de 15h à 18h.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur 1re ou 2e révision simplifiée du PLU, mairie de CORNEBARRIEU, 9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE ses rapports d'enquêtes et ses conclusions motivées. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CORNEBARRIEU.

Ces rapports et ses conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de CORNEBARRIEU.

Un service spécialisé

ANNONCES LEGALES - VENTES AUX ENCHERES

Pour tous renseignements, conseils, devis...

Tél. 05 62 11 37 37 - Fax : 05 67 80 64 23

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Tirages du MERCREDI 7 MARS 2012

13 28 32 33 35 37 40
2 55 58 60 62 65 68 70
Multiplicateur : x 1
JOKER+ 8 547 108

13 14 15 21 29 32 35
41 50 52 53 61 63 70
Multiplicateur : x 3
JOKER+ 6 875 127

Keno — Tirages du JEUDI 8 MARS 2012

Tirage de 13h45
1 3 7 8 10 12 17 18 25 33
37 42 43 48 55 56 58 63 65 68
Multiplicateur : x 2
Jackpot
Montant : 180 000 €
1.77.70.54
JOKER+ 8 823 052
Résultats et informations : 3286 fdj.fr

Tirage de 21h00
1 6 18 19 24 33 34 37 38 42
44 48 49 50 51 53 59 64 65 67
Multiplicateur : x 2
Jackpot
Montant : 190 000 €
5.80.18.64
JOKER+ 2 629 947
Montant du Jackpot du vendredi 9 mars à 13h45 : 200 000 €

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Keno — Tirages du VENDREDI 9 MARS 2012

Tirage de 13h45
2 5 9 10 11 12 20 23 28 29
30 33 42 47 59 60 65 66 68 69
Multiplicateur : x 2
Jackpot
Montant : 200 000 €
5.84.02.93
JOKER+ 0 750 152
Résultats et informations : 3286 fdj.fr

Tirage de 21h00
1 12 13 14 21 25 26 32 36 37
39 45 52 55 58 59 63 64 69 70
Multiplicateur : x 2
Jackpot
Montant : 210 000 €
1.24.95.20
JOKER+ 0 907 718
Montant du Jackpot du samedi 10 mars à 13h45 : 220 000 €

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

EURO MILLIONS — VENDREDI 9 MARS 2012

3 32 36 39 47 + 6 9

Rang	Nombre de gagnants (France)	Nombre de gagnants (Europe)	Gains
	Aucun gagnant, 25 508 061 € reportés au prochain tirage.		
5 + ☆☆	0	3	575 403,00 €
5	2	4	143 850,70 €
4 + ☆☆	13	45	6 393,30 €
4	161	955	263,60 €
3 + ☆☆	274	1 730	145,50 €
2 + ☆☆	526	2 614	68,70 €
3 + ☆	7 532	40 247	20,50 €
3	8 519	46 178	17,10 €
1 + ☆☆	16 088	86 633	15,30 €
2 + ☆	46 836	231 625	10,00 €
2	137 258	708 297	8,90 €
	256 686	1 342 845	4,80 €

A gagner, mardi 13 mars 2012 près de **33 millions €**

JOKER+ 0 907 718 — 202 152 jeux gagnants à ce tirage
Résultats et informations : 3286 fdj.fr — 67 133

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

rencontre, voyance et loisirs

L'ESPRIT DU CORPS
Relaxation - Détente
Toulouse centre
Tél 06.47.85.36.40
Siren: 403 947 682

CHRISTELLE
Relaxation, bien-être, épilation
Quartier Compans-Cafarelli, Toulouse
Tél. 06.70.25.53.14 (10h30-21h)
RC 339 741 829

INSTITUT EQUILIBRE
Remise en forme, balnéo, épilation
46 bis, bd des Minimes, 31200 Tlse
Tél. 05 61 62 48 10
RC 403 032 568

REBECCA
vous accueille dans son institut modelage soin du corps, épilation
ch. de Moulis - Aucamville
Tél. 06.84.29.73.43
SIRET: 477 781 534

Contacts

VOYANCE

JACQUELINE VOYANTE
vous aide dans tous les domaines: amour, travail, santé et vous guide sur le bon chemin
Tél. 05 61 23 02 43 en cabinet ou par téléphone
(Siret 493 425 110)

SIDI KHALIF
Grand voyant médium, spécialiste du retour immédiat de l'être aimé
Amour perdu, fidélité absolue
Protection contre les dangers, désenvoûtement
Chance aux jeux, commerce, vente
Examen, concours, promotion, héritage
Entreprise en difficulté, impuissance sexuelle
Paiement après résultats
06 25 08 78 52
403 538 325 00057

Union Rencontres

FEMMES

06.16.52.43.06 CANDY, jeune F. célibataire, tb dans sa tête ch. plans réguliers ou ss lendemain avec mecs tous âges. PHOTOS: 63637 CANDY.

Caro, JF nouvelle dans la région ch. renc. tél. 06.14.59.18.73, elle est institutrice et vient d'être mutée, elle ne connaît personne et s'ennuie.

Agnès ch. compagnie masculine. Tél. moi au 0899 56 19 64 code 16083 (fk-1,35 €/a, 0,34 €/mn)

Très jolie F. 60, silhouette de 40, coeur de 20, l'idéal jeune retraité, éduc., savoir-vivre
CNR 05.61.53.54.02
www.cnr-infos.net

UNIONS SÉRIEUSES avec femmes russes, asiatiques ou des îles parlant français ou anglais. VU à la TV



Irina, 34 ans, Russie, Réf 45156
Des milliers de témoignages
15ème année de succès
Rencontres possibles en **France**
N°1 des Unions Internationales
Recevez docs, sélections photos et témoignages au:
05.61.21.74.59
Eurochallenges
31 r Alsace Lorraine 31000 Toulouse
Internet: **Eurochallenges.com**
445372

Martine, 48 ans, coquine et câline, propose des rendez-vous discrets. Pour la contacter: 05.40.13.16.16, pas sérieux s'abstenir.

Joana divorcée en manque de sexe cherche homme pour des plans coquins. Mon portable: 06.01.41.08.42.

05.40.32.30.30 TELEPHONE ROSE sans limite et sans tabou avec une de nos petites hôtesses-CB.

Kelly, 30 ans, cherche un homme pour partager des plans hot dans sa ville. Elle pourra te surprendre. Contacte-la au 06.15.32.50.11.

Josiane, 50 ans, ronde à forte poitrine, propose des moments câlins, discrétion de rigueur. Son numéro **06.22.76.01.42.**

Rosine, 59 ans, belle cougard, ch. J.H. sur la région pr moment de plaisir sans tabou. Son tél. **06.01.41.08.39.**

06.68.63.73.47 LISA, fem. mûre, 38 a., r.b. toutue et qui a très envie de profiter de la vie avec vous messieurs, je vis seule... PHOTOS: 63637 LISA.

Blonde coquine av. belle lingerie, ch. aventure. Tél.0899 56 19 64 code 12793 (fk-1,35 €/a, 0,34 €/mn)

Femme sans tabou à la rech. de rencontres sans lendemain Mon tél. 06.46.84.23.19.

Messagerie

06.59.82.74.03
Belle femme, 50 ans
ouverte à tout ch. homme
392 366 944

Deux copines sexy et coquines font l'amour au tél. **08.99.69.39.00**
Confessions X de femmes sans tabou
08.99.19.18.91

TELEPHONE ROSE l'amour en direct, nombreuses hôtesses
05 61 07 69 69
Contact par SMS pour RDV envoie **VERO au 62727**

1 femme en ligne en 30s pour duo chaud illimité sans tabou 08.99.69.02.34
Réalise tous tes fantasmes en direct avec 1 femme coquine **0899 960 900**

Rencontre discrète et rapide entre Hommes de la région au **08 92 69 00 76**
Confessions X de mecs **08 92 39 02 50**

J. F. sans tabou fait l'amour en direct au **08 92 68 67 79**
Rencontre rapide femmes seules pr RDV **08.92.78.22.33**

Rencontres libertines sans limites
J. Fem. 23 a. ch. Homme discret pr RDV tél. **08.99.02.36.36**
Fem. 37 a. ch. H ou F. Tél. **08.99.46.38.63**

1 Femme décroche en 30s pour 1 duo privé coquin 08.99.65.34.34
Confessions cochonnes et inavouables **08.99.19.33.99**

LA DÉPÊCHE DU MIDI
Journal de la démocratie
IMPRIM'VERT
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - contact@ladepeche.com
Site Internet : http://www.ladepeche.fr
Président d'honneur, directeur de la Publication : Evelyne Jean BAYLET
Président-directeur général et responsable de la Rédaction : Jean-Michel BAYLET
Vice-président-directeur général : Bernard MAFFRE
Principaux actionnaires : SAS SOCIETE OCCITANE DE COMMUNICATION, SUD COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Mél : henri.amar@ladepeche.fr
Commission paritaire : 0315 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com
Tirage du vendredi 9 mars 2012
Nombre d'exemplaires : 195.609
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
OJD PRESSE PAYANTE

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU

FACILE

5	8	6	7	4	2	1	3	9
9	7	2	8	3	1	6	5	4
3	1	4	6	9	5	8	2	7
7	2	8	4	5	3	9	1	6
4	9	3	1	6	7	5	8	2
1	6	5	2	8	9	7	4	3
2	5	7	9	1	4	3	6	8
6	3	9	5	2	8	4	7	1
8	4	1	3	7	6	2	9	5

DIFFICILE

5	6	3	7	4	2	9	1	8
2	9	4	3	1	8	7	5	6
7	8	1	5	9	6	4	2	3
6	5	7	2	8	3	1	4	9
4	2	9	1	6	7	3	8	5
3	1	8	9	5	4	2	6	7
8	7	2	4	3	5	6	9	1
1	3	5	6	2	9	8	7	4
9	4	6	8	7	1	5	3	2

Mots croisés N° 1658

HORIZONTALEMENT :
-I- CARAMÉLISÉ -II- APÉRITIVE -III- TICS - ÉTEND -IV- ÔTE - TA -V- EMPALERAIT -VI- DETTES - ANA -VII- RUE - CRÉT -VIII- ALUNIRA - LI -IX- LÉROT - SOLO -X- ERS - EXAMEN -
VERTICALEMENT :
-A- CATHÉDRALE -B- API - MEULER -C- RÉCEPTEURS -D- ARS - AT - NO -E- MI - OLÉ - ITE -F- ÉTÉTÉS -G- LITER - CASA -H- IVE - AAR - OM -I- SENTINELLE -J- DATATION -

2012_010

REÇU
le - 7 MARS 2012
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE
PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA 2ème REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU GRAND TOULOUSE – COMMUNE DE CORNEBARRIEU POUR PERMETTRE LE DECLASSEMENT D'UN ESPACE BOISE CLASSE (EBC) SUR LA ZAC AEROCONSTELLATION

.....

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND Toulouse,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 123-10, L.123-13, R 123-19 et R.123-21-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007 et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009, et modifié par délibérations du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011 et du 19 décembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2011 prescrivant la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu et ouvrant la concertation ;

Vu la décision en date du 7 février 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Madame Anne FERRAND, en qualité de Commissaire Enquêteur chargée de conduire l'enquête publique relative à la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur afin de déterminer les dates de réception du public ;

Considérant qu'il convient d'effectuer une révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, afin de déclasser un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation, présentant un intérêt général.

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

2012-010

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique, pour une durée de 33 jours consécutifs, à compter **du lundi 26 mars 2012 jusqu'au vendredi 27 avril 2012 inclus,** en vue de la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu, concernant le projet de déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

ARTICLE 2 : Madame Anne FERRAND a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, pour conduire l'enquête publique.

ARTICLE 3 : Le public sera reçu du lundi 26 mars 2012 jusqu'au vendredi 27 avril 2012 inclus. Le dossier du projet de 2ème révision simplifiée, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par le Commissaire Enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- Pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,**

- Pour la Ville de Cornebarrieu: **à la Mairie au 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur, **à la Mairie de Cornebarrieu au 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu**.

ARTICLE 4 : Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Cornebarrieu, lors de ces permanences 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, aux jours et heures suivants :

- ***Lundi 26 Mars 2012 de 9h00 à 12h00,***
- ***Jeudi 5 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,***
- ***Mercredi 18 Avril 2012 de 14h00 à 17h00,***
- ***Vendredi 27 Avril 2012 de 15h00 à 18h00.***

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié QUINZE JOURS au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de Cornebarrieu et sur tous les emplacements prévus dans la commune pour l'information du public sur le déroulement du présent projet de révision simplifiée, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis au public sera également consultable sur le site Internet de la Maire de Cornebarrieu et sur celui du Grand Toulouse.

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par Monsieur le Maire ou son représentant, et celui déposé au Grand Toulouse sera clos et signé par Monsieur le Président du Grand Toulouse ou son représentant, qui les transmettra, avec les dossiers d'enquête et les documents annexés, à Madame le Commissaire Enquêteur.

Madame le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête et le dossier à Monsieur le Président du Grand Toulouse, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adressera une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, à Monsieur le Maire de Cornebarrieu et à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi qu'à la Mairie de Cornebarrieu, 9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur les sites Internet respectifs du Grand Toulouse et de la Mairie de Cornebarrieu.

ARTICLE 8 : A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire du Grand Toulouse délibèrera sur la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu relative au déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation, au vu du rapport et des conclusions de Madame le Commissaire Enquêteur, transmis par cette dernière au Président du Grand Toulouse.

ARTICLE 9 : Madame le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

2012-010

ARTICLE 10 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Maire de Cornebarrieu

Fait à Toulouse, le 06 MARS 2012

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Toulouse
(CUGT)
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le 7 mars 2012
- Publié par affichage :
- au siège de la CUGT le 7 mars 2012
- en mairie le 09 mars 2012
- Notifié dans la presse :
Dépêche du 10 mars et 26 mars 2012
Opinion du 9 mars et 30 mars 2012
Certifié exécutoire le
9 mars 2012

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains

Daniel Benyahia

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
Réglementation Urbaine
6 rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

Procès Verbal

OBJET : Procédures de révisions simplifiées du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu – Réunion d'examen conjoint :

1) **Projet d'implantation d'un nouveau pôle logistique à vocation aéronautique ;**
2) **Projet de déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.**

DATE	HEURE	LIEU
Mardi 28 février 2012	**de 14h30 à 15h20**	**COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE** *6 place René Leduc – salle Garonne*

Présents :

Monsieur Gilles DE FALETANS	- Maire de Cornebarrieu
Monsieur Christian FOISSAC	- Direction Départementale des Territoires - Chargé d'études planification
Monsieur Nicolas DUVIC	- SMEAT – Chargé de mission
Monsieur Marc EYCHENNE	- Chambre de Commerce et d'Industrie, Chargé de mission Aménagement du Territoire
Monsieur Samuel ROUX	- Grand Toulouse (Direction Générale Développement Urbain et Durable – Direction de l'Aménagement)
Mademoiselle Cécile COLLANGE	- Grand Toulouse (Direction Générale Développement Urbain et Durable – Service Réglementation Urbaine)
Monsieur Patrice CONTART	- Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire, Toulouse aire urbaine

Absents :

- Préfecture de la Haute-Garonne
- Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Conseil Général Haute-Garonne
- Tisséo - SMTC
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
- Chambre de Métiers de la Haute-Garonne
- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France
- Centre Régional de la Propriété Foncière
- Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne

Mademoiselle COLLANGE (Grand Toulouse – Direction Générale Développement Urbain et Durable – Service de la Réglementation Urbaine) rappelle, en introduction, qu'il s'agit d'échanger sur le contenu des deux révisions simplifiées du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu.
La 1ère révision simplifiée porte sur le projet d'implantation d'un nouveau pôle logistique à vocation aéronautique et la 2ème révision simplifiée porte sur le projet de déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.
Conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme les procédures nécessaires à une ou plusieurs révisions simplifiées peuvent être menées conjointement. Lors de la présente réunion les deux projets de révision simplifiée seront donc examinés successivement. Une enquête publique conjointe est prévue par la suite de mi-mars à mi-avril pour une approbation au Conseil Communautaire de juin.

1) 1ère révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu : Projet d'implantation d'un nouveau pôle logistique à vocation aéronautique ;

Un support visuel PPT (power point) est projeté reprenant les principaux éléments du dossier transmis aux personnes publiques associées : le contexte, la localisation, l'intérêt général, les enjeux, la compatibilité avec les documents supra communaux, les grands principes d'aménagement à travers les orientations d'aménagement et la traduction règlementaire.

A la suite de cette présentation, la parole est donnée aux personnes publiques associées :

Monsieur FOISSAC (Direction Départementale des Territoires) demande des précisions sur le choix de la procédure de révision simplifiée. En effet, compte tenu de l'importance du projet de pôle logistique l'économie générale du PLU peut s'en trouver remise en cause. Une procédure de révision générale aurait pu être envisagée. La procédure de révision simplifiée reste fragile en cas de recours des tiers et on ne peut pas préjuger de l'avis du contrôle de la légalité.

Mademoiselle COLLANGE répond que l'ouverture à l'urbanisation de cette zone de 13 hectares ne remet pas en cause l'économie générale du PLU de Cornebarrieu compte tenu de la taille de la Commune (1871 ha), du nombre d'habitants (≈5000 habitants) et de l'importance des zones agricoles (plus de 400 hectares). De plus, le projet d'implantation d'un pôle logistique sur le site de Barquil est d'intérêt général avec un objet unique. Le projet répond au champ d'application de la révision simplifiée.

Monsieur ROUX (Grand Toulouse – Direction Générale Développement Urbain et Durable – Service Aménagement) précise que la surface de la zone ouverte à l'urbanisation a été strictement limitée aux besoins du projet de pôle logistique. Il rappelle l'intérêt économique du projet pour le développement et l'attractivité de l'activité aéronautique.

Monsieur FOISSAC demande des précisions concernant la réalisation de l'étude sommaire évoquée lors de la présentation orale.
Mademoiselle COLLANGE répond que le Grand Toulouse attend la mise à jour et la validation du T0 des Contrats d'Axe du SCOT. Ce document qui estime les capacités foncières déjà consommées pour chaque contrat d'axe doit permettre d'envisager la réalisation d'une étude sommaire pour ouvrir 20% des territoires futurs situés sous le contrat d'axe n°20. Cette étude sera réalisée avant l'ouverture de l'enquête publique, soit mi-mars.

Monsieur DUVIC (Smeat) rappelle que l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur situé sous territoire de contrat d'axe, nécessiterait (comme le précise la notice explicative de la révision simplifiée du PLU) la finalisation d'un contrat d'axe ou la réalisation d'une étude sommaire. Cette dernière permettant de mobiliser, au sein des territoires de contrats d'axe, 20% des potentiels d'urbanisation futures (zones AU ou NA des PLU-POS) sous pixels. Ce calcul s'effectue à partir du T0 des pixels situés sous contrat d'axe mais également des projets réalisés depuis le T0 (1er janvier 2010) dans les PLU.
Monsieur DUVIC note que le Grand Toulouse envisage de réaliser une étude sommaire, il souhaitait aussi savoir où en était la réalisation de l'étude sommaire et à quel moment celle-ci serait transmise au Smeat. Il informe l'assemblée que l'étude sommaire pourrait faire partie du dossier soumis à enquête publique, en précisant que ce point de méthode n'est pas encore décidé au sein du Smeat.
Le Smeat se tient à la disposition du Grand Toulouse pour tout travail jugé utile sur ce dossier.

Mademoiselle COLLANGE propose de transmettre au Smeat et à la DDT l'étude sommaire avant le début de l'enquête publique. Pour le Grand Toulouse, l'étude sommaire ne fait pas partie des pièces constitutives du dossier d'enquête publique.

Monsieur DUVIC rappelle que le site de Barquil est repéré comme un site d'intérêt d'agglomération au SCOT. Le projet d'implantation d'un pôle logistique est donc cohérent avec le SCOT.

Le dossier de 1ère révision simplifiée ne soulevant plus aucune remarque, il est proposé de passer à la 2e révision simplifiée.

2) 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu : Projet de déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

Un support visuel PPT (power point) est projeté reprenant les principaux éléments du dossier transmis aux personnes publiques associées : le contexte, la localisation, l'intérêt général, la compatibilité avec les documents supra communaux et la traduction règlementaire.

A la suite de cette présentation, la parole est donnée aux personnes publiques associées :

Monsieur DE FALETANS, Maire de Cornebarrieu, précise que l'Espace Boisé Classé créé en compensation occupe une superficie bien supérieure à celui supprimé et la localisation à proximité d'une zone d'activités est pertinante. Une partie des terrains concernés appartiennent à la Commune de Cornebarrieu.

Monsieur DUVIC signale que l'EBC supprimé n'est pas situé en espace naturel protégé. Le projet est compatible avec le SCOT.

Mademoiselle COLLANGE, après avoir constaté que le dossier ne soulevait plus aucune question, a remercié les participants et a levé la séance.

CRPF
Certifié ISO 14001

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

Courrier D. BENYAHIA
- 5 JAN. 2012

D-> VPC

Monsieur Daniel BENYAHIA
GRAND TOULOUSE
DGDUD – Réglementation Urbaine
6 rue René Leduc – BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

12.01.92

Auzeville-Tolosane, le 3 janvier 2012

N/Réf. : 11/ LA 61
Objet : Révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse (Cornebarrieu)
V/Réf. : Votre courrier du 2/12/11

Monsieur le Vice-Président,

Je vous remercie de votre courrier cité en référence concernant la révision simplifiée de votre PLU.

Votre révision concerne une petite modification pour permettre une extension de la ZAC Aéroconstellation. Par conséquent, **nous donnons un avis favorable** à cette révision. L'intérêt économique industriel prime dans ce cas sur l'intérêt forestier.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler le rôle du CRPF, organisme public chargé de développer, d'orienter et d'améliorer la gestion durable de la forêt privée.

Vous trouverez plus de renseignements concernant nos missions et nos actions sur la brochure jointe ainsi que sur notre site : www.crpf-midi-pyrenees.com.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Directeur Adjoint,

Philippe THEVENET

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Maison de la Forêt : 7, Ch. de la Lacade - 31320 Auzeville-Tolosane
tél : 05 61 75 42 00 - fax : 05 61 75 42 50
e-mail : midipyrenees@crpf.fr - site internet : www.crpf-midi-pyrenees.com

Etablissement public national régi par l'article L221 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00072 - APE 8413 Z

"Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures"

Forêt Privée Française

Le Président

Courrier D. BENYAHIA
20 DEC. 2011
11-12-720

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
Délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains
GRAND TOULOUSE
Immeuble Marengo Boulevard
Bâtiment A
6, rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Toulouse, le 14 DEC. 2011

Nos réf : DGAM/PDA/CD/NB/2011/1931
Vos réf : Votre courrier du 02/12/2011 - ED : 11.11.594

Affaire suivie par : Christophe DOUCET

Objet : 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse – commune de Cornebarrieu

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 02 décembre 2011, vous notifiez au SMTC la délibération prescrivant la deuxième révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse – Commune de Cornebarrieu.

Après instruction du dossier et vu le motif de la révision qui n'impacte pas les modalités d'organisation et d'exploitation du réseau Tisséo, le SMTC n'a pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Par Délégation,

Joël CARREIRAS

DISSOLUTION

ID-OUEST GESTION LOCATIVE
SAS au capital de 40.000 €
Social : 6-8, avenue Camille-Pujol
31500 TOULOUSE
509 488 284 RCS TOULOUSE

ration du **30 novembre 2011**, la société ILLER RESIDENTIEL RESEAU MIDI-PY- ayant son siège social 6-8, avenue Pujol, 31000 TOULOUSE, 444 335 277 LOUSE, propriétaire de la totalité des composant le capital social, a décidé idre SUD-OUEST GESTION LOCATIVE, er du **30 novembre 2011**.

solution entraînera, selon les modalis par l'article 1844-5 alinéa 3 du Code ransmission universelle du patrimoisociété à l'associé unique, sauf le cas tion de créanciers, sans qu'il y ait lieu tion.

sitions seront reçues dans les 30 jours sente insertion au Tribunal de Com- TOULOUSE.

, l'associé unique.

Fusion

AVIS

AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

la Société « M3 CONSTRUCTION »
SARL au capital de 15 000 €
ge social : 106, avenue Tolosane
Immeuble Plein Sud
520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
RCS TOULOUSE 443 108 956

De la Société « MDI »
S.A.R.L au capital de 7 622,45 €
ge social : 106, avenue Tolosane
1520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
RCS TOULOUSE 409 572 252

ation de l'actif et du passif de la société nt la transmission à la société M3 RUCTION est prévue :
nt de l'actif : 225 737 €
nt du passif : 107 343 €.
t : 118 394 €.

mentation du capital de la société M3 RUCTION au titre de l'absorption de la MDI : 45 000 €.
été MDI, absorbée, détenant 740 parts s de la société M3 CONSTRUCTION *ante, l'augmentation du capital réal-* la fusion sera suivie d'une réduction tal de 11 100 €.

ort d'échange des droits sociaux : Il tribué 1 part sociale nouvelle de la so- 3 CONSTRUCTION pour 3 parts sociales ciété MDI, absorbée.

tant prévu de la prime de fusion : 3,50 €.

ôt du projet de fusion : Le projet de établi **le 21 novembre 2011** a été déposé **ovembre 2011,** au nom des deux sociéGreffe du Tribunal de commerce de USE.

emande de parution au BODACC a été n date du **23 novembre 2011,** compte e l'impossibilité de mettre en ligne cet r un site internet.

vis : le Représentant légal.

Divers

AVIS

SP'EAT
SARL au capital de 5 000 euros
nue Georges Guynemer, ZI Aéronautique
31770 COLOMIERS
RCS TOULOUSE 521 275 733

te du 27 octobre 2011, l'AGE des associés, nt en application de l'article L 223-42 du de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas dissolution de la société. Mention sera au RCS de Toulouse.
avis, la gérance

Autres légales

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

nt acte reçu par Me Jean-Christophe IER, notaire, titulaire d'un Office notarial NT-LYS (Haute-Garonne), 3-4, place Nale, le **24 novembre 2011**, a été reçu le gement de régime matrimonial portant tion de la communauté universelle par : ieur Francis Lucien BELIN, ingénieur en matique, et Madame Hélène, Christine, beth COIFFARD, sophrologue, son épouemeurant ensemble à FONTENILLES o), 23, route de Saiguède, mariés sous le ne de la communauté d'acquêts à défaut ntrat de mariage préalable à leur union rée à la mairie de BRIVE-LA-GAILLARDE o), le **29 mai 1982**. Les oppositions des nciers à ce changement, s'il y a lieu, seront dans les 3 mois de la présente insertion, Office notarial où domicile a été élu à cet .

insertion, le Notaire. Signé.

Avis publics

COMMUNE DE PLAISANCE DU TOUCH

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte sur le territoire de la commune de PLAISANCE DU TOUCH dans la Haute-Garonne, considérant le projet de classement dans le domaine public communal de trois parcelles sises rue de l'Ancienne Gare, appartenant à la SA HLM des CHALETS.

Le dossier relatif à cette enquête sera déposé en mairie de PLAISANCE DU TOUCH, rue Maubec, pendant 15 jours entiers et consécutifs, du **28 novembre au 12 décembre 2011** inclus (17h00) où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Monsieur DONNAREL Jacques, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour diligenter cette enquête.

Toutes remarques ou réclamations pourront être présentées par écrit, ou lors des permanences, ci-dessous indiquées, au commissaire enquêteur à la mairie de PLAISANCE-DU-TOUCH (Accueil): le **28 novembre 2011, de 9 heures à 12 heures; le 5 décembre 2011, de 9 heures à 12 heures; le 12 décembre 2011 de 9 heures à 12 heures.**

Le maire, L. ESCOULA.

MAIRIE D'ESCALQUENS

AVIS AU PUBLIC

4e Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du **9 novembre 2011,** le Conseil Municipal a approuvé la 4e Modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier est à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Pour le Maire et par délégation, en référence à l'Arrêté n° 2008-38 du 19 mars 2008
L'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme :
D. FOURNIER, signé.

COMMUNE DE SAUVETERRE-DE- COMMINGES

AVIS AU PUBLIC

Faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition au public sur le projet de modification simplifiée du PLU : commune de SAUVETERRE-DE-COMMINGES

Mise à disposition du public concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Le public est informé de l'ouverture de la mise à disposition au public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAUVETERRE-DE-COMMINGES ayant pour objet de supprimer l'emplacement réservé n° 7.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à sa disposition à la mairie pendant un mois **à compter du jeudi 08 décembre 2011, les mardi, mercredi, vendredi de 13 h 30 à 17 heures et le samedi matin de 9 heures à 12 heures.**

Le Maire, Jean Michel LINETTE.

COMMUNE DE LECUSSAN

AVIS AU PUBLIC

Approbation du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

La Mairie de LECUSSAN informe que le projet de modification simplifiée du PLU a été approuvé par le Conseil Municipal réuni en séance du **4 novembre 2011.**

La délibération est affichée en mairie et le dossier est consultable aux heures d'ouverture de la mairie.

Fait à LECUSSAN, **le 7 novembre 2011.**
Le Maire.

COMMUNE DE LAREOLE

Approbation du plan de zonage de l'assainissement

Par délibération en date du **18 novembre,** le conseil municipal a décidé d'approuver le plan de zonage de l'assainissement sur le territoire de la commune de LAREOLE.

Le plan de zonage d'assainissement approuvé est à la disposition du public en mairie de LAREOLE ainsi que dans les locaux de la préfecture de la Haute-Garonne.

Le maire.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Prescription de la 2e révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de CORNEBARRIEU

Par délibération en date du **21 novembre 2011**, le conseil de Communauté du Grand Toulouse, dans le cadre du transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu, a décidé de lancer la 2e révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de CORNEBARRIEU afin d'effectuer un déclassement d'un espace boisé classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation.

Il a également décidé d'engager la concertation du public de la manière suivante, à savoir une mise à disposition du public: d'un registre de concertation en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse; d'un panneau d'information exposé en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites internet respectifs des deux collectivités.

Cette délibération est affichée en mairie de CORNEBARRIEU et au siège du Grand Toulouse.

tisséo — smat

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Construction d'une infrastructure de Bus en Site Propre reliant le pôle d'échange de la station de Métro UPS jusqu'au giratoire de Ramonville Sud, point de liaison au TCSP de la RD 813 - Axe bus UPS/RAMONVILLE.

Le président du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) COMMUNIQUE :
Une enquête publique est ouverte sur les territoires des communes de TOULOUSE (31000) et RAMONVILLE-SAINT-AGNE (31520).

LA COMMISSION D'ENQUÊTE :
Le Tribunal administratif a désigné une Commission d'enquête constituée de : Monsieur Christian BAYLE, en qualité de Président; Monsieur Michel JONES et de Madame Anne FERRAND, en qualité de membres titulaires; Monsieur François MANTEAU, en qualité de membre suppléant.

DUREE DE L'ENQUÊTE : Du jeudi 24 novembre 2011 au jeudi 5 janvier 2012 inclus.

CINQ LIEUX D'ENQUÊTE
Le dossier relatif à l'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture, et les observations peuvent être déposées dans les registres prévus à cet effet :
A la mairie annexe de Rangueil : 97, rue Albert-Bedouce, 31400 TOULOUSE-Saouzelong.
A la mairie de Ramonville : place Charles-de-Gaulle, RAMONVILLE (31520).
Au service Urbanisme de la ville de Ramonville : 20, rue des Frères-Lumières, ZA Nord, RAMONVILLE (31520).
Au siège de TISSEO-SMTC : 7, esplanade Compans-Caffarelli, TOULOUSE (31).
Au siège de la Communauté Urbaine du GRAND TOULOUSE : 6, rue René-Leduc, TOULOUSE (31).

SIX PERMANENCES
Les membres de la Commission d'enquête recevront le public, seuls ou à tour de rôle, aux dates, heures et lieux de permanences suivants :
Jeudi 24 novembre 2011, de 9 heures à 12 heures, au service Urbanisme de Ramonville, 20, rue des Frères-Lumières, RAMONVILLE (31520).
Samedi 10 décembre 2011, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Ramonville, place Charles-de-Gaulle, RAMONVILLE (31520).
Lundi 12 décembre 2011, de 10 heures à 13 heures, au service Urbanisme de Ramonville, 20, rue des Frères-Lumières, RAMONVILLE (31520).
Vendredi 16 décembre 2011, de 14 heures à 17 heures, à la mairie annexe de Rangueil, 97, rue Albert-Bedouce, 31400 TOULOUSE/ SAOUZELONG.
Mercredi 21 décembre 2011, de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Ramonville, place Charles-de-Gaulle, RAMONVILLE (31520).
Jeudi 5 janvier 2012, de 16 heures à 19 heures, au service Urbanisme de Ramonville, 20, rue des Frères-Lumières, RAMONVILLE (31520).

UNE REUNION PUBLIQUE
Les membres de la Commission d'enquête organiseront une réunion publique en présence du maître d'ouvrage qui aura lieu le : **jeudi 8 décembre 2011, de 20 h 30 à 22 heures,** salle des fêtes, rue Joliot-Curie, RAMONVILLE (31520).

Le dossier sera également consultable sur les sites de : Tisséo : www.tisseo.fr ; la SMAT : www.smat-toulouse.fr

Vous pouvez écrire à la Commission d'enquête, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à l'adresse suivante : Monsieur le président de la Commission d'enquête, BP 13428, 31034 TOULOUSE CEDEX 6.

En outre, le public pourra obtenir des informations sur le projet auprès des services de la SMAT au 05.61.14.48.50.

COMMUNE DE DEYME

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE 7ème MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération en date du **7 juin 2011**, le conseil municipal de la Commune de DEYME a émis le vœu de procéder à une 7ème modification du Plan d'Occupation des Sols.
Le maire de DEYME a ordonné, par arrêté du 3 octobre 2011, l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 7ème modification du P.O.S.
A cet effet, Monsieur Jean-Paul GAYRARD a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : **du mardi 29 novembre au jeudi 29 décembre 2011 inclus.**
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, soit l'adresse de la mairie (11 route de Pomperturzat, 31450 DEYME).
Le commissaire enquêteur recevra en mairie **les mardi 29 novembre, vendredi 9 décembre, mercredi 21 décembre et jeudi 29 décembre de 9 heures à 12 heures.**
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, Michel VALVERDE.

Consultez tous les marchés publics sur le site de :
LADEPECHE.fr
rubrique :
Annonces légales

Marchés publics

Marchés à procédure adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de LANTA.
Correspondant : Monsieur Marc MENGAUD, Mairie de LANTA, 2 rue de la Mairie, 31570 LANTA.

Objet du marché : Extension et réhabilitation du Groupe scolaire sur la commune de LANTA.

Type de marché : Travaux.

Lieu d'exécution des travaux : Groupe scolaire, 31570 LANTA.

Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : Non.
Prestations divisées en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 21 mois à compter de la notification du marché.
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :
Pour l'application du I 1° de l'article 46 du CMP, conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et 8 du Code du Travail, lorsque l'immatriculation du candidat au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
- Un extrait de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au Répertoire des métiers
- Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un Centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.
Ainsi que :
- Une attestation sur l'honneur établie par le candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10 à 12, L.3243-1, 2 et R.3243-1 à 5 du Code du Travail ;
- Les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux I 2° et II de l'article 46 du CMP.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération : Valeur technique des prestations, au vu des critères suivants : moyens mis en œuvre (humains et matériels), organisation spécifique de chantier, respect du calendrier, documentation et fiches techniques (55 %) ; Prix des prestations (45 %).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 20 janvier 2012 à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : LANTA-2011

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 novembre 2011.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :
Correspondant : Monsieur Marc JULLA, Architecte JULLA / BARDIN, 2 bis impasse des Tournesols, 31270 FROUZINS, tél. 05 61 56 44 66, télécopieur : 09 70 62 78 11. Courriel : marc.julla@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :
Correspondant : Monsieur Marc MENGAUD, Mairie de LANTA, Secrétariat de la commune, 2 rue de la Mairie, 31570 LANTA, tél. 05 62 18 82 00, télécopieur : 05 62 18 82 09.
Courriel : mairie.lanta@wanadoo.fr - Adresse internet : http://www.lanta.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : SERVIPLAN, 29 avenue Marcel-Dassault - Parc de la Plaine, 31500 TOULOUSE. Tél. 05 62 71 59 59, télécopieur : 05 62 71 59 50.
Courriel : serviplan@serviplan.fr - Adresse internet : http://www.serviplan.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Correspondant : Monsieur Marc MENGAUD, Mairie de LANTA, 2 rue de la Mairie, 31570 LANTA. Tél. 05 62 18 82 06. Courriel : mairie.lanta@wanadoo.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Offre remise sur support papier ou sur support physique électronique.
L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes : Mairie de Lanta, Secrétariat de la commune, 2,rue de la Mairie, 31570 LANTA. Offre pour : «Extension et réhabilitation du Groupe scolaire sur la commune de LANTA - Lot n° : ..... - Nom du candidat ou des membres du groupement candidat» - «NE PAS OUVRIR».
Offre remise par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation. Les offres peuvent être transmises par voie électronique en suivant la procédure disponible sur le site de SERVIPLAN : www.serviplan.fr
La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plateforme de dématérialisation sous la référence « LANTA-2011 ».

Informations complémentaires :
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu par chaque entreprise qui en fera la demande, soit gratuitement par téléchargement, soit contre paiement des frais de reprographie auprès de la Société SERVIPLAN.

Nature et désignation des lots :
- Lot(s) 1 - Démolition - Gros oeuvre - Maçonneries
- Lot(s) 2 - Charpentes - Vêtures - Couverture - Etanchéité
- Lot(s) 3 - Couverture - Etanchéité
- Lot(s) 4 - Serrurerie
- Lot(s) 5 - Menuiseries extérieures
- Lot(s) 6 - Cloisons - Faux plafonds
- Lot(s) 7 - Menuiseries intérieures
- Lot(s) 8 - Revêtements sols et murs
- Lot(s) 9 - Peintures - Finitions
- Lot(s) 10 - Electricité Courants Faibles
- Lot(s) 11 - Plomberie - Sanitaires - CVC - Matériel cuisine
- Lot(s) 12- VRD - Aménagements extérieurs.

PME,PMI, Artisans
Recevez sur votre messagerie, les marchés publics de la Région !
- Abonnez-vous gratuitement à l'alerte mail de. www.ladepeche-legales.com
- Vous recevrez, chaque jour, les marchés qui correspondent à votre activité.
- Des marchés publics allant de 20 000 € à plusieurs millions d'euros



LADEPECHE.fr Marchés publics
www.ladepeche-leg.ales.com

Grand Toulousain
COMMUNAUTE URBAINE
le 30 NOV.
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Conseil de Communauté du lundi 21 novembre 2011

Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° DEL-11-502

Lancement de la 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu et ouverture de la concertation du public - Déclassement d'une Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

L'an deux mille onze le lundi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	123
Présents :	81
Procurations :	27
Date de convocation :	15 novembre 2011

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	Mme Thérèse PICHON
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
L' Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Carmen GARCIA
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. David SAINT-MELLION
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN

Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Saint-Orens	M. Christian SEMPE M. Claude MERONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Jean-Marc BARES M. Daniel BENYAHIA Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Monique DURRIEU M. Jean Luc FORGET M. Régis GODEC Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED Mme Isabelle HARDY M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Djillali LAHIANI Mme Régine LANGE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH Mme Cécile RAMOS M. Christian RAYNAL Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN M. Nicolas TISSOT Mme Elisabeth TOUTUT Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY	Mme Thérèse PICHON M. Régis GODEC
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Brax	M. Jean-Pierre VERGE	Mme Lysiane MAUREL
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Christian RAYNAL
Colomiers	M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Henri MOLINA	Mme Michèle BLEUSE M. Louis GERMAIN
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Pibrac	M. Robert BON	M. David SAINT-MELLION
Saint-Jean	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VEZIAN
Toulouse	M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Joël CARREIRAS M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND M. Pierre LACAZE M. Jean-Paul MAKENGO M. Alexandre MARCIEL	M. Etienne MORIN Mme Danièle DAMIN M. Jean Luc FORGET M. Stéphane CARASSOU Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX M. Romain CUJIVES Mme Gisèle VERNIOL M. François BRIANÇON M. Antoine MAURICE M. Jean-Marc BARES M. Henri MATEOS Mme Cécile RAMOS

	M. Bernard MARQUIE	Mme Martine CROQUETTE
	Mme Saliha MIMAR	Mme Sonia RUIZ
	Mme Erwane MONTHUBERT	Mme Catherine GUIEN
	Mme Dominique PY	Mme Arlette SYLVESTRE
	M. Jean-Charles VALADIER	Mme Danielle CHARLES

Délégués excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Christian BERGON
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Gagnac	M. Michel SIMON
L' Union	M. Henri LEVRAT
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	Mme Malika ARADJ Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Claude TOUCHEFEU
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL

Délibération n° DEL-11-502

Lancement de la 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu et ouverture de la concertation du public - Déclassement d'une Espace Boisé Classé (EBC) sur la ZAC Aéroconstellation

Exposé

La commune de CORNEBARRIEU et le Grand Toulouse souhaitent accompagner le développement de l'activité aéronautique sur la ZAC Aéroconstellation recouvrant un site de 270 hectares, sur les communes de Blagnac et Cornebarrieu.

Cette ZAC communautaire entièrement dédiée à l'aéronautique, la plus grande de ce type en Europe, a été créée par décision du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 19 avril 2001. Aujourd'hui, la première phase de la ZAC Aéroconstellation a été réalisée avec l'aménagement du hall d'assemblage de l'A380 (usine Jean-Luc LAGARDERE), les ateliers de maintenance d'Air France Industrie et des installations industrielles liées à la maintenance et à la construction aéronautique. La deuxième phase qui représente une superficie moindre de la ZAC (environ 10%) mais qui se développe sur des terrains à fort potentiel a débuté. La Communauté Urbaine, maître d'ouvrage de la ZAC, souhaite donc poursuivre la deuxième phase de la ZAC à vocation aéronautique.

Dans le cadre de cette deuxième phase, Airbus a fait connaître son intention de construire plusieurs halls chantiers à proximité des usines Jean-Luc LAGARDERE, sur des terrains situés au Nord-Est de la commune de Cornebarrieu. Ces terrains, propriétés d'Oppidéa, situés sur la ZAC Aéroconstellation et classés en zone 3AU au PLU de Cornebarrieu comportent un Espace Boisé Classé (EBC) de 8545 m² environ qui interdit toute construction.

La poursuite de l'aménagement de la ZAC avec l'accueil des halls chantiers A350 nécessite donc de déclasser cet EBC isolé à proximité des usines aéronautiques et composé d'essences naturelles communes (chênes). Un principe de compensation et de relocalisation de l'EBC est proposé.

Fondements et motivations du projet

Le projet consiste à construire plusieurs halls chantiers, d'un hectare chacun, afin de pouvoir tester et obtenir la certification de l'A350 dont l'assemblage est réalisé sur le site de Colomiers. La localisation à proximité de l'usine Jean-Luc LAGARDERE présente l'avantage de pouvoir utiliser toute la logistique déjà présente sur le site et notamment de pouvoir bénéficier d'un accès direct aux pistes de l'aéroport.

Ce projet s'inscrit donc en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des projets portés par Airbus qui visent à répondre aux nouvelles productions, aux nouvelles chaînes d'assemblages créées pour l'A350 et à l'augmentation des commandes. Il participe à la restructuration et au confortement de ce pôle d'activité de la métropole toulousaine.

La création d'emplois directs et indirects, en nombre significatif, est attendue.

Principe de compensation

Le déclassement d'un EBC sur la commune de Cornebarrieu nécessite de proposer un principe de compensation. Conformément à l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, peuvent être classés en espace boisé, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies,et des plantations d'alignements.

Le périmètre de la ZAC Aéroconstellation sur la commune de Cornebarrieu ne permet pas d'envisager une relocalisation sur le périmètre même de la ZAC. Il est donc proposé de créer un nouvel EBC, d'une superficie au moins équivalente, sur le périmètre de la commune, entre la RD 63E et la RD1 sur un espace boisé à renforcer et à conforter.

Il est donc proposé de lancer une procédure de révision simplifiée afin de déclasser un EBC de 8545 m² sur la ZAC Aéroconstellation et de créer, en compensation de l'EBC supprimé un nouvel EBC d'une superficie au moins équivalente situé entre la RD 63E et la RD1.

Conformément à la réglementation en vigueur et en application de l'article L123-13 du code de l'urbanisme, la révision du P.L.U. peut être menée selon une procédure simplifiée lorsqu'elle a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général, notamment pour la commune ou pour toute autre collectivité ou d'un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de grave risque de nuisances.
Le déclassement d'un EBC nécessaire à la réalisation du projet d'implantation de halls chantiers dédiés à l'activité aéronautique réunit ces conditions, dans la mesure où :

- Il va permettre de maintenir la compétitivité de l'activité aéronautique européenne en assurant la production de l'A350, et pérenniser et développer les emplois sur le secteur. Il s'agit donc d'un projet essentiel pour l'attractivité du territoire métropolitain.
- Le projet ne remet pas en cause l'économie générale du PLU de Cornebarrieu et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Il est demandé aujourd'hui de se prononcer sur la prescription de la 2e révision simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – commune de CORNEBARRIEU et de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population.

La concertation avec le public doit être ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de la révision simplifiée, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Elle sera clôturée au moment où l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera devenu exécutoire.

Il est proposé de délibérer sur les modalités de concertation de la manière suivante, à savoir une mise à disposition du public :

- d'un registre en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- d'un panneau d'information exposé en Mairie de Cornebarrieu et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites Internet respectifs des deux collectivités.

Le Maire de la commune de CORNEBARRIEU sera invité à participer à l'examen conjoint prévu par l'article L. 123-18 du Code de l'Urbanisme.

Selon l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, les procédures nécessaires à une ou plusieurs révisions simplifiées pourront être menées conjointement.

Préalablement à l'approbation du projet de révision simplifiée, le projet de PLU sera soumis pour avis au Conseil Municipal de la commune de CORNEBARRIEU.

Le Président du Grand Toulouse présentera le bilan de la concertation au Conseil de Communauté qui en délibérera au plus tard au moment de l'approbation de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune CORNEBARRIEU

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, L300-2, L130-1 et R.123-21-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de CORNEBARRIEU approuvé par délibération du Conseil du 22 octobre 2007, modifié le 9 juillet 2009 et le 30 septembre 2010,

Considérant que la 2e révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse - Commune de CORNEBARRIEU est nécessaire afin de déclasser un EBC pour permettre le développement de l'activité aéronautique,

Considérant que cette révision ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comporte pas de grave risque de nuisance,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 17 octobre 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'engager la procédure de 2e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU, pour permettre le déclassement d'un EBC sur la ZAC Aéroconstellation.

Article 2
De valider les objectifs poursuivis tels qu'énoncés dans l'exposé de la présente délibération.

Article 3
D'ouvrir la concertation avec le public prévue par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration du projet de la révision simplifiée et jusqu'à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique devenu exécutoire, selon les modalités suivantes :

- d'un registre en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
- d'un panneau d'information exposé en Mairie de Cornebarrieu et au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites Internet respectifs des deux collectivités.

Article 4
De rappeler que conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, la révision simplifiée fera l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-9 du Code précité.

Article 5
De rappeler que Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse présentera le bilan de la concertation avec la population devant le Conseil Communautaire, qui en délibèrera au plus tard au moment de l'approbation de la révision simplifiée de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune CORNEBARRIEU.

Article 6
La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L123-6 et L121-4 du code de l'urbanisme, à savoir :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Garonne
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT) chargé du SCOT ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte Intercommunal des Transports en commun de l'Agglomération toulousaine (Tisséo-SMTC)
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne
- Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Garonne

Conformément à l'article L.123-8 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera également transmises aux personnes publiques mentionnées ci après afin qu'elles puissent informer le Grand Toulouse de leur intention d'être consultés sur le présent dossier :

- Messieurs les Présidents des EPCI limitrophes à la communauté Urbaine du Grand Toulouse
- Mesdames et Messieurs les Maires de communes limitrophes à la communauté Urbaine du Grand Toulouse
- Mesdames et Messieurs les Maires de communes limitrophes à la commune de CORNEBARRIEU

Article 7
De rappeler que les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement sont consultées, à leur demande, sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU.

Article 8
De rappeler qu'en vertu de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU ne pourra être approuvé qu'après avis de la Chambre d'Agriculture et du Centre National de la Propriété Forestière, ces avis étant réputés favorables en l'absence de réponse.

Article 9
D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse de prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU.

Article 10
D'informer que la présente délibération fera l'objet, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine – 6, rue René Leduc, BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 – et à la Mairie de CORNEBARRIEU durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le Département.

Article 11
De dire que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 12
De rappeler que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Article 13

De préciser que la présente délibération sera exécutoire de plein droit après l'accomplissement des mesures de publicité édictées à l'article 10 et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département telle que définie à l'article 12.

Résultat du vote :

• Pour	108
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN